



Second Session  
Thirty-ninth Parliament, 2007-08

## SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

# National Finance

*Chair:*  
The Honourable JOSEPH A. DAY

---

Tuesday, April 15, 2008  
Wednesday, April 16, 2008

---

### Issue No. 10

**Fifth and sixth meetings on:**  
2008-2009 Estimates  
(Implementation of the Federal Accountability Act)

---

**APPEARING:**  
The Honourable Michael Fortier, P.C.,  
Minister of Public Works and  
Government Services

---

**WITNESSES:**  
(*See back cover*)

Deuxième session de la  
trente-neuvième législature, 2007-2008

## SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

# Finances nationales

*Président :*  
L'honorable JOSEPH A. DAY

---

Le mardi 15 avril 2008  
Le mercredi 16 avril 2008

---

### Fascicule n° 10

**Cinquième et sixième réunions concernant :**  
Le Budget supplémentaire des dépenses 2008-2009  
(La mise en œuvre de la Loi fédérale sur la responsabilité)

---

**COMPARAÎT :**  
L'honorable Michael Fortier, C.P.,  
ministre des Travaux publics et des  
Services gouvernementaux

---

**TÉMOINS :**  
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE  
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Terry Stratton, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Biron	* LeBreton, P.C.
Cowan	(or Comeau)
De Bané, P.C.	Mitchell
Di Nino	Murray, P.C.
Eggleton, P.C.	Nancy Ruth
* Hervieux-Payette, P.C.	Ringuette
(or Tardif)	

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Mitchell substituted for that of the Honourable Senator Chaput (*April 16, 2008*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES FINANCES NATIONALES

*Président* : L'honorable Joseph A. Day

*Vice-président* : L'honorable Terry Stratton

et

Les honorables sénateurs :

Biron	* LeBreton, C.P.
Cowan	(ou Comeau)
De Bané, C.P.	Mitchell
Di Nino	Murray, C.P.
Eggleton, C.P.	Nancy Ruth
* Hervieux-Payette, C.P.	Ringuette
(ou Tardif)	

\*Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Mitchell est substitué au nom de l'honorable sénateur Chaput (*le 16 avril 2008*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, April 15, 2008  
(23)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:33 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Chaput, Day, Eggleton, P.C., Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette and Stratton (7).

*In attendance:* Guy Beaumier and Jean Dupuis, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 28, 2008, the committee continued its examination of the expenditures set out in the Estimates for the fiscal year ending March 31, 2009, with the exception of Parliament Vote 15. (*For complete text of order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 7.*)

**APPEARING:**

The Honourable Michael Fortier, P.C., Minister of Public Works and Government Services.

**WITNESSES:**

*Public Works and Government Services Canada:*

François Guimont, Deputy Minister;

Ian McLeod, Counsel, Legal Services Branch.

The chair made a statement.

Senator Fortier, along with the other witnesses, answered questions.

At 11 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

**ATTEST:**

OTTAWA, Wednesday, April 16, 2008  
(24)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:20 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Day, De Bané, P.C., Di Nino, Eggleton, P.C., Mitchell, Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette and Stratton (9).

*In attendance:* Guy Beaumier and Jean Dupuis, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 15 avril 2008  
(23)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 33, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Chaput, Day, Eggleton, C.P., Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette et Stratton (7).

*Également présents :* Guy Beaumier et Jean Dupuis, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 28 février 2008, le comité poursuit son examen des dépenses prévues dans le Budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009, à l'exception du crédit 15 du Parlement. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 7 des délibérations du comité.*)

**COMPARAÎT :**

L'honorable Michael Fortier, C.P., ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

**TÉMOINS :**

*Travaux publics et Services gouvernementaux Canada :*

François Guimont, sous-ministre;

Ian McLeod, avocat, Direction générale des services juridiques.

Le président fait une déclaration.

M. Fortier, aidé des autres témoins, répond aux questions.

À 11 heures, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, le mercredi 16 avril 2008  
(24)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 20, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Day, De Bané, C.P., Di Nino, Eggleton, C.P., Mitchell, Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette et Stratton (9).

*Également présents :* Guy Beaumier et Jean Dupuis, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 28, 2008, the committee continued its examination of the expenditures set out in the Estimates for the fiscal year ending March 31, 2009, with the exception of Parliament Vote 15. (*For complete text of order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 7.*)

*WITNESSES:*

*Library of Parliament:*

Kevin Page, Parliamentary Budget Officer;  
William R. Young, Parliamentary Librarian.

*Privy Council Office:*

Marc O'Sullivan, Acting Assistant Secretary to the Cabinet,  
Senior Personnel and Special Projects.

*Office of the Registrar of Lobbyists:*

Michael Nelson, Registrar of Lobbyists.

The chair made a statement.

Mr. Young and Mr. Page each made a statement and answered questions.

At 7:41 p.m., the committee suspended.

At 7:45 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. Nelson and Mr. O'Sullivan each made a statement and answered questions.

At 8:41 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

*La greffière du comité,*

Lynn Gordon

*Clerk of the Committee*

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 28 février 2008, le comité poursuit son examen des dépenses prévues dans le Budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009, à l'exception du crédit 15 du Parlement. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 7 des délibérations du comité.*)

*TÉMOINS :*

*Bibliothèque du Parlement :*

Kevin Page, directeur parlementaire du budget;  
William R. Young, bibliothécaire parlementaire.

*Bureau du Conseil privé :*

Marc O'Sullivan, secrétaire adjoint du Cabinet par intérim,  
Personnel supérieur et projets spéciaux.

*Bureau du directeur des lobbyistes :*

Michael Nelson, directeur des lobbyistes.

Le président fait une déclaration.

M. Young et M. Page font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 19 h 41, le comité suspend ses travaux.

À 19 h 45, le comité reprend ses travaux.

Le président fait une déclaration.

M. Nelson et M. O'Sullivan font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 20 h 41, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, April 15, 2008

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:33 a.m. to examine the estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2009.

**Senator Joseph A. Day** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Good morning and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. My name is Joseph Day, I represent the province of New Brunswick in the Senate, and I am the chairman of this committee.

[*English*]

The committee's field of interest is government spending and operations, including reviewing the activities of officers of Parliament and those various individuals and groups that help Parliamentarians to hold the government to account. We do this through the estimate process of expenditures and funds made available to officers of Parliament to perform their functions and through budget implementation legislation and other matters referred to this committee by the Senate.

Today we are continuing our examination of positions and offices created or modified as a result of the implementation of the Federal Accountability Act, formally known as Bill C-2.

On February 12, 2008, the committee heard from Mr. Shahid Minto, the Procurement Ombudsman Designate of Canada. As a result of this meeting with Mr. Minto, there were a number of outstanding matters concerning his appointment and the establishment of the Office of the Procurement Ombudsman that this committee wished to explore.

It is, therefore, my pleasure to welcome today the minister responsible for the Office of the Procurement Ombudsman, the Honourable Michael Fortier, P.C., Minister of Public Works and Government Services and Senator for Rougemont, Quebec.

[*Translation*]

Honourable Minister Fortier was appointed to the Senate on February 7, 2006. Before that time, Senator Fortier had worked in the legal and banking sectors.

[*English*]

Accompanying the minister today is Mr. François Guimont, Deputy Minister. Minister Fortier, thank you for being here. We look forward to your opening comments and then honourable senators will engage in a dialogue with you.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 15 avril 2008

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 33 pour étudier le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009.

**Le sénateur Joseph A. Day** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Bonjour à tous et bienvenus à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je m'appelle Joseph Day, je représente la province du Nouveau-Brunswick au Sénat et je suis président du comité.

[*Traduction*]

Le comité s'intéresse aux dépenses et aux opérations du gouvernement, notamment à l'examen des activités des agents du Parlement et des personnes et organismes qui aident les parlementaires à tenir le gouvernement responsable de ses actes. Nous faisons cela par l'analyse des budgets de dépenses et des fonds mis à la disposition des agents du Parlement pour qu'ils s'acquittent de leurs tâches, ainsi que par l'examen des lois de mise en œuvre du budget et des autres questions renvoyées devant le Comité par le Sénat.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre examen des postes et bureaux créés ou modifiés par l'entrée en vigueur de la Loi sur la responsabilité fédérale, l'ex-projet de loi C-2.

Le 12 février 2008, le comité a entendu M. Shahid Minto, l'ombudsman de l'approvisionnement désigné du Canada. À la suite de cette réunion avec M. Minto, il restait un certain nombre de questions au sujet de sa nomination et de la mise sur pied du Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement que ce comité souhaitait étudier.

Je suis donc ravi aujourd'hui d'accueillir le ministre responsable du Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement, l'honorable Michael Fortier, C.P., ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et sénateur de Rougemont au Québec.

[*Français*]

L'honorable ministre Fortier a été nommé au Sénat le 7 février 2006. Auparavant, le sénateur Fortier avait exercé ses fonctions dans les milieux juridiques et bancaires.

[*Traduction*]

Le ministre est accompagné aujourd'hui de M. François Guimont, sous-ministre. Monsieur le ministre Fortier, je vous remercie de vous être joint à nous. Nous allons commencer par écouter votre déclaration préliminaire avant d'entamer la discussion avec vous.

[Translation]

**Hon. Michael Fortier, P.C., Minister of Public Works and Government Services:** Mr. Chair, I am happy to join you and your colleagues here this morning. I know that your time is valuable.

[English]

The topic today is the Procurement Ombudsman, issues around that office, its activities and its ambit. I will be happy to answer your questions with my deputy, François Guimont.

**The Chair:** One of the areas we wanted to talk to you about, and you made comment of it in the introductory written remarks forwarded to us, is the limitation with respect to the ombudsman in terms of the financial band under which the mandate of the Procurement Ombudsman operates. The ombudsman can review complaints from potential suppliers with respect to contracts awarded for goods less than \$25,000 and services less than \$100,000. Perhaps you could explain to honourable senators the contracts for goods greater than \$25,000 and services greater than \$100,000. Are you satisfied that the same scrutiny of those contracts, which would likely include most government contracts, exists?

**Senator Fortier:** In terms of numbers, you would be surprised; there are quite a number of contracts within the ambit of the Procurement Ombudsman's jurisdiction. There are close to 200,000 contracts under \$25,000 that departments sign regularly. He will have the ability to review a number of contracts if people are interested in him reviewing them.

The reason the legislation points to those contracts is that above those monetary thresholds, suppliers can go to the Canadian International Trade Tribunal, CITT. There is a conduit for them to complain, to debate and to air their grievances. However, south of those monetary thresholds there was nothing, except for common law tribunals, small claims courts or things of that nature. Therefore, we thought that it would be good policy to have the Procurement Ombudsman catch or address that basket not otherwise caught by the CITT.

**The Chair:** Did that tribunal have an existing lower limit of \$25,000 for goods?

**Senator Fortier:** No, that tribunal does not review anything on goods lower than \$25,000. They do not. The Procurement Ombudsman will.

**The Chair:** I am sorry to interrupt you, was that limitation of \$25,000 for the Canadian International Trade Tribunal in existence before the creation of this ombudsman?

**Senator Fortier:** Correct.

[Français]

**L'honorable Michael Fortier, C.P., ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux :** Monsieur le président, il me fait plaisir de vous retrouver, avec vos collègues. Je sais que votre temps est précieux.

[Traduction]

Les sujets qui nous intéressent aujourd'hui sont le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement et son titulaire, et en particulier la nature et la portée de leurs activités. Je serai ravi de répondre à vos questions avec l'aide de mon sous-ministre, M. Guimont.

**Le président :** L'un des sujets que nous voulions aborder avec vous, que vous avez évoqué dans le texte de l'exposé que vous nous avez adressé, est celui des montants maximaux des contrats qui relèveront du mandat de l'ombudsman de l'approvisionnement. Celui-ci ne pourra étudier les plaintes de fournisseurs éventuels que lorsque la valeur des contrats sera inférieure à 25 000 \$ dans le cas des biens et à 100 000 \$ dans le cas des services. Vous pourriez peut-être nous dire comment les choses se passent pour les contrats dont les montants dépassent ces seuils. Estimez-vous que ceux-ci, qui représentent probablement l'essentiel des achats du gouvernement, peuvent faire l'objet d'un examen comparable?

**Le sénateur Fortier :** Les chiffres pourraient vous surprendre. Le nombre de contrats relevant des pouvoirs de l'ombudsman de l'approvisionnement est passablement élevé. Les ministères signent régulièrement près de 200 000 contrats de moins de 25 000 \$. L'ombudsman sera donc en mesure d'examiner un grand nombre de contrats, si les gens le lui demandent.

Si la Loi plafonne ainsi les montants des contrats, c'est que, pour ceux d'un montant supérieur, les fournisseurs peuvent déjà s'adresser au Tribunal canadien du commerce extérieur, le TCCE. Lorsqu'ils estiment avoir des raisons de se plaindre, qu'ils veulent contester une décision ou se faire entendre, ils disposent déjà d'un recours. Par contre, rien n'était prévu pour les contrats d'un montant inférieur aux seuils fixés, si ce n'était de s'adresser aux tribunaux de common law ou aux cours des petites créances, ou à d'autres instances de cette nature. Nous avons donc estimé qu'il serait de bonne politique de s'occuper de la masse des contrats ne relevant pas du mandat du TCCE, et c'est pourquoi nous avons nommé un ombudsman de l'approvisionnement.

**Le président :** Ce tribunal impose un plancher de 25 000 \$ pour les biens?

**Le sénateur Fortier :** Non, ce tribunal rejette toute demande concernant un contrat portant sur des biens d'un montant inférieur à 25 000 \$. Il n'étudie pas ce type de dossier. L'ombudsman de l'approvisionnement le fera.

**Le président :** Je suis navré de vous interrompre, mais le seuil imposé par le Tribunal canadien du commerce extérieur était-il fixé à 25 000 \$ avant la création de cet ombudsman?

**Le sénateur Fortier :** C'est exact.

**The Chair:** Likewise, with respect to \$100,000 for services?

**Senator Fortier:** Correct.

**The Chair:** How are we coming along and what do you see for timing with respect to fully implementing this position? When we had Mr. Minto before us, he indicated that he was the Procurement Ombudsman Designate. Does he still have that adjective attached to his title?

**Senator Fortier:** Indeed he has. We are hoping to finalize the regulations by late spring. As soon as we have them in place, we can formalize the position of Procurement Ombudsman. We appointed Mr. Minto Procurement Ombudsman Designate last fall. We had a professional firm assist us to find someone and Mr. Minto was selected after this search.

Once the regulations are finalized, he will hit the ground running. His office will have been set up, he will have hired a few people and he will be ready and willing to undertake his responsibilities under the act.

**The Chair:** How do you see the process of the regulations evolving? Can you give us a rough date when you think he will no longer be a designate?

**Senator Fortier:** The draft regulations were published in December. The commentary period ended in February. We have been tabulating comments and hopefully the final regulations will be published by late spring, at the latest.

**The Chair:** Could you explain to us what happens now, and what happened before the decision to create, under the Federal Accountability Act, the position of the Procurement Ombudsman? What happened with the complaints in this monetary area of less than \$25,000?

**Senator Fortier:** From a legal perspective, a conduit did not exist. However, suppliers could call the department and voice concerns. That was taking place; they were calling our procurement officers and complaining about an issue that dealt with a particular contract. However, they could not go to the CITT. Common-law tribunals and small claims courts were left to them. Frankly, very few of them would take their grievances there.

Therefore, we did get calls; Mr. Guimont's procurement officers would get calls and would try to deal with the issues. However, having the Procurement Ombudsman and his office ready to go as soon as we finalize these regulations will make a huge difference. We can then have a one-stop shop where people will be able to complain and address the grievances and have them dealt with accordingly.

**Le président :** Et il en était de même en ce qui concerne le seuil de 100 000 \$ pour les services?

**Le sénateur Fortier :** C'est aussi exact.

**Le président :** Comment les choses progressent-elles et sous quel délai vous attendez-vous à ce que ce bureau et son titulaire soient pleinement opérationnels? Lorsque nous avons entendu M. Minto, il nous a précisé être l'ombudsman de l'approvisionnement désigné. Cet adjectif caractérise-t-il toujours son titre?

**Le sénateur Fortier :** C'est encore le cas. Nous espérons disposer de la version finale de la réglementation à la fin du printemps. Dès que cela sera fait, nous pourrions rendre officiel le poste d'ombudsman de l'approvisionnement. Nous avons nommé M. Minto ombudsman de l'approvisionnement désigné l'automne dernier. Une entreprise spécialisée nous a aidés à sélectionner des candidats et c'est M. Minto qui a été choisi parmi eux.

Il sera prêt à se mettre au travail dès que la réglementation sera en vigueur. Son bureau aura été mis sur pied, il aura embauché quelques personnes et il sera prêt à assumer les responsabilités que lui confère la loi.

**Le président :** Comment voyez-vous l'évolution de la réglementation? Pouvez-vous nous indiquer à quelle époque vous pensez que l'adjectif « désigné » ne sera plus attaché à son titre?

**Le sénateur Fortier :** L'ébauche de la réglementation a été publiée en décembre. La période de commentaires a pris fin en février. Nous avons déposé les commentaires et nous espérons que la version finale de la réglementation sera publiée à la fin du printemps, au plus tard.

**Le président :** Pouvez-vous nous expliquer ce qui se passe maintenant, et ce qui se passait avant que la décision de créer le poste d'ombudsman de l'approvisionnement en application de la Loi fédérale sur la responsabilité ne soit prise? Qu'advenait-il des plaintes concernant des contrats d'un montant inférieur à 25 000 \$.

**Le sénateur Fortier :** La loi ne prévoyait rien de particulier. Toutefois, les fournisseurs pouvaient s'adresser au ministère et faire part de leurs préoccupations. C'est ainsi que les choses se passaient. Lorsqu'un problème surgissait dans le cadre d'un contrat précis, les fournisseurs téléphonaient à l'un de nos agents d'approvisionnement et se plaignaient à lui. Ils ne pouvaient toutefois pas se présenter devant le TCCE. Leur seul choix était de s'adresser aux tribunaux de common law et aux cours de petites créances. Dans la pratique, très peu d'entre eux entamaient de telles démarches.

Nous recevions donc des appels téléphoniques et les agents d'approvisionnement de M. Guimont, qui étaient les premiers contactés, s'efforçaient de régler les problèmes. Toutefois, le fait de disposer d'un ombudsman de l'approvisionnement, avec son bureau prêt à agir dès que nous aurons mis la dernière main à la réglementation, va faire une grande différence. Nous disposerons alors d'un guichet unique auquel les gens pourront se plaindre et faire part de leurs griefs en sachant qu'ils seront entendus comme il convient.

**The Chair:** There was an informal mechanism to deal with complaints by suppliers who felt they were not dealt with fairly under the bidding process. Is that correct?

**Senator Fortier:** Basically, suppliers could phone the department and speak with a procurement officer. It was dealt with at that level.

**The Chair:** Independence is an important theme that is running through all the various positions that are being created. In order for someone like the Procurement Ombudsman to have credibility with your clients, with the suppliers, there has to be a perception and the existence of independence; they need to know that their complaint will be dealt with fairly and objectively.

Can you tell us what has been built into the system, how you are going to assure that independence and, therefore, that level of credibility?

**Senator Fortier:** Starting at the top, we have selected someone with superb credentials who as you know, worked with the Office of the Auditor General. He has experience in accounting and in reviewing contracts and I think he will do a great job heading that office.

The act itself gives the Procurement Ombudsman powers to look at the contracts and to review the contracts and complaints that we have been talking about. It also gives him the ability to assist in alternative dispute resolutions and to assist suppliers who have succeeded in getting a contract from the federal government, regardless of the threshold, and, who for example, cannot get paid or have an issue with a current contract. They can go to the Procurement Ombudsman and try and seek a solution to their issue.

He must also deliver a report within four months from year-end. There is every indication having spoken with the gentleman — I know you have met Mr. Minto — and, if you read the act, I am very confident that he will run this office professionally and that suppliers will now have a conduit to voice concerns for that large basket of contracts for which there was not really a formal conduit.

**The Chair:** If there was some allegation or suggestion of impropriety in the media, for example, will he have the authority and the mandate to investigate without a complaint having been filed?

**Senator Fortier:** His powers are broad enough that, for example, if he had concerns about sole sourcing in a particular department, he could actually focus on that department and seek answers to try and understand whether the complaint or the allegation is valid.

**Le président :** Il y avait auparavant un mécanisme informel pour traiter des plaintes des fournisseurs qui estimaient ne pas avoir été traités avec justice dans le cadre du processus d'appel d'offres. Est-ce exact?

**Le sénateur Fortier :** Pour l'essentiel, les fournisseurs pouvaient téléphoner au ministère et parler à un agent d'approvisionnement. C'est à ce niveau que les choses se passaient.

**Le président :** Comme pour tous les postes de ce type qui ont été créés, il est important d'assurer son indépendance. Pour qu'il soit crédible auprès de vos clients, auprès des fournisseurs, l'ombudsman de l'approvisionnement doit donner l'impression d'être indépendant, et l'être réellement. Les fournisseurs doivent avoir la conviction que leurs plaintes seront traitées avec justice et en toute objectivité.

Pouvez-vous nous dire comment cette notion d'indépendance a été prise en compte en mettant sur pied ce poste et ce bureau, et comment vous allez vous assurer qu'elle soit effective et que le titulaire ait donc le niveau de crédibilité nécessaire?

**Le sénateur Fortier :** Dès le départ, nous avons choisi une personne qui, comme vous le savez, a déjà largement fait ses preuves. M. Minto a déjà travaillé au Bureau du vérificateur général. Il a de l'expérience en comptabilité et il a déjà eu à analyser des contrats. Je suis convaincu qu'il fera un excellent travail à la tête de ce bureau.

La loi confère à l'ombudsman de l'approvisionnement le pouvoir d'examiner les contrats et les plaintes dont nous avons parlé. Elle lui donne également les moyens d'aider au règlement extrajudiciaire des différends et d'aider les fournisseurs qui, s'étant vu adjudger un contrat du gouvernement fédéral et indépendamment de son montant, ne parviennent pas à se faire payer ou pour qui un contrat en vigueur soulève un problème. Ils peuvent s'adresser à l'ombudsman de l'approvisionnement et tenter, avec son aide, de trouver une solution à leur problème.

L'ombudsman doit également produire un rapport quatre mois avant la fin de l'exercice. M'étant moi-même entretenu avec M. Minto, que je sais que vous avez aussi rencontré, tout me porte à croire qu'il va gérer son bureau de façon professionnelle et que, comme le prévoit dorénavant la loi, les fournisseurs disposeront dorénavant d'un mécanisme pour se faire entendre quand ils éprouveront des difficultés avec l'un de ces nombreux contrats pour lesquels aucune modalité officielle de recours n'était disponible jusqu'à maintenant.

**Le président :** S'il advenait, par exemple, que la presse soupçonne ou laisse entendre qu'il y ait eu des irrégularités, l'ombudsman aurait-il le pouvoir et le mandat de faire enquête, même si aucune plainte n'a été déposée?

**Le sénateur Fortier :** Ces pouvoirs sont suffisamment vastes pour que si, par exemple, l'attribution de contrats à un fournisseur exclusif dans un ministère le préoccupe, il puisse de son propre chef étudier la question et demander des explications pour tenter de déterminer si la plainte ou l'allégation sont valides.

**The Chair:** Sole sourcing is a typical issue that we would read about in the media. He has the authority to investigate that issue, does he?

**Senator Fortier:** Yes.

**The Chair:** Does he have the obligation to make that public so the public can be satisfied that everything was above board?

**Senator Fortier:** He will deliver an annual report to Parliament on the past year's activities. If he has done investigations, I assume that he will want to address in a chapter those investigations on whatever topic. If it is sole sourcing, then he will address sole sourcing.

**Senator Eggleton:** He would report annually as opposed to periodically, is that correct?

I remember, when I was Minister of Defence, we set up an ombudsman in the Department of National Defence. If there were pressing issues, we provided in addition to the annual report, an opportunity for the ombudsman to report those issues separately. Again, he submitted it to me and it was made public. It is the same kind of routine that you are talking about here.

Is there a provision for a separate report if a significant issue comes up that deserves some airing, particularly if people are hollering and screaming about it and it needs to be aired before an annual report comes out?

**Senator Fortier:** Yes, he reports directly to the minister, so he will come and see the minister and we will address it together. Ultimately, I am accountable. If there is something out there, I will want to address it and not wait 16 months for it to be resolved.

**Senator Eggleton:** That is fair. Again, he must also have the credibility of being independent.

If he submits a written report to you that says, "This and that are wrong," yes, you deal with it. You are the minister. However, is there an obligation to make that report public? Putting something in his report makes it public, but does putting it into a special report create an obligation to make that public as well?

**Senator Fortier:** No. Is there an obligation under the act? No, but is there nothing that prevents him from doing so. I do not want to be lawyerly with you, but there is not an obligation to. It does not mean that he cannot.

**Senator Murray:** Mr. Chair, I do not know whether anybody has ever written a history of the Department of Public Works and Government Services Canada. I may get at it myself. It would be a fascinating history, a little bit of which I know.

**Le président :** Les attributions de contrat à un fournisseur unique sont l'une des questions couramment évoquées dans la presse. Il a le pouvoir de faire enquête sur ce type de contrat. C'est bien cela?

**Le sénateur Fortier :** Oui.

**Le président :** Est-il tenu de rendre ses conclusions publiques pour que le grand public puisse être convaincu que tout s'est bien déroulé?

**Le sénateur Fortier :** Il va produire un rapport annuel au Parlement sur ses activités de l'exercice précédent. J'imagine que, s'il a fait des enquêtes sur quelques sujets que ce soit, il voudra en traiter dans un chapitre. S'il s'agit d'un cas de fournisseur exclusif, il voudra traiter des attributions de contrat à un fournisseur exclusif.

**Le sénateur Eggleton :** Il devra faire rapport chaque année plutôt que de façon périodique. C'est bien cela?

Je me souviens qu'à l'époque où j'étais ministre de la Défense, nous avons désigné un ombudsman du ministère de la Défense nationale. Si des questions pressantes apparaissaient, il lui était possible, en plus du rapport annuel, de produire un rapport distinct sur ses questions. Il me le remettait et ce rapport était ensuite rendu public. Parlons-nous ici du même genre de procédure?

Est-il prévu d'avoir un rapport distinct si une question importante apparaît qui mérite qu'on s'en occupe, en particulier si des gens braillent ou pleurent à son sujet et qu'il faille en traiter avant la publication du rapport annuel?

**Le sénateur Fortier :** Oui, il relève directement du ministre et c'est lui qu'il ira voir. Nous verrons ensemble ce qu'il convient de faire. Au bout du compte, c'est moi qui suis responsable. S'il y a réellement un problème, je voudrais le résoudre sans attendre seize mois.

**Le sénateur Eggleton :** C'est une bonne chose. Une fois encore, il faut qu'il soit indépendant pour être crédible.

S'il vous présente un rapport dans lequel il affirme que des choses sont boiteuses, vous vous en occupez. C'est vous le ministre. J'aimerais cependant savoir si vous êtes tenu de rendre ce rapport spécial public. S'il fait état d'une question précise dans son rapport annuel, celle-ci devient publique, mais en est-il de même s'il l'évoque dans un rapport spécial? Y a-t-il une telle obligation?

**Le sénateur Fortier :** Non. Une disposition de la loi y contraint-elle? Non, mais rien n'empêche de le faire. Je ne veux pas ergoter avec vous, mais ce n'est pas une obligation. Cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas le faire.

**Le sénateur Murray :** Monsieur le président, j'ignore si quelqu'un a déjà rédigé une histoire du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada. Je pourrais m'y attaquer moi-même. Ce serait une histoire fascinante, que je connais déjà un peu.

I think we all know that Public Works was the site of political mischief for generations, indeed, for almost a century. It was one of the last departments to be introduced to objectivity and professionalism in public administration. Such names as Sir Hector-Louis Langevin, after whom the Langevin Block was named, were prominent in the early history of the place.

Prime Minister St. Laurent, in the early 1950s, put an end to what had been going on. Mr. St. Laurent put an end to it when he appointed the late Robert Winters as Minister of Public Works. Mr. Winters was an engineer, MIT educated from Nova Scotia. He appointed Major-General Hugh Young, who had recently retired from an important position in the Canadian Army, as the deputy minister. The two of them turned the place upside down, shook out the cobwebs, and put an end to the bad practices.

I think it is true to say that, since that time, the department has operated on a professional basis; in fact, outstandingly so. There have been a few lapses, but the lapses are important only because they have proven to be the exception to the rule, in my humble opinion.

All I know about the department is that it has operated on quite a professional basis for a good long time.

The Honourable Howard Green became the Minister of Public Works under the Diefenbaker government in 1957. He immediately shocked and dismayed all of his party's supporters, who had been waiting for more than 20 years to get their hands on the levers of power, by announcing on day one that there would be no patronage in Public Works.

Forty-five years ago this year, I was executive assistant to another of your Progressive Conservative predecessors as Minister of Public Works, so you can give me whatever deference you think that background deserves, which is none.

Nothing personal about this, but I said several years ago that I would have cheerfully voted against two thirds of the Federal Accountability Act, believing that most of it was a solution looking for a problem and that it was unnecessary and would simply make governance more difficult.

The questions I have are along those lines. I see that when the regulations are passed and sections 306 and 307 of the Financial Administration Act are brought into force, the Procurement Ombudsman will review procurement practices across government, handle complaints from potential suppliers, review complaints regarding contract administration and manage an alternative dispute resolution process for contracts.

Somebody must be doing most of those things now. There must have been a complaints process for many years. Who has been doing these jobs? Will they and their budgets, their staffs, come under the umbrella of the ombudsman? What is going to

Nous savons tous fort bien que Travaux publics a été, pendant des générations, et en vérité pendant près d'un siècle, le lieu de l'inconduite politique. Ce fut l'un des derniers ministères à intégrer les notions d'objectivité et de professionnalisme dans l'administration publique. Des noms comme celui d'Hector-Louis Langevin, qui a donné son nom à l'édifice du même nom, ont beaucoup fait les manchettes au cours des premières années d'existence de ce ministère.

Au début des années 1950, le premier ministre St. Laurent a mis fin à toute une série de pratiques en nommant à la tête de ce ministère feu Robert Winters comme ministre des Travaux publics. M. Winters était un ingénieur originaire de Nouvelle-Écosse et diplômé de MIT. Il a nommé comme sous-ministre le major général Hugh Young, qui venait de prendre sa retraite de l'Armée dans laquelle il occupait un poste important. Tous deux ont fait le ménage, chassé les fantômes et mis fin aux pratiques disgracieuses.

Je crois qu'on peut affirmer que, depuis cette époque, le ministère a fait preuve en toutes circonstances de professionnalisme et même d'excellence. Il y a bien eu quelques écarts, mais leur importance tient uniquement au fait qu'ils se sont avérés être des exceptions à la règle, à mon humble avis.

Tout ce que je sais au sujet de ce ministère est qu'il a fonctionné de façon passablement professionnelle depuis longtemps.

L'honorable Howard Green est devenu ministre des Travaux publics sous le gouvernement Diefenbaker, en 1957. Il a immédiatement fâché et déçu tous ceux qui avaient appuyé son parti, qui avaient attendu plus de 20 ans pour accéder aux leviers du pouvoir, en annonçant dès le premier jour qu'il n'y aurait pas de favoritisme à Travaux publics.

Il y a 45 ans cette année, j'étais adjoint exécutif d'un de vos prédécesseurs du Parti progressiste-conservateur du Canada, qui était alors ministre des Travaux publics et vous pouvez donc me témoigner toute la déférence que ce passé mérite, soit aucune.

Il n'y a rien de personnel à cela, mais j'ai déjà dit il y a plusieurs années que j'aurais volontiers voté contre les deux tiers des dispositions de la Loi fédérale sur la responsabilité, en estimant qu'il s'agissait pour l'essentiel d'une solution se cherchant un problème et que son adoption était inutile et ne ferait que rendre la gouvernance plus difficile.

Les questions que j'ai à vous poser s'inscrivent dans cette perspective. Je constate que, lorsque la réglementation sera adoptée et que les articles 306 et 307 de la Loi sur la gestion des finances publiques entreront en vigueur, l'ombudsman de l'approvisionnement examinera les pratiques d'approvisionnement dans l'ensemble de l'administration publique, réglera les plaintes d'éventuels fournisseurs, examinera les plaintes concernant l'administration des contrats et gèrera un processus alternatif de règlement des différends relatifs aux contrats.

Il doit déjà y avoir quelqu'un qui fait l'essentiel de tout cela. Il y avait sûrement en place un mécanisme de plaintes depuis de nombreuses années. Qui s'en occupait? Est-ce que ces personnes, leurs budgets, leurs employés vont dorénavant relever de

happen? Is the ombudsman's role duplicating functions already performed somewhere in your department or somewhere in the government?

**Senator Fortier:** No.

**Senator Murray:** There is nobody who reviews procurement practices. It has never been done. There is nobody to handle complaints from potential suppliers. There is nobody who reviews complaints regarding contract administration. There is no alternative dispute resolution process for contracts. Is that your testimony?

**Senator Fortier:** My testimony is that there was no formal conduit for any of these issues to be properly addressed. I gave the example to Senator Day a few minutes ago. Remember, this covers contracts that would not otherwise be reviewed by the CITT.

This is very important. There is a large number — this basket is quite significant — of contracts where potential suppliers do not have the ability to go to the CITT and complain. Their only prior conduit was to call the department relate their complaints to the procurement officers who could look into the issue. Frankly, the procurement officers could look into the issue but could do little to help the suppliers with their complaints.

Remember, many of these \$25,000 or less contracts are handed out directly by other departments, not the Department of Public Works and Government Services. That is very important. Those of you who have been ministers would know that every department has the ability to engage the Crown for certain levels. Under \$25,000, as we speak, five departments may have done a catering contract, a translation contract, a personal services contract to write a speech, et cetera.

**Senator Murray:** The question, minister, really is how much abuse do you think has been taking place.

**Senator Fortier:** Do you mean "abuse" in terms of people not having a conduit to complain?

**Senator Murray:** No, abuse in terms of abusing the prerogative that departments now have to let contracts for \$25,000 or less. What is the problem that this measure seeks to solve?

**Senator Fortier:** If I may say so, I think we are addressing two different issues. One issue is how many of these contracts are actually signed and how many of them engage the Crown. Would we consider them good contracts? The other issue is disgruntled suppliers who are looking for a conduit to complain about a contract they did not get. To me, that is a very different issue.

I am the Minister of Public Works and Government Services and we do our own contracts under \$25,000. Mr. Guimont has procurement officers that are very professional, and these contracts have several people checking boxes to make sure that

l'ombudsman? Que va-t-il se passer? Le rôle de l'ombudsman recouvre-t-il des fonctions déjà assumées ailleurs au sein de votre ministère ou du gouvernement?

**Le sénateur Fortier :** Non.

**Le sénateur Murray :** Il y a actuellement personne qui se penche sur les pratiques d'approvisionnement. Cela n'a jamais été fait. Personne ne s'occupe des plaintes des fournisseurs éventuels. Personne n'examine les plaintes concernant l'administration des contrats. Il n'y a pas, actuellement, de processus alternatif de règlement des différends relatifs aux contrats. Est-ce bien ce que vous affirmez?

**Le sénateur Fortier :** Ce que je vous dis est qu'il n'y avait pas jusqu'à maintenant de mécanisme officiel pour aborder comme il convient n'importe lequel de ces problèmes. J'en ai donné un exemple au sénateur Day il y a quelques minutes. Il faut vous souvenir que cela s'applique aux contrats qui ne relèvent pas du mandat du TCCE.

C'est très important. Dans le cas d'un grand nombre de contrats, les fournisseurs éventuels ne peuvent s'adresser au TCCE pour se plaindre. La seule solution à leur portée auparavant était de téléphoner au ministère et de se plaindre à l'agent des approvisionnements. Celui-ci pouvait se pencher sur le problème. En toute franchise, il pouvait étudier la question, mais il disposait de très peu de moyens pour aider les fournisseurs qui avaient des raisons de se plaindre.

Il faut savoir que nombre de ces contrats de 25 000 \$ ou moins sont accordés directement par d'autres ministères et non pas par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. C'est très important. Ceux d'entre vous qui ont été ministres savent que chaque ministère peut conclure des contrats au nom de l'État jusqu'à un certain niveau. Il se peut que, pendant notre discussion, cinq ministères aient signé des contrats de moins de 25 000 \$ pour des services de traiteur, de traduction, des services personnels pour la rédaction d'un discours, et cetera.

**Le sénateur Murray :** La question qui se pose, monsieur le ministre, est de savoir combien il a eu réellement d'abus, à votre avis.

**Le sénateur Fortier :** Entendez-vous par abus que les gens ne disposaient pas de mécanisme pour se plaindre?

**Le sénateur Murray :** Non, je parle ici d'abus de la prérogative des ministères qui peuvent attribuer des contrats de 25 000 \$ ou moins. Quel est le problème que cette mesure veut résoudre?

**Le sénateur Fortier :** Si vous permettez, il me semble que nous évoquons ici deux problèmes différents. L'un concerne le nombre des contrats qui sont réellement signés et qui engagent l'État. Estimons-nous qu'il s'agisse de bons contrats? L'autre concerne des fournisseurs mécontents qui cherchent un mécanisme pour se plaindre au sujet d'un contrat qu'ils n'ont pas obtenu. Ce sont là, pour moi, des questions très différentes.

Je suis ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et mon ministère signe ses propres contrats de moins de 25 000 \$. M. Guimont compte parmi les employés du ministère des agents d'approvisionnement qui sont

the goods or the services that are required are indeed required and we are getting value for money. In other departments, the same takes place, but we do not manage the procurement process for those contracts in other departments.

**Senator Murray:** Has there been a great demand by suppliers for this kind of what you call “conduit”? Is there a sense of it?

**Senator Fortier:** That is a good question. I opened small- and medium-enterprise offices across the country so that we would engage more of these small businesses to do business with us. I have held fora with them, and they have several complaints; but many were happy to see that we now have a Procurement Ombudsman.

You alluded to this earlier, Senator Murray, about responsibilities to draft or think about procurement guidelines, procurement initiatives, and make sure we are proactive on all sorts of rules and regulations in order to make this a user-friendly system for suppliers. I would say the supply community is quite pleased that this Procurement Ombudsman exists. Obviously, they are looking forward to seeing how it is going to work in real life. On paper it looks fine; but I am very confident, with the gentleman we have heading this, that this will be a well-run office and it will deal with complaints in a timely manner.

**Senator Murray:** When are the regulations coming in, minister?

**Senator Fortier:** As I said earlier, at the latest, by late spring.

**Senator Murray:** You have your deputy minister with you, and I think it is fair to ask; he does not need to be too specific about the source of the information, but there are concerns within the system that initiatives such as this are going to complicate governance considerably. Have potential administrative problems and complications been brought to your attention by your counterparts in other departments of government?

**François Guimont, Deputy Minister, Public Works and Government Services:** Not really. I have been dealing with Mr. Minto, supporting him in getting his office organized. We also have developed a memorandum of understanding between him and the department for administrative matters.

**Senator Murray:** The department?

**Mr. Guimont:** Yes.

**Senator Murray:** What about the other departments that are involved? Is there an interdepartmental committee?

très professionnels, et plusieurs personnes cochent des cases en examinant ces contrats pour s'assurer que les biens ou les services demandés sont réellement nécessaires et que nous en obtenons pour notre argent. Il en va de même dans les autres ministères, mais nous ne gérons pas le processus d'acquisition lié à ces contrats dans les autres ministères.

**Le sénateur Murray :** Avez-vous observé une demande importante des fournisseurs pour ce type de ce que vous appelez « mécanisme »? En avez-vous une forme d'évaluation quelconque?

**Le sénateur Fortier :** C'est une bonne question. J'ai ouvert un certain nombre de bureaux pour les petites et moyennes entreprises à travers le pays afin d'amener un plus grand nombre d'entre elles à traiter avec nous. J'ai organisé avec elles des forums de discussion et elles avaient plusieurs plaintes à formuler, mais nombre d'entre elles étaient ravis de voir que nous mettions en place un ombudsman de l'approvisionnement.

Vous avez évoqué précédemment, monsieur le sénateur, la responsabilité qui consiste, après y avoir réfléchi, à rédiger des lignes directrices sur la passation de marchés, sur les initiatives en la matière, et la responsabilité qui nous incombe de veiller à disposer de toutes sortes de règles et de règlements pour rendre ce système convivial pour les fournisseurs. Je dirais que la collectivité des approvisionnements est plutôt satisfaite de la mise en place de cet ombudsman de l'approvisionnement. Bien évidemment, ces gens attendent de voir comment les choses vont se passer concrètement. Tout à l'air bien sur papier, mais je suis convaincu qu'avec la personne qui va diriger ce bureau, nous aurons un organisme bien géré qui traitera des plaintes en temps opportuns.

**Le sénateur Murray :** Quand la réglementation va-t-elle entrer en vigueur, monsieur le ministre?

**Le sénateur Fortier :** Comme je l'ai déjà dit, à la fin du printemps au plus tard.

**Le sénateur Murray :** Votre sous-ministre vous accompagne et c'est l'occasion de lui poser des questions, même si je n'attends pas de lui beaucoup de précisions sur ses sources d'information. Des personnes œuvrant au sein du système craignent que des initiatives comme celles-ci compliquent considérablement la gouvernance. Est-ce que vos homologues des autres ministères du gouvernement vous ont fait état d'éventuels problèmes administratifs et d'éventuelles complications?

**François Guimont, sous-ministre, Travaux publics et Services gouvernementaux :** Pas vraiment. J'ai collaboré avec M. Minto, en l'aidant à mettre son bureau sur pied. Nous avons également élaboré un protocole d'entente entre son bureau et le ministère pour les questions administratives.

**Le sénateur Murray :** Le ministère?

**M. Guimont :** Oui.

**Le sénateur Murray :** Qu'en est-il des autres ministères qui sont impliqués? Y a-t-il un comité interministériel?

**Mr. Guimont:** Not that I am aware of. I know that Mr. Minto has been around, in his preliminary work, in terms of getting a feel of what is happening out there in departments. He sat down with a number of deputies. We have had regular discussions. Beyond that, I am not aware. However, I know that he had discussions with deputy ministers a few weeks ago.

**Senator Murray:** Are they implicated in the drafting of the regulations, for example, or is that being done entirely in-house?

**Mr. Guimont:** No, there was interdepartmental consultation on the regulations. That is a standard process for regulatory development as per the regulatory process, so that did take place. However, you are right; Department of Justice lawyers did the actual drafting, which was supported by central agencies. There is a standard process for regulatory development.

[Translation]

**Senator Ringuette:** My first question is about the complaints process. I do not recall, when we were studying the bill, having wondered whether or not complaints could only be made by Canadian citizens, or if, because of NAFTA, American and Mexican individuals and entities are also able to file complaints.

**Senator Fortier:** No, only Canadian suppliers. There is a practical reason for that. We must not forget that Mr. Minto, the procurement ombudsman, must operate within certain parameters. These are low-value contracts. Take, for example, a law firm that is hired by a department to provide an opinion. It would not be a Mexican or an American firm.

These are low-value contracts that are usually awarded to Canadian companies. Therefore, only Canadian companies and individuals will have access to the procurement ombudsman.

**Senator Ringuette:** But there is nothing in the act that precludes an American or a Mexican entity from filing a complaint.

**Mr. Guimont:** Yes, it is in the act.

**Senator Fortier:** I believe that the deputy minister has a copy of the act. It applies to Canadian suppliers.

**Mr. Guimont:** There are no exclusions, but the text clearly states "Canadians."

**Senator Ringuette:** You said that you had opened two regional offices. According to Senator Stratton, that is what I should be asking you about, and I should be happy.

**Senator Fortier:** Is that what he told you? Did he whisper a question in your ear?

**M. Guimont :** Non, pas que je sache. Je sais que M. Minto a eu des rencontres, au début de son travail, pour tenter de savoir ce qui se passe dans les autres ministères. Il a rencontré un certain nombre de sous-ministres. Nous avons eu des discussions régulières. C'est tout ce que je sais. Toutefois, je sais qu'il a eu des discussions avec des sous-ministres, il y a quelques semaines.

**Le sénateur Murray :** Sont-ils impliqués dans la rédaction de la réglementation, par exemple, ou cela se fait-il intégralement à l'interne?

**M. Guimont :** Non, des consultations interministérielles ont été organisées sur la réglementation. C'est un processus standard, dans le cadre du processus réglementaire, pour élaborer la réglementation et c'est ce que nous avons fait. Toutefois, vous avez raison. Les avocats du ministère de la Justice sont ceux qui ont réellement rédigé le texte, avec l'aide des organismes centraux. C'est ainsi que les choses se déroulent pour l'élaboration de la réglementation.

[Français]

**Le sénateur Ringuette :** Ma première question concerne la recevabilité des plaintes. Lors de notre étude du projet de loi, je ne me souviens pas de nous être questionnés à savoir si les plaintes étaient seulement recevables par des citoyens canadiens ou si, compte tenu de l'Accord de libre-échange, est-ce que les citoyens ou les entités américaines et mexicaines peuvent déposer aussi des plaintes.

**Le sénateur Fortier :** Non, c'est seulement les fournisseurs canadiens. Une raison d'ordre pratique explique cela. Il faut se rappeler les paramètres confiés à M. Minto, l'ombudsman de l'approvisionnement. Il s'agit de contrats à valeur plus modeste. Prenez l'exemple d'un bureau d'avocats retenu par un ministère pour donner une opinion. Il ne s'agit pas d'un bureau d'avocats mexicain ou américain.

Il s'agit de contrats plutôt modestes qui sont, pour la plupart, octroyés à des sociétés canadiennes. Par conséquent, ce sont des sociétés canadiennes et donc des personnes canadiennes qui auront accès à l'ombudsman de l'approvisionnement.

**Le sénateur Ringuette :** Mais rien dans la loi stipule que les entités américaines ou mexicaines ne peuvent pas déposer de plainte.

**M. Guimont :** Oui, c'est dans la loi.

**Le sénateur Fortier :** Je crois que le sous-ministre a le texte de loi. On parle de fournisseurs canadiens.

**M. Guimont :** Cela n'exclut pas, mais le texte indique clairement « canadiens ».

**Le sénateur Ringuette :** Vous avez expliqué avoir ouvert des bureaux régionaux. Le sénateur Stratton m'a dit qu'il faudrait poser des questions à ce sujet et que je devrais être contente.

**Le sénateur Fortier :** Il vous a dit cela? Il vous a soufflé une question à l'oreille?

**Senator Ringuette:** Absolutely. He is an excellent colleague. Can you give us more information about the regional offices? Where are they located? How many employees are there? How did you decide on the location of these offices? How did you staff them?

I understand that you do not have all of this information at hand. Could you provide this to us through our clerk?

**Senator Fortier:** We can tell you where our offices are located. Each one has a small staff. There is one in Halifax, Montreal, Toronto, Ottawa, Edmonton and Vancouver. Just to give you an idea, if these offices are to run smoothly, then the employees should not be there; they should be out meeting with small suppliers to explain to them how they should go about dealing with the federal government.

Since I became a minister, I have had an opportunity to speak with a number of medium-sized companies. These suppliers tell me that it is complicated to deal with the government, that there is too much paperwork, that they find the interaction intimidating. It takes too much time for the small number of staff members in these small and medium-sized enterprises to understand all of the procurement rules that they must follow if they want to act as suppliers to the federal government. Therefore, they simply ignore us. That is bad news for us, because we would like to do business with them. With a large number of suppliers, the prices will be more reasonable and there will be more creativity around the table. People have solutions to offer us.

I have represented a number of small businesses. I know that they can be creative, they can come up with solutions and they have a short turnaround time. We do not want to discourage them, we want to encourage them to look at the opportunities that the federal government can provide.

We have six offices that are dedicated to providing small and medium-sized businesses with a better understanding of the opportunities that exist within the federal government and to supporting them in their bids for contracts with the federal government.

**Senator Ringuette:** Are the contracts posted on the MERX system?

**Senator Fortier:** Yes.

**Senator Ringuette:** An employee in the Halifax office will check the MERX system and will see the contracts. Then he will get in touch with small companies in the Halifax region.

**Senator Fortier:** No, the employee is not an agent representing small businesses. The employee will go to the Halifax Chamber of Commerce, and may even go to New Brunswick, to Prince Edward Island or to Newfoundland. He will meet with the members of the chambers of commerce, he will provide information briefings with the help of every means that is available to inform the small and medium-sized enterprises that MERX is available, for example, and that it might be of interest

**Le sénateur Ringuette :** Absolument. C'est un excellent collègue. En ce qui a trait à ces bureaux régionaux, pourriez-vous nous donner plus d'informations? Où sont-ils situés? Combien comptent-ils d'employés? Comment a-t-on procédé pour déterminer l'emplacement de ces bureaux? Comment a-t-on doté ces bureaux sur le plan des ressources humaines?

Je comprends que vous n'avez pas ces données à portée de main. Toutefois, pourriez-vous nous faire parvenir ces renseignements par le biais de notre greffière?

**Le sénateur Fortier :** Nous pouvons déjà vous indiquer l'endroit où se trouvent ces bureaux. Chaque bureau possède un petit nombre d'employés. Ils sont situés à Halifax, Montréal, Toronto, Ottawa, Edmonton et Vancouver. Je vais vous présenter une image : pour que ces bureaux opèrent bien, il faut que les employés qui s'y trouvent n'y soient pas; il faut qu'ils aillent rencontrer les petits fournisseurs pour leur expliquer comment faire affaires avec le gouvernement fédéral.

Depuis que je suis ministre, j'ai eu l'occasion de discuter avec plusieurs sociétés de taille modeste. Les fournisseurs de ces entreprises m'ont indiqué qu'ils trouvent compliqué de faire affaires avec l'État, qu'il y a trop de paperasse, que l'interaction est encore intimidante. Pour ces petites et moyennes entreprises, qui n'ont pas beaucoup d'employés, apprivoiser le gouvernement fédéral et comprendre les règles d'approvisionnement est trop long. Par conséquent, ils nous ignorent. Pour nous c'est une mauvaise nouvelle car nous ne voulons pas qu'ils nous ignorent. Plus il y aura de fournisseurs qui s'intéresseront au marché que nous avons à offrir, meilleurs seront les prix et plus grande sera la créativité à la table. Des gens nous proposeront des solutions.

J'ai représenté plusieurs petites entreprises. J'ai constaté qu'elles sont créatrices, capables de présenter des solutions, et de répondre dans des délais très courts. Nous ne voulons pas les décourager mais les encourager à s'intéresser aux opportunités que présente le gouvernement fédéral.

On parle donc de six bureaux dont le travail est d'aider les petites et moyennes entreprises à mieux reconnaître les opportunités qui existent avec le gouvernement fédéral et les appuyer dans leur démarche pour obtenir des contrats avec le gouvernement fédéral.

**Le sénateur Ringuette :** Les contrats sont-ils affichés sur le système MERX?

**Le sénateur Fortier :** Oui.

**Le sénateur Ringuette :** L'employé du bureau situé à Halifax consultera le système MERX et verra les contrats. Il communiquera ensuite avec des petites entreprises dans la région de Halifax.

**Le sénateur Fortier :** Non, cet employé n'est pas un agent qui représente les petites entreprises. L'employé ira à la Chambre de commerce d'Halifax et même au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve. Il rencontrera les membres des Chambres de commerce, fera des sessions d'information en se servant de toutes sortes de moyens pour informer les petites et moyennes entreprises de l'existence de MERX, par exemple, qui est un outils intéressant. Qui n'a pas Internet? Même une petite

to them. Who is not connected to the Internet today? Even a small company with two or three employees is connected to the Net. There is room for improvement to the MERX system, and we are working on that, but it is already very effective. There is a system that notifies users by email.

Take, for example, a furniture manufacturer — and there are still some in Canada — if an opportunity that would be of interest for this manufacturer is posted on the MERX website, he will receive a notice by email. Rather than waste his time surfing the web to see if there are any openings in the furniture sector, he will receive a notification. That is the type of communications method that we have devised. However, it is not enough. But we still need to be proactive and attract small and medium-sized companies.

The work of these employees is therefore to ensure that the world of small and medium-sized companies is aware of our existence and of the opportunities that are available here in Ottawa.

**Senator Ringuette:** When did these offices open? I remember you telling us about your intentions last year. Did these offices open last year?

**Senator Fortier:** No, we opened them in the spring and summer of 2006.

**Senator Ringuette:** Almost two years ago?

**Senator Fortier:** Yes.

**Senator Ringuette:** How efficient are these offices?

**Senator Fortier:** That is a very good question. Do you want to know how we measure success?

**Senator Ringuette:** Yes.

**Senator Fortier:** Effectiveness is based on the information that is provided, on meetings, on the number of calls. We receive a lot of calls. At first, people were not aware that the service existed. All six offices did not open in the spring of 2006. We started with the office in Halifax. I attended the opening early in the summer of 2006. The other offices opened a few months later. Unless I am mistaken, I believe that all six offices were up and running by mid-2007.

The deputy minister regularly measures success according to the number of calls and the meetings that the employees have. There is a small staff in each office. We only need one person and a few assistants to answer questions and help people to master the tools that are required to do business with the federal government.

**Senator Ringuette:** How many people work in the Halifax office?

**Mr. Guimont:** I would say that we have either four or five employees there. The regional offices have four or five people doing the bulk of the work.

**Senator Ringuette:** I am looking forward to having more information.

entreprise de deux ou trois employés a Internet. Le système MERX pourrait être amélioré, et on y travaille, mais il est déjà très efficace. Il existe un système qui avise les usagers par courriel.

Prenons le cas d'un fabricant de meuble — il en existe encore au Canada — et si une opportunité intéressante est affichée sur MERX pour ce fabricant, on vous avisera par courriel. Plutôt que de passer son temps à parcourir le site web pour voir si une opportunité existe dans le domaine du meuble, on vous avise. Ce sont là des moyens de communication que nous avons mis sur pied. Toutefois, cela ne suffit pas. Toutefois, il faut quand même aller au devant des coups et intéresser la petite et moyenne entreprise.

Le travail de ces employés est donc de s'assurer que l'univers de la petite et moyenne entreprise sache notre existence et connaisse les opportunités qui existent ici à Ottawa.

**Le sénateur Ringuette :** Quand ont eu lieu l'ouverture de ces bureaux? Je me souviens que vous avez parlé de vos intentions l'année dernière. Est-ce que ces ouvertures ont eu lieu l'année dernière?

**Le sénateur Fortier :** Non, elles ont eu lieu au printemps et à l'été 2006.

**Le sénateur Ringuette :** Cela fait presque deux ans?

**Le sénateur Fortier :** Oui.

**Le sénateur Ringuette :** Qu'elle est l'efficacité de ces bureaux?

**Le sénateur Fortier :** C'est une très bonne question. Vous voulez savoir comment on mesure le succès?

**Le sénateur Ringuette :** Oui.

**Le sénateur Fortier :** L'efficacité se base sur la diffusion de l'information, sur des rencontres, sur le nombre d'appels. Nous recevons beaucoup d'appels. Au début, les gens ne savaient pas que ce service existait. Les six bureaux n'ont pas vu le jour au printemps 2006. Nous avons commencé par le bureau d'Halifax. Je me suis rendu pour son ouverture au début de l'été 2006. Les autres bureaux ont ouverts dans les mois qui ont suivi. Sauf erreur, je crois que les six bureaux étaient ouverts et opérationnels à la mi-2007.

Le sous-ministre mesure régulièrement les succès par le nombre d'appels et les rencontres que font les employés. Les bureaux ne possèdent pas un grand nombre d'employés. Il suffit d'avoir une personne et quelques adjoints pour répondre aux questions et aider les gens à mieux maîtriser les outils pour faire affaires avec le gouvernement fédéral.

**Le sénateur Ringuette :** Combien de personnes travaillent au bureau de Halifax?

**M. Guimont :** De mémoire, je dirais entre quatre et cinq. Les bureaux régionaux ont environ quatre ou cinq personnes pour assumer le principal des opérations.

**Le sénateur Ringuette :** J'ai bien hâte d'obtenir l'information.

**Mr. Guimont:** I will be happy to send it to you.

**Senator Ringuette:** I am having a hard time understanding how one person can provide a service to all of the SMEs in the four Atlantic Provinces, unless you hire a superman or a superwoman. I wonder how effective it can really be. Because of their mandate, should these offices not in some way be connected to ACOA in order to better connect with the businesses in the region?

I have quite a number of questions and I am expecting answers on staffing, et cetera.

Mr. Chair, must our questions only deal with the ombudsman?

**The Chair:** The main point of this meeting and the reason why the witnesses are here is to discuss the ombudsman, but go ahead and ask the question, and we will see.

**Senator Ringuette:** My first question relates to the sale of government buildings that were then leased to the department. I believe that this question has already been asked at committee, but all the same, I have my doubts when it comes to the cost effectiveness of this decision. Is it not always better to own rather than rent, be it a home or a commercial property? Could we be provided with the information relating to the sale and the leasing back of the same buildings where government employees work?

I have another question that relates to the Parliament buildings. Minister, I arrived on the Hill in 1993 and even at that time members had been told not to get too comfortably ensconced in their offices because they would soon be moving to make way for up-coming renovations.

At that time, the government had a deficit and they were playing catch up with the budget. We are now in better financial shape, but the Parliament buildings continue to deteriorate and there are nets installed on the buildings to keep the stones from hitting pedestrians who are walking by.

Can you tell us when this work will be proceeding? When are we going to repair the buildings in the parliamentary precinct?

[English]

**Senator Stratton:** Point of order, Mr. Chair. I leave it to the minister to answer the question, but it has absolutely nothing to do with the ombudsman or procurement officer. I leave it to the minister to decide whether he wants to answer.

**The Chair:** Why not leave it to me to ask the minister if he should or should not answer? The question was posed with the qualification that it does not relate specifically to these items. I said: Pose the question and then I will ask the minister and the deputy minister if they wish to engage in this discussion. It is outside of the parameters of the invitation we sent to you.

**M. Guimont :** Il me fera plaisir de vous la faire parvenir.

**Le sénateur Ringuette :** Il m'est difficile de concevoir qu'une seule personne puisse servir les PME dans les quatre provinces de l'Atlantique, à moins d'embaucher un surhomme ou une superwoman. Je me questionne sérieusement sur l'efficacité. Étant donnée le mandat, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de rendre ces bureaux complémentaires à l'APÉCA afin de rejoindre les entreprises de la région?

En tout cas, j'ai énormément de questions et j'attends les réponses au sujet de la dotation, et cetera.

Monsieur le président, sommes-nous limités à des questions concernant l'ombudsman uniquement?

**Le président :** Le point principal de la réunion ainsi que les témoins concernent l'ombudsman, mais posez la question et on verra.

**Le sénateur Ringuette :** Ma première question concerne la vente des édifices fédéraux qui ont été loués par la suite au ministère. Il me semble que la question a déjà été posée en comité, mais tout de même, j'ai de sérieux doutes quant à la rentabilité de cette décision. Ne dit-on pas qu'il est toujours plus rentable d'être propriétaire que locataire, autant au niveau résidentiel que commercial? Serait-il possible d'obtenir de l'information pertinente sur la vente et la location par la suite de ces mêmes édifices pour abriter les mêmes employés gouvernementaux?

Mon autre question concerne les édifices de la Colline abritant les parlementaires. Monsieur le ministre, je suis arrivée sur la Colline en 1993 et déjà, à ce moment-là, on avisait les députés de ne pas s'installer trop confortablement dans leurs bureaux car ils seraient appelés à déménager sous peu à cause de rénovations obligatoires prévues.

À ce moment, le gouvernement était déficitaire et devait faire du rattrapage au niveau budgétaire. Depuis ce temps, ce rattrapage budgétaire a été fait, mais les édifices de la Colline demeurent toujours en état de détérioration et des filets ont dû être installés afin d'éviter que des pierres ne tombent sur les passants.

Pouvez-vous nous dire quand irons-nous de l'avant avec ces travaux? Quand ferons-nous en sorte que les édifices sur la Colline soient réparés?

[Traduction]

**Le sénateur Stratton :** J'en appelle au Règlement, monsieur le président. Je laisse le ministre décider s'il veut répondre à la question, mais celle-ci n'a absolument rien à voir avec l'ombudsman ou l'agent d'approvisionnement. Que le ministre décide s'il veut ou non y répondre.

**Le président :** Pourquoi ne pas me laisser demander au ministre s'il veut ou non répondre à la question? L'auteur a laissé entendre que la question débordait le cadre de l'ombudsman et c'est moi qui lui ai dit « Posez la question et on verra ». J'avais l'intention de demander au ministre et au sous-ministre s'ils souhaitent se lancer dans cette discussion. Elle ne s'inscrit pas dans le cadre de l'invitation que nous vous avons fait parvenir.

**Senator Fortier:** Senator Day, it is part of my job and I am happy to answer both questions. Thank you, Senator Stratton, for trying to defend me.

**Senator Ringuette:** He whispers questions to me, but then he does not want me to ask them.

**Senator Stratton:** It had to do with the procurement officer and regional offices.

**Senator Fortier:** Regarding the sale of the buildings, Mr. Chair, this was absolutely necessary. The state of our office building apparatus is alarming. We have basically under-invested in these assets for decades. This is not a partisan issue; it is just a fact. Senator Ringuette spoke about people wanting to own their homes. No one owns their office. People own their homes, but no one owns their office.

There is not a more for-profit institution or industry than banks. They have all shed their downtown towers. Real estate is a specific niche that has to be run by people who know what they are doing. You need to invest in and maintain buildings. Governments around the world are revisiting whether they should own office buildings. We are not talking about museums or military bases but about office buildings. If we were to start with a blank sheet of paper today and wanted to house 250,000 public servants, we would not own the buildings. We do not need to own the buildings.

I am very proud of the transaction we struck, because in terms of the financial transaction, we got the best terms that anyone can remember, a vendor obtaining what people call the CAP rate, over the past 20 years. There are real estate conferences taking place where people are complimenting the federal government for the timing of the transaction.

We sold seven buildings. The transaction was supported by the bankers we hired to do the transaction, plus a third-party, independent opinion, so someone who was not hired to sell the buildings and had no incentive, someone who just looked at the financial terms. Any way you look at this, the book value of those buildings, in our books, was south of \$1 billion. It was more like \$500 million or \$600 million. We sold the buildings for \$1.4 billion.

Any way you slice the onion, we did a great transaction. We signed a lease with Larco Investments Ltd., which is a well-known, professionally run, B.C.-based company that will be around for a number of years. We do not need to own our buildings. It is complicated. When we attempt to invest in our buildings, it is not like the private sector, where the boss says "get it done" and someone gets it done. We have many boxes to tick. We have to go to Treasury Board, it comes back to the

**Le sénateur Fortier :** Monsieur le sénateur, cela fait partie de mon travail et je me fais un plaisir de répondre aux deux questions. Merci à vous, sénateur Stratton, d'avoir essayé de me défendre.

**Le sénateur Ringuette :** Il me murmure les questions l'oreille et, ensuite, il ne veut plus que je les pose.

**Le sénateur Stratton :** Cela concernait l'agent d'approvisionnement et les bureaux régionaux.

**Le sénateur Fortier :** En ce qui concerne la vente des édifices, monsieur le président, elle était absolument nécessaire. La situation de l'ensemble de nos édifices à bureaux est alarmante. En résumé, nos investissements dans ces actifs ont été insuffisants pendant des décennies. Ce n'est pas une affirmation partisane mais tout simplement une constatation. Le sénateur Ringuette a évoqué les gens qui veulent être propriétaires de leur logement. Personne n'est propriétaire de son bureau. Il y a effectivement des gens qui sont propriétaires de leurs maisons, mais personne ne l'est de son bureau.

Aucun secteur d'activité ne vise davantage les profits que celui des banques, or toutes se sont débarrassées de leurs tours dans les centres-villes. L'immobiliser est un secteur d'activité bien particulier qu'il faut laisser aux mains de gens compétents en la matière. Il faut investir dans les édifices et les entretenir. Partout à travers le monde, les gouvernements remettent en question la nécessité de posséder leurs édifices à bureaux. Nous ne parlons pas ici des musées ou des bases militaires, mais des édifices à bureaux. Si, partant de zéro, nous devons aujourd'hui héberger 250 000 fonctionnaires, il ne nous viendrait pas à l'idée d'acquérir des édifices. Nous n'avons pas besoin d'en être les propriétaires.

Je suis très fier de la transaction que nous avons conclue parce que, d'un point de vue financier, nous avons obtenu les meilleurs résultats dont on se souvient au cours des 20 dernières années, puisque nous sommes parvenus à obtenir ce qu'on appelle le taux de capitalisation. Il y a des conférences du secteur immobilier à l'occasion desquelles des gens félicitent le gouvernement fédéral d'avoir ainsi choisi le moment de la transaction.

Nous avons vendu sept édifices. La transaction a reçu l'appui des banquiers que nous avions embauchés pour y procéder, plus celle d'une tierce partie indépendante. Il s'agissait de quelqu'un qui n'a pas été embauché pour vendre les édifices et n'avait aucun intérêt en la matière, de quelqu'un qui a simplement analysé les conditions financières. Peu importe la façon dont vous abordez cette question, la valeur de ces édifices dans nos livres était inférieure à un milliard de dollars. Elle s'approchait davantage de 500 ou 600 millions de dollars. Nous les avons vendus 1,4 milliard de dollars.

Peu importe la façon dont vous le présentez, nous avons réalisé là une excellente transaction. Nous avons signé un bail avec Larco Investments Ltd., qui est une entreprise réputée de la Colombie-Britannique gérée par des professionnels et qui sera là pendant de nombreuses années. Nous n'avons pas besoin d'être les propriétaires de nos édifices. C'est compliqué. Quand nous tentons d'investir dans nos édifices, les choses ne se passent pas comme dans le secteur privé où le patron dit « Faites-le » et un

department, goes back to Treasury Board, and costs creep up. This is what happens. Taxpayers won a big victory when we sold those seven buildings.

We are actively working on the parliamentary precinct, Senator Ringuette. When you ask when we will get going on this, we are. There are people working on various buildings in the parliamentary precinct.

[Translation]

I will resume in French, since your question was in French. I apologize.

The West Block, for example, will be totally empty within 18 months, so that we can do the necessary work. As you know, these are heritage buildings, and this type of renovation requires the kind of attention and skill that would not be necessary for your house or mine because they are newer. Our government is committed to continuing with this work. Money has already been invested and set aside by Treasury Board so that the renovations can go ahead. The work will be done. I am sure that you will see the results within the next few years.

**Senator Ringuette:** I am delighted to hear that. If I am not mistaken, the renovations may take 20 years or so, because these are heritage buildings.

How many employees do you have? You must have a “real property” unit?

**Mr. Guimont:** Yes.

**Senator Ringuette:** How many employees work in that unit?

**Mr. Guimont:** I believe there are about 3,000 employees.

**Senator Ringuette:** You said earlier, minister, that the real property part of the department required a certain amount of expertise to ensure that it is properly managed. You have 3,000 employees working in a “real property” unit in your department. Are you saying that there is no expertise in that unit?

**Senator Fortier:** I am not only referring to human expertise. We must also be able to work quickly and stay on budget. The funding approval process is complex, which is understandable since we are spending taxpayer’s money. There are a number of stages in the approval process before the work can even begin.

You don’t really want to own any office buildings; you want to own your museums and your heritage assets. Twelve-story office buildings in downtown Montreal, Vancouver, and Toronto are not something to which you want to become attached. The banks no longer hang on to their buildings, everyone is getting rid of the

employé s’en occupe. Nous, nous devons passer par de nombreux intervenants. Nous devons nous adresser au Conseil du Trésor. Le dossier revient ensuite au ministère, puis retourne au Conseil du Trésor, et les coûts grimpent. C’est ce qui se produit. Les contribuables ont été les grands gagnants de la vente de ces sept édifices.

Quant à la colline parlementaire, nous y travaillons activement, sénateur Ringuette. Quand vous demandez quand nous allons nous y attaquer, c’est ce que nous faisons. Il y a actuellement des gens qui travaillent sur plusieurs édifices de la colline parlementaire.

[Français]

Je vais revenir au français, puisque vous m’avez posé une question en français. Je suis désolé.

L’édifice de l’Ouest, par exemple, sera totalement vide d’ici 18 mois et nous pourrons faire les travaux requis. Vous savez, il s’agit d’édifices patrimoniaux et ce type de rénovation implique une attention et un doigté que votre maison et la mienne ne requièrent pas parce qu’il s’agit de constructions plus récentes. Notre gouvernement est résolument engagé à continuer les travaux. Des sommes ont déjà été investies et réservées par le Conseil du Trésor pour continuer les rénovations. Donc, ces travaux seront effectués. Je suis convaincu que vous allez en voir le fruit dans les quelques prochaines années.

**Le sénateur Ringuette :** Votre réponse me réjouit. Si je ne me trompe pas, on prévoit que les rénovations ne pourront être complètement terminées avant une vingtaine d’années à cause du caractère patrimonial et historique des édifices.

Combien avez-vous d’employés? Vous avez certainement une unité appelée «immobilier»?

**M. Guimont :** Oui.

**Le sénateur Ringuette :** Combien d’employés compte cette unité?

**M. Guimont :** De mémoire, environ de 3 000 employés.

**Le sénateur Ringuette :** Monsieur le ministre, vous avez répondu plus tôt que sur le plan de l’immobilier une expertise était nécessaire pour pouvoir bien gérer. Votre ministère compte 3 000 employés dans une unité qu’on appelle « immobilier ». Nous dites-vous que vous n’avez pas d’expertise dans cette unité?

**Le sénateur Fortier :** Ce n’est pas seulement une expertise humaine. C’est aussi la possibilité de faire rapidement les travaux et ce, à l’intérieur des budgets qui nous sont alloués. Le processus d’autorisation de financement des travaux est complexe et c’est compréhensible puisqu’il s’agit de l’argent des contribuables. Il y a donc plusieurs étapes requises avant l’autorisation de travaux de réparation.

Fondamentalement, vous ne voulez pas être propriétaire d’édifices à bureaux, vous voulez être propriétaire de vos musées et de votre actif patrimonial. Les édifices à bureaux de 12 étages au cœur de Montréal, de Vancouver et de Toronto, il ne faut pas s’y attacher. Les banques ne s’y attachent plus, tout le

bricks and mortar. It is too much trouble to manage, you need a special type of expertise and you have to be able to react quickly because it is too easy to lose money with them.

For example, as a former banker I can tell you that the taxpayers are on the winning end of any transaction that involves selling office buildings. When the lease is up, if we take the proceeds of \$1.4 billion and invest them at a conservative rate of interest, then 20 years down the road, not only have we managed to pay the rent, but we also have a large balance of many hundreds of millions of dollars.

Now, you will say that you no longer own any buildings. That is true, you no longer own them. We kept buildings that no longer have any current value. I said earlier that the book value of some office buildings represents only the value of the land that they are sitting on. Bricks and mortar have lost all of their value. Some office buildings in Calgary had problems with their drinking water, problems related to asbestos. Here in Ottawa there are buildings with the same type of problems. Bricks are falling off and the mortar is disintegrating.

We are not necessarily very good at managing of all that. When the mortar starts to disintegrate, we have to act quickly. When you keep putting off the repairs, then not only does the mortar start to fall off, but the roof starts to leak, and repairs have to be made, and the federal government is not in the business of managing real estate.

**Senator Ringuette:** Does your new policy mean that the rest of the federal government buildings throughout the country will be sold off?

**Senator Fortier:** So far, we have sold seven buildings, a transaction worth \$1.4 billion, which is enormous. I think we need to use our heads and let the dust settle before we proceed. The deal has just been signed, I made the announcement last summer but legally, the transaction was completed in October, which is less than one year ago. We will let that sit for a while, and see what happens to make sure that everything goes as planned.

For the time being, I have no intention of selling any other buildings. In any case, in view of current market conditions, I would not recommend to the Prime Minister or to my cabinet colleagues that we undertake another transaction, which would not be to our advantage at this time. But last year's sell was a spectacular home run, from a financial point of view and in many other respects as well.

**Senator Ringuette:** I will wait to see the figures and all of the information before agreeing that your transaction was spectacular.

**Senator Fortier:** All of the documents are public. I prefer to call it a "home run" which is related to sports.

**Senator Ringuette:** Okay, then.

**Senator Chaput:** I have two questions for the minister. The first one is a follow-up to the questions asked by Senator Ringuette about the regional offices. You said there would be an office in Ottawa as well as regional offices.

monde se débarrasse de leurs briques et de leur mortier. C'est trop compliqué à gérer et cela nécessite une expertise particulière et une capacité d'agir rapidement parce qu'on peut perdre de l'argent.

Par exemple, mon passé de banquier me permet de dire que la vente d'immeubles à bureaux est une excellente transaction pour les payeurs de taxes. À la fin du bail, si on prend le produit du placement qui s'élève à 1,4 milliard de dollars et qu'on le place à un taux d'intérêt conservateur, 20 ans plus tard on a non seulement payé le loyer, mais on dispose aussi d'une balance importante de plusieurs centaines de millions de dollars.

Vous allez me dire que vous n'avez plus les édifices. Effectivement, vous ne les avez plus. On a conservé des édifices qui ne valent plus rien aujourd'hui. Tantôt je vous disais que la valeur au livre de certains immeubles à bureaux se résume à la valeur du terrain. La brique et le mortier ont perdu toute leur valeur. Certains édifices à Calgary avaient des problèmes d'eau courante, des problèmes d'amiante. Ici même à Ottawa, des édifices sont aux prises avec le même genre de problèmes. Il y a des chutes de pierres et le mortier se désagrège.

On n'est pas nécessairement habiles pour gérer tout cela. Il faut agir rapidement quand le mortier se désagrège. Lorsqu'on reporte et reporte encore les travaux, ce n'est plus le mortier qui se désagrège, c'est le toit, et on se retrouve avec des réparations à faire et la mission première du gouvernement fédéral n'est pas de gérer un parc immobilier.

**Le sénateur Ringuette :** Est-ce que votre nouvelle politique fera en sorte que le reste des édifices à bureaux du gouvernement fédéral sera vendu à l'échelle nationale?

**Le sénateur Fortier :** Pour l'instant on a vendu sept édifices, il s'agit d'une transaction de 1,4 milliard de dollars, c'est énorme. Je pense qu'il faut faire preuve d'intelligence et la digérer. Cette vente vient à peine de se conclure, je l'ai annoncée l'été dernier mais juridiquement, cette transaction s'est conclue au mois d'octobre, soit moins d'un an. On va la digérer, on va observer pour être certains que tout se passe comme on le souhaitait.

Pour l'instant, je n'ai pas le plan d'en vendre d'autres. De toute façon, avec le marché tel qu'il est aujourd'hui, je ne recommanderais pas au premier ministre et à mes collègues au Cabinet de nous relancer dans une autre transaction, ce qui ne serait pas à notre avantage. Mais celle de l'été dernier a essentiellement été un coup de circuit spectaculaire, financièrement et autrement.

**Le sénateur Ringuette :** J'attends d'avoir les chiffres et de regarder tout cela avant de pouvoir qualifier votre transaction de spectaculaire.

**Le sénateur Fortier :** Tous les documents sont publics. Je préfère l'expression «coup de circuit», ce qui a une connotation sportive.

**Le sénateur Ringuette :** Bon, d'accord.

**Le sénateur Chaput :** J'ai deux questions à poser au ministre. La première fait suite à une des questions du sénateur Ringuette lorsqu'elle parlait des bureaux régionaux. Vous avez mentionné qu'il y aurait le bureau à Ottawa et les bureaux régionaux.

My question relates to the relationship that I believe should be created with the agencies for economic development that we have throughout Canada. For example, we have Western Economic Diversification Canada, which deals with the SMEs.

Could there not be some tie-in with regional offices in order to properly connect with small and medium-sized enterprises throughout Canada?

**Senator Fortier:** I think that you and Senator Ringuette have made very good suggestions. I am sure that our employees are in touch with the development agencies. We will make sure that it happens because the development agencies have a broader mandate, and in this area there is a lot of overlap. You are right when you say that people should communicate with one another.

**Senator Chaput:** I would go even further, minister. I would like to ask you to see whether or not there could be a more official link with the chambers of commerce and others, since these agencies have been there for a number of years and are very familiar with the environment.

**Senator Fortier:** We will take a look at that.

**Senator Chaput:** My second question is about official languages. You hire an ombudsman, you have support staff and executives. You have regional offices, you provide information and you will also table an annual report.

Do the regulations and policies provide for this to be done in both official languages?

**Senator Fortier:** No matter where we are located, we must be able to provide service to Canadians in both official languages. I am not saying that everyone who speaks both languages will be as bilingual as you are, or as are Senator Ringuette or other senators here, but there will be at least one person in each office who will be able to answer the telephone.

For example, in Edmonton we will have someone who speaks French and in Montreal, we will have someone who speaks English.

**Senator Chaput:** As I understand it, a complaint or a letter that is written in French will be reviewed by someone who speaks the same language?

**Senator Fortier:** That would be the case in the ombudsman's office. I thought you meant the regional offices. I was speaking about the procurement ombudsman whose office is different and who has nothing to do with small and medium-sized businesses. The procurement ombudsman's office will receive complaints and, of course, this will be done in both official languages and communications with the potential suppliers will also be in both official languages.

**Senator Chaput:** Are the regional offices supposed to be providing information?

Ma question concerne les liens qui, selon moi, devraient être créés avec les agences de développement économique que nous avons à travers le Canada. À titre d'exemple, dans l'Ouest nous avons Diversification de l'économie de l'Ouest, qui compose avec les PME.

Est-ce qu'un lien sera créé avec ces bureaux régionaux pour être en mesure de bien rejoindre les petites et moyennes entreprises à travers le Canada?

**Le sénateur Fortier :** Je trouve votre suggestion et celle du sénateur Ringuette très bonnes. Je suis certain que nos employés communiquent avec les agences de développement. Nous allons nous assurer qu'ils le fassent parce que la mission des agences de développement est plus vaste, mais à l'égard de cette mission, elle se recoupe beaucoup. Vous avez entièrement raison lorsque vous dites que les gens devraient se parler.

**Le sénateur Chaput :** J'irais même plus loin, monsieur le ministre. Je vous demanderais même de voir si le lien pourrait être un peu plus formel qu'avec les chambres de commerce et autres, étant donné que ces agences sont là depuis plusieurs années et connaissent vraiment bien le milieu.

**Le sénateur Fortier :** On va s'y pencher.

**Le sénateur Chaput :** Ma deuxième question concerne les langues officielles. Vous embauchez l'ombudsman, il y a du personnel cadre eu du personnel de bureau. Vous avez les bureaux régionaux, la diffusion d'information et le rapport annuel qui sera aussi déposé.

Est-ce que des règlements et des politiques assureront que cela va se faire dans les deux langues officielles?

**Le sénateur Fortier :** Partout où on se trouve, on doit être en mesure de servir les Canadiens dans les deux langues officielles. Je ne vous dis pas que chaque personne qui converse dans les deux langues sera considérée bilingue comme vous, comme le sénateur Ringuette ou comme les autres ici, mais il y aura au moins une personne dans chaque bureau qui pourra recevoir des appels.

Par exemple, si c'est à Edmonton ce sera en français et si c'est à Montréal, ce sera en anglais.

**Le sénateur Chaput :** Si je comprends bien, une personne qui veut loger une plainte ou écrire quelque chose en français, ce message serait reçu par une personne connaissant sa langue?

**Le sénateur Fortier :** On parle maintenant du bureau de l'ombudsman. Je croyais que vous parliez des bureaux régionaux. Je parle plutôt du bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement qui est distinct et qui n'a rien à voir avec le bureau des petites et moyennes entreprises. Le bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement recevra des plaintes et, bien entendu, son bureau recevra les plaintes dans les deux langues officielles et communiquera avec les fournisseurs potentiels dans les deux langues officielles.

**Le sénateur Chaput :** Les bureaux régionaux seront-ils là pour diffuser de l'information?

**Senator Fortier:** The regional offices will communicate with the small and medium-sized businesses to ensure that they understand what opportunities are available with the federal government. These companies need this information, and it will help them to provide goods and services to the federal government's procurement sector.

**Senator Chaput:** Therefore, the regional offices will also provide their services in both official languages?

**Senator Fortier:** Yes.

[English]

**Senator Nancy Ruth:** I want to go back to the topic of regional offices. You said red tape was one of the issues for small- and medium-sized businesses. I am sure it is because they do not have the employees to train up and deal with this issue.

Can anything be done to diminish the red tape in Public Works for these smaller contracts?

**Senator Fortier:** The short answer is "yes." We are trying to cut down on the volume of paper. Over the years, our standard contracts have grown. Senator Day will not take offence, but it is in part because lawyers have imported into these contracts various decisions and conclusions of judges; this clause is there because of that case and then there is the other clause. Finally, one finds oneself reviewing a very large contract sometimes for a modest type of potential good or service.

This is being reviewed. We are trying to be smarter with the Internet trying to do as much as we can via email. If there are a lot of documents, it is one thing; but if part of these documents could be filed electronically, then that is a big win for some of these small businesses. We are working on various fronts. We are trying to be commercial. As I say in the department, let us be commercial about this.

Yes, we need to protect the Crown and ensure that we have the right clauses in the contracts, but at the same time, I think we need to be practical about some of these issues. Mr. Guimont's team is revisiting this issue.

I think it is also indirectly part of what the Procurement Ombudsman will be doing, in my opinion. At one point, he may want to look at this and look at our standard contracts. He may ask if they are appropriate for small- and medium-sized businesses.

We are constantly trying to improve the system so that SMEs want to do business with us. We want them to want to do business with us. It is very important because everybody wins, and the taxpayer will ultimately win.

**Le sénateur Fortier :** Les bureaux régionaux iront au devant des petites et moyennes entreprises afin de s'assurer qu'elles comprennent bien l'existence d'opportunités avec le gouvernement fédéral. Elles doivent en être informées et cela les aidera à mieux apprivoiser tout le secteur de l'approvisionnement fédéral.

**Le sénateur Chaput :** Donc, il y aura également des services dans les deux langues officielles dans les bureaux régionaux?

**Le sénateur Fortier :** Oui.

[Traduction]

**Le sénateur Nancy Ruth :** J'aimerais revenir à la question des bureaux régionaux. Vous avez dit que les tracasseries administratives sont l'un des problèmes que doivent affronter les petites et moyennes entreprises. Je suis convaincue que c'est vrai parce qu'elles n'ont pas les employés à former pour s'occuper de ces questions.

Est-il possible de faire quelque chose pour diminuer ces tracasseries à Travaux publics et Services gouvernementaux dans le cas des plus petits contrats?

**Le sénateur Fortier :** La réponse simple est « oui ». Nous essayons de diminuer le volume de paperasserie. Au cours des années, le nombre de pages de nos contrats standard a augmenté. Le sénateur Day ne va pas s'en offusquer, mais c'est en partie parce que, en les rédigeant, les avocats ont pris en compte quantité de décisions des tribunaux. Telle disposition est là pour tenir compte de ce jugement, et puis il y a cette autre... Au bout du compte, on se retrouve à devoir lire un contrat très long pour l'acquisition d'un bien ou d'un service éventuel très modeste.

C'est une chose que nous étudions. Nous essayons d'être plus intelligents en utilisant Internet et d'en faire le plus possible en utilisant le courriel. Il se peut qu'il y ait beaucoup de documents, mais une partie de ceux-ci peuvent être remplis de façon électronique. Cela constitue une amélioration marquée pour certaines de ces petites entreprises. Nous travaillons sur divers fronts. Nous essayons de viser l'efficacité commerciale. Comme je le dis au ministère, essayons d'adopter un point de vue commercial pour tout ceci.

Nous devons bien évidemment assurer la protection de l'État et veiller à ce que les dispositions qui s'imposent figurent dans nos contrats mais, en même temps, je crois que nous devons être pratiques face à certaines de ces questions. L'équipe de M. Guimont procède à une nouvelle analyse de cette question.

Il me semble également que cela s'inscrit aussi, de façon indirecte, dans les tâches de l'ombudsman de l'approvisionnement. C'est du moins mon avis. Il se peut qu'il veuille à un moment donné se pencher sur ces questions et analyser nos contrats standards. Il pourrait ainsi se demander s'ils sont bien adaptés aux petites et moyennes entreprises.

Nous tentons en permanence d'améliorer le système pour inciter les PME à vouloir faire des affaires avec nous. Nous voulons qu'elles cherchent à traiter avec nous. C'est très important parce que tout le monde y gagne et, au bout du compte le contribuable.

**Senator Nancy Ruth:** That is good to hear because a contract for \$250,000 is different from a contract for \$25 million.

My other question concerns measurement. You said one of the ways you measure the efficacy of these offices is on the number of calls, training sessions and so on. Will there be a follow-up to include how many of these potential clients obtain contracts?

**Senator Fortier:** We have that information. We measure the percentage of contracts awarded to SMEs by the federal government. We have been measuring this for years. Currently, it stands in the 35 per cent to 37 per cent range, but our definition of SME is very wide. It is the “M” that actually distorts the statistic because the “M,” as in “medium,” includes companies that have up to 500 employees. That is big. This is a government-wide definition. SME is not our definition. Everyone uses that definition across government. An SME is basically a company that has less than 500 employees. Some of these companies within that bandwidth are huge.

We are focusing more on the “S” than the “M” because the “Ms” have the ability. They are larger and they have more senior officers. Our people are focusing on the smaller ones, those that have less than 10, 15 or 30 employees.

Of the 35 per cent to 37 per cent, I am trying to detwin the “M” and the “S.” If you looked at just the “S,” the small enterprises, that number would be south of 30 per cent. It would probably be closer to 20 per cent. We need to do more work with small enterprises. We need to be smarter in the way we reach out to them and interest them in our business.

**Senator Nancy Ruth:** In these smaller enterprises, are your officers hearing stories that their clients may be getting excited about ideas to develop a new technology to service some requirement from some department? Is there any expression of creativity in that manner rather than doing what they are already doing, which is expansion?

**Senator Fortier:** Yes. They are happy to learn that there are SME offices that exist and that they are there to help them. That is the first level of excitement. The second level of excitement is to discover that the federal government actually has a wide range of opportunities for many of them.

This may come as a surprise to you — it came as a surprise to me — that many people out there do not know about these opportunities. With the entire apparatus, including military contracts, in the past 12 months — Mr. Guimont will correct me if I am wrong — we are north of \$20 billion in terms of procurement opportunities. You take out the big pieces, but in terms of the smaller pieces, there is still a lot of money being handed out in terms of contracts that would be available to these SMEs. Some of them do not really know about these opportunities. That is why we are being proactive with these

**Le sénateur Nancy Ruth :** C’est une excellente chose à entendre, parce qu’un contrat de 250 000 \$ est différent d’un contrat de 25 millions de dollars.

Mon autre question porte sur les mesures. Vous avez dit que vos critères de mesure de l’efficacité de ces bureaux sont, entre autres, le nombre d’appels, les séances de formation, et cetera. Allez-vous faire un suivi pour tenir compte du nombre de ces clients éventuels qui obtiennent des contrats?

**Le sénateur Fortier :** Nous disposons de cette information. Nous mesurons le pourcentage de contrats attribués à des PME par le gouvernement fédéral. C’est une mesure que nous faisons depuis des années. Il est actuellement de 35 à 37 p. 100, mais notre définition d’une PME est très large. C’est le « M » de moyennes qui fausse actuellement les statistiques parce qu’il amène à englober des entreprises ayant jusqu’à 500 employés. Ce sont déjà de grosses entreprises. C’est une définition qui s’applique à l’échelle du gouvernement. Ce n’est pas nous qui définissons les PME. Tout le monde au gouvernement utilise cette définition. Une PME est, pour l’essentiel, une entreprise qui compte moins de 500 employés. Certaines des entreprises qui se situent dans cette fourchette sont énormes.

Nous mettons davantage l’accent sur le « P » de petites que sur le « M » parce que les entreprises moyennes ont des moyens. Elles sont plus grosses et ont un plus grand nombre de cadres supérieurs. Nos gens mettent l’accent sur les plus petites, celles qui ont moins de 10, 15 ou 30 employés.

Parmi ces 35 à 37 p. 100 qui obtiennent des contrats, j’essaie de faire la distinction entre les « M » et les « P ». Si vous retenez uniquement les « P », soit les petites entreprises, ce chiffre serait inférieur à 30 p. 100. Il est probablement plus proche de 20 p. 100. Nous devons faire davantage d’efforts avec les petites entreprises. Nous devons nous montrer plus intelligents dans notre façon de les joindre et de les intéresser à nos activités.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Dans ces entreprises plus petites, vos agents entendent-ils parler leurs clients d’idées pour développer de nouvelles technologies afin de répondre à des besoins précis de certains ministères? Constatez-vous des manifestations de créativité de ce genre, ce qui serait signifierait une expansion bien réelle, ou ces entreprises se contentent-elles de faire ce qu’elles font déjà.

**Le sénateur Fortier :** Oui. Elles sont ravies d’apprendre qu’il existe des bureaux à l’intention des PME et qu’ils sont là pour les aider. C’est la première chose qui les séduit. La seconde est lorsqu’elles découvrent que le gouvernement fédéral offre en vérité à nombre d’entre elles toute une gamme de débouchés.

Cela peut vous surprendre, comme cela m’a surpris moi-même, que tant de gens dans ces entreprises ignorent toutes ces possibilités. Au cours des 12 derniers mois, en tenant compte de tout l’appareil fédéral, y compris des contrats militaires, et M. Guimont me corrigera si je me trompe, nous avons lancé des appels d’offres d’une valeur dépassant les 20 milliards de dollars. Vous constaterez que, même en ne comptabilisant pas les très gros contrats, les PME pourraient obtenir quantité de marchés plus petits représentant encore des sommes énormes pour elles. Certaines de ces entreprises ignorent tout de ces possibilités.

offices, meeting as many as we can through chambers of commerce and other groups to ensure they know we exist and they visit our MERX website to see if there are opportunities for them.

**Senator Nancy Ruth:** Do your officers go to universities, to business schools, engineering faculties, the new kids coming up on the block?

**Mr. Guimont:** Yes, there is a push in the federal government to re-engage with universities. As an example, I am the champion for the University of Ottawa, and a number of other deputies are champions for other universities. With that said, my commitment is not only to the University of Ottawa; I want my folks to be present on university campuses and colleges, frankly, in order to interact with people, with a view to ensuring that the federal government, Public Works in my case, is seen as an employee of choice. We need the talent. There is a recruitment prerogative, if you wish, to always get the best and the brightest. In doing so, we establish a relationship.

In the case of Ottawa U, the trust is not only one of recruitment. We will also be doing joint ventures. The same thing is true for co-op students. The programs you may be aware of are in Waterloo or in Vancouver. We take quite a few co-op students. I do not have the number, but it is in the hundreds. We have a relationship with universities, but there is an ongoing effort being made to augment that relationship.

**Senator Stratton:** My question to the minister goes back to the topic of regional offices, which in my day did not exist. We would try to compete for federal contracts. It was a lesson in frustration until one of our partners actually took a great deal of time to learn the process. It cost a fortune to do so because it virtually took a year to learn the process of how to properly put in a federal bid for work. It is good to hear that we have broken this down into regional areas now where the educational process can take place within the regions.

If someone puts a bid in and follows the process, or they think they follow the process but as a result do not succeed, can they come back to you and ask how they failed? Is that process in place in most or all cases?

**Senator Fortier:** It depends on the size of the contract.

**Senator Stratton:** Let us say for small contracts.

**Senator Fortier:** Yes. They will speak to the department.

Now they have the opportunity with the Procurement Ombudsman if they feel that there was a flaw in the process — I think there are two paths. First, if the person believes there is a flaw in the process and that he or she has been wronged, he or she can see the Procurement Ombudsman. If he or she lost the

C'est pourquoi nous avons adopté une attitude dynamique avec ces bureaux, en rencontrant autant d'entreprises que possible par l'intermédiaire des chambres de commerce et d'autres groupes pour nous assurer qu'elles connaissent notre existence et qu'elles visiteront notre site Web MERX pour voir si certains marchés pourraient les intéresser.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Vos agents se rendent-ils dans les universités, les facultés d'administration, d'ingénierie, à la rencontre des nouveaux professionnels de demain?

**M. Guimont :** Oui, il y a une tendance au gouvernement fédéral à s'impliquer à nouveau avec les universités. À titre d'exemple, je suis le champion pour l'université d'Ottawa et un certain nombre d'autres ministres sont champions d'autres universités. Cela dit, je ne m'intéresse pas qu'à l'université d'Ottawa. Je veux que mes fonctionnaires soient présents sur les campus des universités et des collèges afin d'interagir avec les gens pour s'assurer que le gouvernement fédéral, et Travaux publics et Services gouvernementaux, dans mon cas, sont perçus comme des employeurs de prédilection. Nous avons besoin des talents. Si vous préférez, dans le domaine du recrutement, nous devons absolument toujours obtenir les meilleurs et les plus brillants. Ce faisant, nous instaurons une relation.

Dans le cas de l'Université d'Ottawa, nous ne mettons pas l'accent que sur le recrutement. Nous allons également mettre sur pied des coentreprises. Il en va de même pour les étudiants du système coopératif. Les programmes dont vous avez peut-être entendu parler sont encours à Waterloo ou à Vancouver. Nous embauchons passablement d'étudiants du système coopératif. Je n'ai pas les nombres, mais il s'agit de centaines. Nous avons établi des relations avec les universités, mais nous faisons aussi des efforts permanents pour consolider cette relation.

**Le sénateur Stratton :** Ma question au ministre nous ramène au sujet de bureaux régionaux, qui n'existaient pas à mon époque. Nous avons essayé d'obtenir des contrats fédéraux. Nous n'avons connu que des frustrations jusqu'à ce que l'un de nos partenaires consacre beaucoup de temps à la maîtrise du processus. Cela a coûté une fortune parce qu'il a fallu pratiquement un an pour maîtriser la façon de présenter correctement une soumission au gouvernement fédéral pour obtenir un contrat. Je suis ravi d'apprendre que cela passe maintenant par des bureaux régionaux et que cet apprentissage peut se faire en région.

Si quelqu'un présente une soumission et suit le processus, ou estime l'avoir suivi mais n'obtient pas de contrat, peut-il s'adresser à vous pour vous demander pourquoi il a échoué et, si oui, est-ce possible dans la plupart des cas ou dans tous les cas?

**Le sénateur Fortier :** Cela dépend de la taille du contrat.

**Le sénateur Stratton :** Parlons ici des petits contrats.

**Le sénateur Fortier :** Oui. Ils vont s'adresser au ministère.

Avec l'ombudsman de l'approvisionnement, ils se voient offrir une nouvelle possibilité s'ils estiment que le processus était défaillant. Je crois qu'il y a deux voies. Tout d'abord, si la personne estime que le processus lui-même était défaillant et qu'elle a été induite en erreur, elle peut s'adresser à l'ombudsman

contract and is not alleging any wrongdoing but just wondering why, then he or she can speak to the department, depending on the size of the contract.

If Public Works awarded the contract, the person would speak to a procurement officer in Public Works. If Health Canada awarded the contract, because that department can award smaller contracts, the person would speak to someone in Health Canada.

**Senator Stratton:** Could you visit, email or phone the individual in the regional office?

**Senator Fortier:** You could, but ultimately that person would do what I just explained.

**Senator Stratton:** Would they help the person through the process?

**Senator Fortier:** Most definitely.

**The Chair:** I have a few questions that go to clarification of points that have been raised, and I am still interested in this issue of independence. A very important part of our work is to explore each of the agents to understand the degree of independence.

Just to put some of my questions in perspective, Bill C-2 received Royal Assent on December 12, 2006, and then September Mr. Minto was appointed as the designate. At that time, you came forward with a code of procurement. Is that why it took nine months? Were you working on that code at that time? Was that a widely consulted process? Did you talk to all the departments and industry?

**Senator Fortier:** Is your question why Mr. Minto was named as designate in the summer, or are you asking me why it took nine months?

**The Chair:** I am focusing more on the code of procurement. The law received Royal Assent in December of 2006. It was not until September of 2007 that we had any action on the file, and the Code of Conduct for Procurement was announced about September 19.

**Senator Fortier:** Mr. Minto, you will recall, was chosen after a search, so the search needed to be conducted, and I think it was conducted within a reasonable time period.

The code of procurement, and I am happy you raised it, is an important tool for public servants and for suppliers. We have the rules of engagement on paper. Again, this required consultation. We do a lot of the procurement, but we do not do 100 per cent of the procurement. Many departments still do their own procurement for small and in some cases not just small contracts, so there needed to be a wide consultation between departments on what the code would include.

de l'approvisionnement. Si cette personne n'a pas obtenu de contrat mais ne prétend pas pour autant qu'il y ait eu d'actes fautifs, mais se demande simplement pourquoi le contrat lui a échappé, elle peut poser des questions au ministère, selon la taille du contrat.

Si c'est Travaux publics qui a accordé le contrat, la personne parlera à un agent d'approvisionnement de Travaux publics. Si c'est Santé Canada qui l'a attribué, parce que le ministère peut attribuer les contrats les plus petits, la personne devra s'adresser à quelqu'un de Santé Canada.

**Le sénateur Stratton :** Pouvez-vous aller rencontrer la personne dans le bureau régional, ou lui adresser un courriel ou lui téléphoner?

**Le sénateur Fortier :** Vous pourriez, mais au bout du compte, la personne fera ce que je viens de vous expliquer.

**Le sénateur Stratton :** Le personnel du bureau va-t-il aider cette personne tout au long du processus?

**Le sénateur Fortier :** Très certainement.

**Le président :** J'ai quelques questions qui visent à préciser les points qui ont été abordés et je m'intéresse encore à la question de l'indépendance. Un volet très important de notre travail est d'analyser avec soin ce que font les agents pour comprendre leur niveau d'indépendance.

Permettez-moi un bref rappel pour situer mes questions en perspective : le projet de loi C-2 a reçu la sanction royale le 12 décembre 2006 et M. Minto a été nommé comme ombudsman désigné en septembre. À cette époque, vous êtes venu nous voir avec un Code de conduite en matière d'approvisionnement. Est-ce pourquoi il a fallu neuf mois? Travailliez-vous sur ce code à cette époque? Est-ce un processus qui a nécessité de vastes consultations? En avez-vous parlé à tous les ministères et à tous les secteurs d'activité?

**Le sénateur Fortier :** Me demandez-vous pourquoi M. Minto a été nommé comme ombudsman désigné à l'été ou pourquoi cela a pris neuf mois?

**Le président :** Je m'intéresse davantage au Code de conduite en matière d'approvisionnement. La Loi a reçu la sanction royale en décembre 2006. Ce dossier n'a plus bougé jusqu'à septembre 2007 et c'est aux alentours du 19 septembre que la publication du Code de conduite en matière d'approvisionnement a été annoncée.

**Le sénateur Fortier :** Vous vous souviendrez que le choix ne s'est porté sur M. Minto qu'après une recherche de candidats et je crois que celle-ci s'est faite dans un délai raisonnable.

Le Code de conduite en matière d'approvisionnement, et je suis ravi que vous l'évoquiez, est un outil important pour les fonctionnaires et les fournisseurs. Les règles du jeu sont maintenant sur papier. Une fois encore, celui-ci a nécessité des consultations. Nous passons beaucoup de marchés, mais pas la totalité de ceux-ci. Un grand nombre de ministères passent eux-mêmes leurs petits marchés, et cela dépasse parfois ce qu'on entend par petit marché. Il a donc fallu de vastes consultations entre les ministères sur le contenu de ce code.

Taking six or seven months to draft and take comments and then ensure that we have the right product, because it is will be there for a long time, is not unreasonable.

**The Chair:** Was that a public consultation or an interdepartmental consultation?

**Senator Fortier:** It was an interdepartmental consultation.

**The Chair:** The regulations came forward on December 22, 2007. We are anticipating that the regulations will be concluded, as you have indicated, in late spring of this year.

Will there be a public consultation process?

**Senator Fortier:** When the regulations were published in the *Canada Gazette*, we received several comments. They were published, as you indicated, December 22, 2007 and at that time, we received several comments from various sources within and outside of government. We extended the period, as Mr. Guimont reminds me, so there was wide consultation.

**The Chair:** I think it is important for the public to understand the reason behind the delay, and that is why I am giving you the opportunity to explain the process.

From the point of view of dollars spent, can you tell us what you anticipate the steady state will be for this Office of the Procurement Ombudsman once you have it set up?

**Senator Fortier:** The annual budget for the Procurement Ombudsman will be approximately \$5 million.

**The Chair:** How much has been spent setting up this office?

**Mr. Guimont:** I believe \$3.7 million was identified in the estimates. We re-profiled \$1.4 million simply because the ombudsman was not consuming the cash at the rhythm the ombudsman would, since he was designated and the regulations were not place, for a total of \$5.1 million essentially. This will be the ongoing budget of the office.

**The Chair:** The \$3.7 million was anticipated in the estimates.

**Mr. Guimont:** Yes, and \$1.4 million was re-profiled because it was not consumed. That is normal. That has been done through supplementary estimates.

**The Chair:** Of the \$3.7 million, you did not spend \$1.4 million.

**Mr. Guimont:** No, it is the other way around. Of the \$5.1 million, \$3.7 million was consumed as the ombudsman designate was setting up office, and \$1.4 million was re-profiled. Therefore, the total ongoing budget for the office is \$5.1 million.

Le fait d'avoir pris six ou sept mois pour le rédiger et recueillir les commentaires, puis pour nous assurer que nous avons le bon produit en main, parce qu'il sera là pendant longtemps, n'avait rien de déraisonnable.

**Le président :** A-t-il s'agit d'une consultation publique ou d'une consultation interministérielle?

**Le sénateur Fortier :** Ce fut une consultation interministérielle.

**Le président :** La réglementation a été présentée le 22 décembre 2007. Nous nous attendons à disposer de la version finale, comme vous l'avez indiqué, à la fin du printemps de cette année.

Y aura-t-il des consultations publiques?

**Le sénateur Fortier :** Lorsque la réglementation a été publiée dans la *Gazette du Canada*, nous avons reçu plusieurs commentaires. La réglementation a été publiée, comme vous l'avez dit, le 22 décembre 2007 et, à cette époque, nous avons reçu divers commentaires d'origines diverses, de l'intérieur et de l'extérieur du gouvernement. Nous avons prolongé la période, comme me l'a rappelé M. Guimont, et les consultations furent donc vastes.

**Le président :** Il me paraît important que le public comprenne bien pourquoi il y a eu ce délai et c'est la raison pour laquelle je vous donne l'occasion d'expliquer le processus.

Pour en venir au nerf de la guerre, pouvez-vous nous dire quel devrait être le budget de fonctionnement du Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement lorsqu'il aura été mis sur pied?

**Le sénateur Fortier :** Le budget annuel du Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement est d'environ cinq millions de dollars.

**Le président :** Combien a coûté la mise sur pied de ce bureau?

**M. Guimont :** Je crois que le montant qui figure dans le budget est de 3,7 millions de dollars. Nous avons réaffecté 1,4 million de dollars à d'autres fins parce que l'ombudsman ne dépensait pas l'argent au rythme prévu. Même s'il avait déjà été désigné, le fait que la réglementation ne soit pas encore en vigueur le freinait dans son action. Sans cela, son budget eut été au total de 5,1 millions de dollars, et ce sera le budget normal de ce bureau.

**Le président :** Le budget faisait état d'un montant de 3,7 millions de dollars.

**M. Guimont :** Oui, mais 1,4 million de dollars avaient été réaffectés à d'autres fins parce qu'ils n'étaient pas dépensés. C'est normal. Cela a été fait au moyen du budget supplémentaire des dépenses.

**Le président :** Sur un total de 3,7 millions de dollars, il y a un montant de 1,4 million de dollars que vous n'avez pas dépensé.

**M. Guimont :** Non, c'est le contraire. Sur 5,1 millions de dollars, 3,7 millions de dollars ont été dépensés lorsque l'ombudsman désigné a mis sur pied le bureau, et 1,4 million de dollars ont été réaffectés. Le budget total permanent du bureau est donc de 5,1 millions de dollars.

**The Chair:** That is what we would be looking for ongoing, subject to any extraordinary things that might happen.

Can you tell me why the Canadian Space Agency has been excluded in the regulations?

**Mr. Guimont:** If I may, I think you are referring to the schedule, which is covered under the Financial Administration Act. My understanding is that as of this morning, pretty much everyone, including the space agency, is covered by the ombudsman provision.

**Senator Fortier:** It can be found in Schedule 1 to the FAA.

**The Chair:** I am looking at section 3 of the regulations that you generated December 22.

3. The Procurement Ombudsman shall not perform the duties and functions referred to in subsection 22.1(3) of the Act in respect of the following departments:

- (a) the Department of National Defence for contracts for the Communications Security Establishment;
- (b) the Canadian Security Intelligence Service;
- (c) the Canadian Space Agency; and . . .

Can you help me with that?

**Ian McLeod, Counsel, Legal Services Branch, Public Works and Government Services:** I think we can respond that the reference to the Canadian Space Agency will probably, and I cannot speak for cabinet, of course, be reconsidered. I will leave it at that.

**The Chair:** Perhaps you should let cabinet know that we think it should be reconsidered. There is no reason for being excluded in the regulation that we had not seen when we accepted the legislation.

**Senator Fortier:** We received numerous comments from within and without government after we published this document. It will be taken into account, and I do not think you will be dissatisfied by the final regulations.

**The Chair:** You will forgive us for making inquiries about them.

**Senator Fortier:** You have an inquiring mind.

**The Chair:** When we had Mr. Minto before us, he pointed out that his authority to review the procurement of accommodations does not exist with respect to accommodations through leasing, lease purchase or outright purchase. Much of the discussion that we have had with respect to the work that Public Works or other departments might be doing with respect to leasing or accommodation will not fall within the purview of the Procurement Ombudsman of Canada.

**Le président :** C'est donc le budget régulier sur lequel nous allons nous pencher, sous réserve que rien d'extraordinaire ne se produise.

Pouvez-vous me dire pourquoi l'Agence spatiale canadienne a été exclue de la réglementation?

**M. Guimont :** Avec votre permission, je crois que vous faites référence à l'annexe, qui relève de la Loi sur la gestion des finances publiques. À ce que je crois savoir, à compter de ce matin, pratiquement tout le monde, y compris l'Agence spatiale, est régi par les dispositions concernant l'ombudsman.

**Le sénateur Fortier :** Cela figure à l'Annexe 1 de la LGFP.

**Le président :** J'en suis à l'article 3 du règlement que vous avez produit le 22 décembre.

3. L'ombudsman de l'approvisionnement n'exerce pas les attributions prévues au paragraphe 22.1(3) de la Loi à l'égard des ministères suivants :

- a) le ministère de la Défense nationale, eu égard aux marchés de l'État pour le Centre de la sécurité des communications;
- b) le Service canadien du renseignement de sécurité;
- c) l'Agence spatiale canadienne; ...

Pouvez-vous me fournir des explications?

**Ian McLeod, avocat, Direction générales des services juridique, Travaux publics et Services gouvernementaux :** Je crois que nous pouvons répondre que la mention de l'Agence spatiale canadienne sera probablement, et je ne saurais bien évidemment m'exprimer au nom du cabinet, étudiée à nouveau. C'est tout ce que je peux vous en dire.

**Le président :** Vous devriez peut-être informer le cabinet que nous sommes d'avis que la question devrait être étudiée à nouveau. Nous ne voyons pas de raison de l'exclure de la réglementation que nous n'aurions pas vue lorsque nous avons voté en faveur du projet de loi.

**Le sénateur Fortier :** Nous avons reçu de nombreux commentaires de l'intérieur et de l'extérieur du gouvernement après avoir publié ce document. Vos commentaires seront pris en compte et je ne crois pas que vous serez mécontent du règlement dans sa forme finale.

**Le président :** Vous voudrez bien nous pardonner de poser des questions sur ce règlement.

**Le sénateur Fortier :** C'est dans votre nature de poser des questions.

**Le président :** Lorsque nous avons entendu M. Minto, il nous a signalé qu'il n'avait pas le pouvoir d'examiner les marchés portant sur des locaux loués, faisant l'objet d'un crédit-bail ou tout simplement achetés. Une grande partie de nos discussions d'alors ont porté sur le fait que les marchés de location de Travaux publics ou d'autres ministères, celles concernant des locaux, ne relèveraient pas du mandat de l'ombudsman de l'approvisionnement du Canada.

**Senator Fortier:** That is correct, and the reason for that is those activities do not fall under the purview of the CITT. The logic was that in terms of a monetary threshold, we would basically mirror the CITT in the sense that those contracts that could go before the CITT would keep going to the CITT. Those contracts that could not go to the CITT could find a home in terms of complaints with the Procurement Ombudsman.

**The Chair:** The CITT is the Canadian International Trade Tribunal.

**Senator Murray:** I am curious to know the rationale for excluding leasing activity and that sort of thing. I heard what you said about the CITT. Do you understand the rationale? I do not understand the rationale for excluding leasing activity.

**Senator Fortier:** Currently, if a landlord has an issue with us as a lessee, he or she can go to the common-law courts. That is what it is. The landlord cannot go to the CITT, but he or she is able to go to common-law tribunals. That option is still available.

**Senator Murray:** Surely it is available to many other suppliers, too, of goods and services.

**Senator Fortier:** It is, but those that are over the threshold that we are discussing this morning can go directly to the CITT, which is a unique opportunity for them to discuss and vent their complaints. We wanted, through the Procurement Ombudsman, to catch those activities that were not covered by the CITT because of the monetary threshold.

**Senator Murray:** I understand. The explanation you have given is that the courts are available to someone who is involved in a leasing arrangement with the federal government, but there must be some other policy rationale for excluding them in the first place.

**Senator Fortier:** There is that, and also the monetary threshold. We do not sign leases for less than \$10,000. Usually our leases are for multi-year, and hence the dollar figures that are involved would be higher than the dollar figures that would otherwise be covered by the ombudsman were this considered a good or a service.

**Senator Murray:** They are excluded from this ombudsman because they are excluded from the CITT. What I am trying to get at is the policy rationale, in the first instance, for excluding those arrangements from the CITT. I am sure there is a policy rationale. I would just like to know what it is.

**Senator Fortier:** I am not a CITT expert, unfortunately, but they are excluded from the CITT ambit.

**Senator Murray:** Do you happen to know, Mr. Guimont?

**Mr. Guimont:** No, and I would make a distinction between the word "excluded" and "not covered by" and "the ambit of."

**Le sénateur Fortier :** C'est exact et la raison en est que ces activités ne relèvent pas non plus du mandat du TCCE. Cela était justifié par le principe du seuil fixé pour le montant des contrats. Nous adoptons, pour l'essentiel, des modalités comparables à celles du TCCE en ce sens que les contrats qui pouvaient être soumis auparavant au TCCE continueront à l'être. Les contrats qui ne pouvaient l'être pourront dorénavant faire l'objet d'une plainte auprès de l'ombudsman de l'approvisionnement.

**Le président :** À titre de rappel, le TCCE est le Tribunal canadien du commerce extérieur.

**Le sénateur Murray :** Je suis curieux de savoir pourquoi les activités de crédit-bail et de genre de choses ont été exclues. J'ai bien entendu ce que vous avez dit au sujet du TCCE. Comprenez-vous la logique? Je ne vois pas en quoi il est logique d'exclure les baux et le crédit-bail.

**Le sénateur Fortier :** Actuellement, si un propriétaire a des problèmes avec le locataire que nous sommes, il peut s'adresser aux tribunaux de common law. C'est pourquoi il en est ainsi. Le propriétaire ne peut pas s'adresser au TCCE mais il pourra se présenter devant les tribunaux de common law. Cette solution est encore disponible.

**Le sénateur Murray :** Il est bien certain qu'elle est également disponible pour de nombreux autres fournisseurs de biens et de services.

**Le sénateur Fortier :** C'est vrai, mais ceux dont les contrats dépassent le seuil dont nous discutons ce matin peuvent se plaindre directement au TCCE, ce qui leur offre une occasion unique d'être entendus. En créant le poste d'ombudsman de l'approvisionnement, nous voulions assurer un traitement équivalent aux contrats ne relevant pas du TCCE parce que leurs montants n'étaient pas assez élevés.

**Le sénateur Murray :** Je comprends. Vous nous dites donc que quelqu'un qui a signé un bail avec le gouvernement fédéral a accès aux tribunaux, mais, du point de vue de la politique, il doit bien y avoir une autre justification pour les avoir exclus au début.

**Le sénateur Fortier :** Il y a cette raison-ci, et également le seuil monétaire. Nous ne signons pas de baux d'un montant inférieur à 10 000 \$. En règle générale, nos baux s'étalent sur plusieurs années et les montants en jeu sont donc beaucoup plus élevés que ceux relevant du mandat de l'ombudsman, pour le cas où on estimerait qu'il s'agit d'un bien ou d'un service.

**Le sénateur Murray :** Ils sont exclus du mandat de l'ombudsman parce qu'ils sont d'abord exclus du mandat du TCCE. Ce que j'aimerais connaître est, au tout début, la justification politique qui a été invoquée pour exclure ce type d'entente du mandat du TCCE. Je suis sûr qu'il y en a une. J'aimerais savoir quelle elle était.

**Le sénateur Fortier :** Je ne suis pas un spécialiste du TCCE, malheureusement, mais elle ne relève pas de son mandat.

**Le sénateur Murray :** Le sauriez-vous, monsieur Guimont?

**M. Guimont :** Non, et j'aimerais faire la distinction entre les expressions « exclu », « non couvert par » et « relevant de ».

I am not a CITT specialist either, but I know the CITT to this point has been dealing with procurement-type issues as opposed to leasing. Since there is a relationship in the act between the CITT ambit of responsibility vis-à-vis the ombudsman, right now the powers of the ombudsman, through the regulations and the act, are tied to procurement-type issues as opposed to leasing.

**Senator Murray:** There has been a fair bit of controversy — you are aware of that — about leasing arrangements that the federal government undertakes, and I wonder, other than the courts, what the recourse may be.

At some point we will get at the policy rationale, Mr. Chair, with the appropriate witnesses.

**The Chair:** We will put that on our list of the issues to explore further. We heard the minister's comment and have made note of that.

Could you tell me, please, if the Office of the Procurement Ombudsman of Canada is a separate office from yours, or are you making space available to that group?

**Senator Fortier:** I do not know what you mean by "separate from yours."

**The Chair:** I am going to the issue of independence again.

**Senator Fortier:** His office is not on my floor in the building. He has distinct office space that was provided to him by Public Works.

**Mr. Guimont:** We have provided the ombudsman with a separate office and we are establishing a long-term lease that will continue to be separate from the department. This is something that is important to us, to me, and also to Mr. Minto.

**The Chair:** I think the senators would be interested in knowing if Mr. Minto and his Office of the Procurement Ombudsman will be independent enough to determine the office size, the staff size, and who helps set the budget for that office.

**Mr. Guimont:** Mr. Minto has to operate within his set budget, as the minister explained, which is \$5.1 million.

**The Chair:** Who sets that amount?

**Mr. Guimont:** Treasury Board sets that amount. This is the envelope of cash that has been provided to him, the same way as other ombudsmen are being provided with an envelope of cash to operate.

**The Chair:** Is there a group that says the Office of the Procurement Ombudsman should have \$5.1 million, or does Public Works make that determination?

**Mr. Guimont:** That has been done through Treasury Board as opposed to Public Works.

Je ne suis pas non plus un spécialiste du TCCE, mais je sais que, jusqu'à maintenant, le TCCE s'est occupé de questions d'acquisition par opposition à des questions de baux. Comme il y a une relation dans la loi entre la portée des responsabilités du TCCE et celles de l'ombudsman, les pouvoirs de ce dernier sont, jusqu'à maintenant, de par la réglementation et de par la loi, limités aux questions d'acquisition par opposition aux questions de baux.

**Le sénateur Murray :** Vous savez fort bien que les baux conclus par le gouvernement fédéral ont soulevé passablement de controverse et je me demande, outre les tribunaux, quels sont les types de recours pour ceux-ci.

À un moment quelconque, nous allons finir par trouver la justification de la politique, monsieur le président, avec les bons témoins.

**Le président :** Nous allons l'inscrire sur notre liste de questions à étudier plus avant. Nous avons entendu les commentaires du ministre et nous en avons pris note.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, me dire si le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement du Canada est un bureau distinct du vôtre, ou si vous mettez de l'espace à la disposition de ce groupe?

**Le sénateur Fortier :** J'ignore ce que vous entendez par « distinct du vôtre ».

**Le président :** J'en viens encore une fois à la question de son indépendance?

**Le sénateur Fortier :** Son bureau ne se trouve pas sur le même étage que le mien dans l'édifice. Il a son propre espace à bureaux qui lui est fourni par Travaux publics.

**M. Guimont :** Nous avons doté l'ombudsman d'un bureau distinct et nous avons conclu un bail à long terme qui continuera à être distinct de celui du ministère. C'est quelque chose qui est important pour nous, pour moi, tout comme pour M. Minto.

**Le président :** Je crois que les sénateurs aimeraient savoir si M. Minto et son Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement seront suffisamment indépendants pour fixer la taille de leurs bureaux, le nombre d'employés de celui-ci et pour savoir qui fixera le budget de ce bureau.

**M. Guimont :** M. Minto doit gérer son bureau dans les limites de son budget, comme le ministre l'a expliqué, dont le montant est de 5,1 millions de dollars.

**Le président :** Qui a fixé ce montant?

**M. Guimont :** C'est le Conseil du Trésor. C'est l'enveloppe qui a été mise à sa disposition, tout comme les autres ombudsmans sont aussi dotés d'un budget de fonctionnement.

**Le président :** Y a-t-il un groupe qui décide que le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement doit disposer de 5,1 millions de dollars, ou est-ce Travaux publics qui prend cette décision?

**M. Guimont :** La décision a été prise au Conseil du Trésor et non pas à Travaux publics.

**Senator Fortier:** There are precedents. Veterans Affairs, DND and CRA all have ombudsmen, offices and budgets.

**Mr. Guimont:** Within his budget, he has the flexibility to operate as a senior officer, so he will be doing that, and working within the parameters, which exist for any public servant or operation, human resources management or financial management.

I will be providing him, through the department, through a memorandum of understanding, with these services. I will be supporting him in those functions. The core of his people will be focusing on the core function of the office as opposed to carrying out administrative duties.

**The Chair:** Does he hold office at pleasure, Mr. Minister, or is he for a fixed term?

**Senator Fortier:** He will hold his office up to five years.

**The Chair:** Is that subject to removal for cause or at pleasure?

**Senator Fortier:** It is subject to removal for cause. He has a mandate. He signed a contract for a set number of years.

**The Chair:** It is going to the issue of independence again.

**Senator Murray:** Good behaviour?

**Senator Fortier:** At pleasure of up to five years.

**The Chair:** It could be two years?

**Senator Fortier:** No, it does not mean he cannot, but it is not provided.

**The Chair:** My final question goes back to your regulations, which I have had the opportunity to review. You may want to bring your lawyer in again. Section 16 and 17 of the regulations restrict the eligibility for making a complaint about contract administration only to the people involved in the contract, and so no third party can say there is something going on here.

Is there a reason for excluding third parties with respect to making a complaint in relation to the administration of contracts?

**Senator Fortier:** Because the regulations are under cabinet confidence, it is difficult for us to comment on these issues, because some of these issues have been addressed. In answering your question, I will tell you that we are trying to cast as wide a net as possible in terms of what the Procurement Ombudsman should be reviewing and how the complaints originate. When the final regulations are released, I think you will agree that we have done that.

**The Chair:** Thank you. I will take that as the fact that you are taking notice. This committee wondered about those particular sections that exclude the mandate of the Procurement

**Le sénateur Fortier :** Il y a des précédents. Les Affaires des Anciens Combattants, le ministère de la Défense nationale et l'Agence du revenu du Canada ont des ombudsmans, des bureaux et des budgets.

**M. Guimont :** Dans les limites de son budget, il dispose de la marge de manœuvre pour travailler comme un cadre supérieur, et c'est ce qu'il va faire, et dans les limites de ces paramètres, comme tout fonctionnaire ou toute activité gouvernementale, pour gérer ses ressources humaines et financières.

Je vais lui assurer ces services, par l'intermédiaire du ministère dans le cadre d'un protocole d'entente. Je vais l'aider à assumer ses fonctions. L'essentiel de son personnel va se consacrer avant tout à la fonction essentielle du bureau, et non pas à des fonctions administratives.

**Le président :** Monsieur le ministre, est-ce lui qui décide pendant combien de temps il va exercer sa charge ou est-il nommé pour une durée déterminée?

**Le sénateur Fortier :** Il est nommé pour cinq ans.

**Le président :** Faut-il une bonne raison pour le renvoyer ou peut-il l'être à votre discrétion?

**Le sénateur Fortier :** Son renvoi ne peut se faire qu'avec motif. Il a un mandat. Il a signé un contrat pour un certain nombre d'années.

**Le président :** Cela va nous amener encore à la question de son indépendance.

**Le sénateur Murray :** Il doit bien se comporter?

**Le sénateur Fortier :** Il peut rester en poste le temps qui lui convient, mais pour une durée maximale de cinq ans.

**Le président :** Cela pourrait être deux ans?

**Le sénateur Fortier :** Non. Cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas, mais ce n'est pas prévu.

**Le président :** Ma dernière question nous ramène à votre règlement, que j'ai eu l'occasion d'étudier. Les articles 16 et 17 du Règlement restreignent le droit de porter plainte au sujet de l'administration d'un contrat aux personnes impliquées dans celui-ci, et aucune tierce partie ne peut donc prétendre qu'il y a quelque chose d'anormal.

Y a-t-il une raison pour avoir empêché les tierces parties de se plaindre de l'administration des contrats.

**Le sénateur Fortier :** Comme la réglementation a le caractère confidentiel des documents du Cabinet, il nous est difficile de faire des commentaires sur ces questions, parce que certaines d'entre elles ont été abordées. Pour répondre à votre question, je vous dirais que nous nous efforçons de fixer un cadre aussi large que possible des questions que l'ombudsman de l'approvisionnement devrait examiner et de la façon dont les plaintes peuvent être formulées. Lorsque la version finale du règlement sera publiée, je crois que vous conviendrez que c'est ce que nous avons fait.

**Le président :** Je vous remercie. Je l'interprète comme voulant dire que vous avez pris note de la remarque. Le comité s'est interrogé sur les articles précis du règlement qui excluent ce type

Ombudsman with respect to contract administration. It is an interesting restriction that did not appear in the bill when it was being debated and passed and brought into law.

Honourable senators, are there any questions that flow from the questions that I have asked?

Seeing no questions, it is to me, on behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, to thank you, Senator Fortier and Mr. Guimont, for being here and answering directly and forthrightly questions of this committee. We look forward to the full implementation of this important new statutory agent who will help not only the public and the public service, but also parliamentarians, to hold the government to account. Thank you very much.

The committee adjourned.

---

OTTAWA, Wednesday, April 16, 2008

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:20 p.m. to study the estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2009. Topic: the implementation of the Federal Accountability Act.

**Senator Joseph A. Day** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Good evening and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. My name is Joseph Day, I represent the province of New Brunswick in the Senate, and I am the chair of this committee.

[*English*]

The committee's field of interest is government spending and operations, including reviewing the activities of officers of Parliament and those various individuals and groups who help parliamentarians to hold the government to account. We do this through the estimates of expenditures and funds made available to officers of Parliament to perform their functions and through budget implementation acts and other matters referred to this committee by the Senate.

This evening we are continuing our examination of the estimates. This stage is intended as our final meeting on the examination of positions and officers created or modified as a result of the implementation of the Federal Accountability Act. The committee has held six meetings with a variety of witnesses on this subject matter.

On March 25, 2008, Kevin Page was appointed Parliamentary Budget Officer for a five-year term. Mr. Page is a career public servant with experience working on relevant fiscal forecasting, policy and expenditure portfolios within the Department of Finance Canada, the Treasury Board of Canada Secretariat and the Privy Council Office, PCO. He has worked at the Fisheries

de plainte du mandat de l'ombudsman de l'approvisionnement en matière d'administration de contrat. C'est une restriction intéressante qui n'apparaissait pas dans le projet de loi lorsqu'il a été débattu, puis adopté et qu'il est devenu loi.

Honorables sénateurs, avez-vous d'autres questions découlant de celles que j'ai posées?

Comme personne ne semble avoir d'autres questions, il m'incombe, au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, de vous remercier, sénateur Fortier et vous aussi, M. Guimont, d'être venus et d'avoir répondu directement et sans détour aux questions du comité. Nous allons attendre l'entrée en fonction de cet important et nouvel agent qui va aider non seulement le public et la fonction publique, mais également les parlementaires, à tenir le gouvernement responsable de ses actes. Je vous remercie beaucoup.

La séance est levée.

---

OTTAWA, le mercredi 16 avril 2008

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 18 h 20 pour étudier le budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009. Sujet : La mise en œuvre de la Loi fédérale sur la responsabilité.

**Le sénateur Joseph A. Day** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Bonjour et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je m'appelle Joseph Day, je représente la province du Nouveau-Brunswick au Sénat, et je suis président du comité.

[*Traduction*]

Le comité a pour mandat de se pencher sur les opérations et les dépenses gouvernementales, et notamment d'examiner les activités des hauts fonctionnaires du Parlement et de divers particuliers ou groupes qui aident les parlementaires à demander des comptes au gouvernement. Nous tenons le gouvernement responsable en examinant les budgets des dépenses et les fonds mis à la disposition des mandataires du gouvernement pour exercer leurs fonctions, de même qu'en étudiant les lois d'exécution des budgets et autres affaires confiées au comité par le Sénat.

Ce soir, nous poursuivons notre examen du Budget des dépenses. Cette séance se veut la dernière dans le cadre de notre examen des postes créés ou modifiés en application de la Loi fédérale sur la responsabilité. Jusqu'à présent, le comité a tenu six séances et convoqué une série de témoins sur ce dossier particulier.

Le 25 mars 2008, Kevin Page a été nommé directeur parlementaire du budget pour un mandat de cinq ans. Fonctionnaire de carrière, M. Page a acquis son expérience de la prévision et de la politique financières et budgétaires au ministère des Finances, au Conseil du Trésor et au Bureau du Conseil privé. Il a également œuvré au ministère des Pêches et des

and Oceans Canada and Agriculture and Agri-Food Canada. His most recent assignment was Assistant Secretary to the Cabinet Liaison Secretariat for Macroeconomic Policy in the Privy Council Office.

I am pleased to congratulate you, Mr. Page, on your appointment. I welcome you here this evening so we may introduce our committee, and you may be introduced to the committee and provide us with an overview of your responsibilities and vision for this new position, which we believe is very important to the Standing Senate Committee on National Finance.

I would also like to thank William Young, Parliamentary Librarian, for being with us here again this evening. We had met with him previously to talk about the process leading up to what eventually resulted in the appointment of Mr. Page. At the committee's request, Mr. Young appeared before us on February 12, 2008.

If there are any points with respect to the appointment process or the creation of this office that would you like to comment on, we would be pleased to hear from you as well.

**William R. Young, Parliamentary Librarian, Library of Parliament:** Thank you. Since I am not the main attraction, I will be brief. I welcome the opportunity to appear before the Standing Senate Committee on National Finance, together with the new Parliamentary Budget Officer.

[Translation]

When we last met, I offered a status report on the efforts taken by the Library of Parliament to establish the Parliamentary Budget Officer. Today, I am pleased to be here to introduce you to Canada's first Parliamentary Budget Officer, Kevin Page.

[English]

As you are aware, Parliament legislated these functions, creating an Officer of the Library of Parliament, a position that would operate within the library's established mandate of providing authoritative, reliable, non-partisan and independent knowledge and information to parliamentarians.

For me, and for you as parliamentarians, it is important that the Parliamentary Budget Officer add value to your work. As such, I know we would benefit greatly from your insights as we begin implementing new services through the Parliamentary Budget Officer. In fact, I would suggest exploring a consultative approach as a vital part of the library's efforts to shape these new functions to serve parliamentarians effectively. An ongoing informal dialogue with members would help us deal with the questions that will certainly arise as the statutory provisions are interpreted and given life through the delivery of this new service.

Océans et au ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Il était dans le cadre de son affectation la plus récente secrétaire adjoint au Secrétariat de liaison de politique macroéconomique au Bureau du Conseil privé.

Monsieur Page, je tiens à vous féliciter pour votre nomination. Je vous souhaite la bienvenue à cette séance. Au cours de la soirée, nous aurons l'occasion de nous présenter et vous pourrez nous donner un aperçu de vos responsabilités et de votre vision de ce nouveau poste qui, à notre avis, est très important pour les travaux du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

J'aimerais également remercier William Young, bibliothécaire parlementaire, d'être de nouveau parmi nous ce soir. À la demande du comité, M. Young a comparu le 12 février 2008 pour nous parler du processus ayant donné lieu à la nomination de M. Page.

Si vous avez d'autres remarques à faire concernant le processus de nomination ou la création de ce bureau, n'hésitez pas à le faire.

**William R. Young, bibliothécaire parlementaire, Bibliothèque du Parlement :** Merci. Comme ce n'est pas moi qui retiens votre attention aujourd'hui, je serai bref. Je vous sais gré de m'avoir offert cette occasion de me présenter devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales, en compagnie du nouveau directeur parlementaire du budget.

[Français]

À notre dernière rencontre, j'ai fait le point avec vous sur les efforts déployés par la Bibliothèque du Parlement pour établir la fonction de directeur parlementaire du budget. Aujourd'hui, je suis heureux de vous présenter le premier directeur parlementaire du budget, M. Kevin Page.

[Traduction]

Comme vous le savez, le Parlement a donné un cadre législatif à ces nouvelles fonctions et il a créé le poste au sein de la Bibliothèque du Parlement. Le titulaire du poste respectera donc le mandat établi de la Bibliothèque consistant à fournir aux parlementaires de l'information et des connaissances qui fassent autorité et qui soient dignes de foi, impartiales et indépendantes.

Pour moi et, à mon avis, pour vous aussi en tant que parlementaires, il importe que le directeur parlementaire du budget ajoute de la valeur à votre travail. Pour cette raison, je sais que nous pourrions bénéficier énormément de vos idées et de vos observations au moment où nous commencerons à instaurer de nouveaux services par l'intermédiaire du directeur parlementaire du budget. En fait, j'aimerais suggérer d'explorer la possibilité d'une démarche consultative comme élément essentiel du travail que fera la Bibliothèque pour façonner ces nouvelles fonctions de manière à assurer un service efficace aux parlementaires. Un dialogue informel suivi avec des membres de votre comité

Some of the questions that might come up are the following: What are the specific needs and requirements of parliamentarians? How should priorities be set in the face of competing demands? Who better to answer these questions than the clients of these services, the parliamentarians themselves. I hope you agree.

[Translation]

Kevin Page, the man who took on the challenge of being Canada's first Parliamentary Budget Officer, started work with us just after Easter. For those of you who may not have seen his curriculum vitae, copies are available.

[English]

Mr. Page is one of the very few individuals with experience working on relevant fiscal forecasting policy and expenditure portfolios within all three central economic agencies of the federal government. This broad perspective will be of tremendous value to parliamentarians.

As you will see, Mr. Page is a people person with a good sense of humour and a great reputation. I can assure you that his phone is already ringing off the hook with calls from skilled professionals who want to work with him. This is great news for Parliament.

It is also a huge opportunity for us to build the library's research capacity and add value to the services that we already provide to parliamentarians.

[Translation]

Thank you again for your invitation to appear before you this evening.

[English]

**Kevin Page, Parliamentary Budget Officer, Library of Parliament:** Thank you for giving me the opportunity to speak to you today. I would like to also thank Mr. Young for his efforts in implementing this position so that we can increase the capacity of the Library of Parliament to serve Parliament. Allan Darling, who is not present today, a retired senior public servant, has worked diligently with the Parliamentary Librarian to make this day a reality.

In my opening remarks, I would like to take the opportunity to tell you a little about myself and how I will approach the work of the Parliamentary Budget Officer. I have four key messages.

nous aidera à régler les questions qui se poseront sans doute à mesure que la prestation de nos nouveaux services précisera l'interprétation de dispositions législatives et les ancrera dans le quotidien.

Quels sont les besoins spécifiques des parlementaires? Comment établit-on l'ordre de priorité des demandes concurrentes? Qui donc seraient mieux placés pour répondre à ces questions que les clients qui reçoivent nos services, c'est-à-dire les parlementaires eux-mêmes? J'ose espérer que vous en conviendrez.

[Français]

Kevin Page, l'homme qui a accepté de relever le défi d'être le premier directeur parlementaire du budget du Canada, s'est joint à nous juste après Pâques. Des exemplaires de son curriculum vitae sont disponibles pour ceux d'entre vous qui n'en auriez pas encore pris connaissance.

[Traduction]

M. Page est l'une des rares personnes à avoir travaillé aux portefeuilles des prévisions et des politiques financières et des dépenses au sein des trois principaux organismes économiques. Cette vaste perspective sera un atout considérable pour les parlementaires.

Vous constaterez que M. Page est une personne qui aime les gens et qui a un bon sens de l'humour. Sa réputation n'est plus à faire. Son téléphone n'arrête pas de sonner, et à l'autre bout du fil attendent plusieurs professionnels talentueux et désireux de travailler avec lui. C'est là une bonne nouvelle pour le Parlement.

C'est aussi une occasion incroyable pour nous d'accroître la capacité de recherche de la Bibliothèque et la valeur des services que nous fournissons déjà aux parlementaires.

[Français]

Je vous remercie encore une fois de nous avoir invités ce soir.

[Traduction]

**Kevin Page, directeur parlementaire du budget, Bibliothèque du Parlement :** Je suis heureux d'avoir le privilège de m'adresser à vous aujourd'hui. Je profite de l'occasion pour remercier M. Young pour tous les efforts qu'il a mis dans la création de ce poste, qui permettra à la Bibliothèque du Parlement de mieux servir le Parlement. Je remercie également M. Allan Darling, haut fonctionnaire maintenant à la retraite, qui n'est pas ici aujourd'hui, mais qui a travaillé avec diligence en collaboration avec le bibliothécaire parlementaire pour que ce poste devienne réalité.

Dans mes observations préliminaires, j'aimerais vous parler un peu de moi et vous expliquer de quelle façon je conçois mon travail comme directeur parlementaire du budget. J'ai quatre messages clés à vous livrer.

First, it is an honour and a privilege to serve Parliament. Second, we have an important and timely opportunity to move forward on the role of the Parliamentary Budget Officer. Third, the building process will take time. Fourth, today marks an early but important step in the consultation process.

[*Translation*]

I am honoured to be Canada's first Parliamentary Budget Officer. This is an independent position within the Library of Parliament, an institution with a long and prestigious history in Canada.

The Library of Parliament's mission is to provide objective, non-partisan analysis and advice to Parliament. A well-known professor at the University of Ottawa, Sharon Sutherland, has recently described the level of service provided by the Library as a gold standard reputation.

[*English*]

I am very fortunate to be building capacity from the current strength of the Library of Parliament.

It is important that members of the National Finance Committee be comfortable with me as their Parliamentary Budget Officer. Trust must be accompanied by professional, unbiased and competent advice for me to be an effective servant of Parliament.

[*Translation*]

I was born in Thunder Bay in 1957. My love for my country was instilled early by my grandparents who were immigrants from Poland and Ukraine. My parents emphasized a number of values when raising their children: respect and compassion for others, hard work and prudence when it comes to money. I share the values of my parents. I am happily married for 26 years and the father of three children. While I love Ottawa and remain a fan of the Senators, I am also very proud to be from Thunder Bay.

[*English*]

As the Parliamentary Librarian noted, I spent more than 25 years in the federal public service. Many of these years were spent in central agencies where I had the opportunity to work with others in the provision of advice related to economic, fiscal and expenditure management issues. This is my first opportunity to work as an independent officer of the Library of Parliament. I have much to learn about how Parliament works, and I am looking forward to serving you and working with you in this new capacity.

Tout d'abord, c'est un honneur et un privilège que de servir le Parlement. Ensuite, cette occasion est importante et se présente au bon moment pour élaborer le rôle du directeur parlementaire du budget. Enfin, l'acte de construire se veut un long processus. Et finalement, nous franchissons aujourd'hui une étape importante qui marque le début du processus de consultation.

[*Français*]

J'ai l'honneur d'être le premier à occuper le poste de directeur parlementaire du budget au Canada. Il s'agit d'un poste de fonctionnaire indépendant au sein de la Bibliothèque du Parlement, une institution qui possède une longue histoire, et qui jouit d'un grand prestige au Canada.

La Bibliothèque du Parlement a pour mission de fournir des analyses objectives et non partisans et de formuler des avis au Parlement. Mme Sharon Sutherland, professeure bien connue, qui enseigne à l'Université d'Ottawa, a récemment déclaré que le niveau de service offert à la Bibliothèque lui a mérité la plus haute réputation qui soit.

[*Traduction*]

Je suis très heureux de pouvoir contribuer à l'accroissement de la capacité de la Bibliothèque du Parlement.

Il est important que les membres du Comité des finances nationales soient à l'aise avec moi et m'acceptent comme directeur parlementaire du budget. Pour qu'ils aient confiance en moi et pour que je sois un fonctionnaire efficace au service du Parlement, je me dois de fournir des avis professionnels, impartiaux et éclairés.

[*Français*]

Je suis né à Thunder Bay, en 1957. Ce sont mes grands-parents, des immigrants venus de la Pologne et de l'Ukraine, qui m'ont transmis, quand j'étais jeune, l'amour que j'ai pour mon pays. Mes parents ont voulu instaurer certaines valeurs à leur enfant : le respect des autres et la compassion, le dur labeur et la prudence en matière de finances. Je partage les valeurs de mes parents. Je suis heureux en ménage avec la femme que j'ai épousée, il y a 26 ans, et nous avons trois enfants. J'aime beaucoup Ottawa et je suis un ardent partisan des Sénateurs, mais je suis fier également d'être originaire de Thunder Bay.

[*Traduction*]

Comme l'a souligné le bibliothécaire parlementaire, j'ai passé plus de 25 ans au sein de la fonction publique fédérale. J'ai travaillé pendant une bonne partie de ces années pour des organismes centraux au sein desquels j'ai eu l'occasion de participer à la production d'analyses portant sur des questions économiques et financières et sur la gestion des dépenses. C'est la première fois cependant que j'ai la possibilité d'agir comme fonctionnaire indépendant au sein de la Bibliothèque du Parlement. J'ai encore beaucoup de choses à apprendre sur le fonctionnement du Parlement, mais j'ai hâte de travailler avec vous et pour vous, et j'intègre mes nouvelles fonctions avec détermination et enthousiasme.

*[Translation]*

I believe we have an important and timely opportunity with the creation of the role of Parliamentary Budget Officer. The importance stems from Parliament's "power of the purse," which is a fundamental feature of democracy.

*[English]*

The genesis and momentum for the creation of the Parliamentary Budget Officer role reflects a number of important concerns expressed by parliamentarians over the past decade: first, concerns that the size of fiscal forecasting errors were hindering public and parliamentary debate on budgetary choices and damaging the credibility of the Department of Finance Canada; second, concerns that more was required to strengthen accountability and effective scrutiny by Parliament of government spending and future spending plans; and third, concerns that private member bills needed to be costed early in the legislative process and better integrated into the budget-making process.

The mandate of the Parliamentary Budget Officer is outlined in the Federal Accountability Act and is now part of the Parliament of Canada Act. It has the following three components: objective analysis to the Senate and the House of Commons about trends in the economy, the state of the nation's finances and the estimates of the government; related research when requested by a committee of the Senate or the House of Commons; and estimating the financial costs of proposals introduced by a member of either House other than a minister of the Crown or by a committee.

*[Translation]*

The mandate of the Parliamentary Budget Officer includes one important provision, which gives "access at convenient times to any financial or economic data in the possession of the department that are required for the performance of his or her mandate". This will help stretch the budget of the officer and the analytical capacity of the supporting team.

*[English]*

I believe the launch of the Parliamentary Budget Officer comes at an opportune time. The economic and fiscal situation of Canada is relatively strong, as measured against many macroeconomic indicators — sustained and continuous economic growth, low inflation, low interest rates, low unemployment rates, projected fiscal balance and a much

*[Français]*

Je crois que le moment est opportun et bien choisi pour créer le poste de directeur parlementaire du budget. L'importance de la fonction découle du pouvoir de dépenser du Parlement, une caractéristique fondamentale de la démocratie.

*[Traduction]*

Si on a décidé de créer le poste de directeur parlementaire du budget, c'était pour dissiper les nombreuses préoccupations exprimées par les parlementaires au cours des 10 dernières années. Premièrement, on craignait que l'ampleur des erreurs sur le plan des prévisions budgétaires nuise aux débats publics et parlementaires sur les choix possibles touchant la politique budgétaire et entache la crédibilité du ministère des Finances. Deuxièmement, on estimait qu'il fallait en faire davantage pour accroître la responsabilisation et permettre au Parlement d'examiner plus en profondeur les dépenses gouvernementales et les plans de dépenses. Troisièmement, on était d'avis qu'il fallait évaluer le coût des projets de loi d'initiative parlementaire plus tôt dans le processus législatif afin de mieux en tenir compte dans les prévisions budgétaires.

Le mandat du directeur parlementaire du budget est énoncé dans la Loi fédérale sur la responsabilité et fait maintenant partie de la Loi sur le Parlement du Canada. Il comprend trois volets. Le titulaire est chargé de fournir au Sénat et à la Chambre des communes des analyses objectives sur la situation financière du pays, les prévisions budgétaires du gouvernement, les tendances de l'économie nationale et les budgets des dépenses du gouvernement. Il doit aussi effectuer des recherches d'ordre économique et financier, à la demande d'un comité du Sénat ou de la Chambre des communes — soit du Comité sénatorial permanent des finances nationales, du Comité permanent des finances et du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes. Enfin, il est responsable de l'évaluation des coûts des propositions présentées par un membre de l'une ou l'autre Chambre, autre qu'un ministre fédéral, ou par un comité.

*[Français]*

Le mandat du directeur parlementaire du budget inclut une disposition importante qui lui donne le droit de prendre connaissance à toute heure convenable de toutes les données financières ou économiques qui sont en possession du ministère et qui sont nécessaires à l'exercice de son mandat. Cette disposition va permettre d'accroître le budget consenti au directeur parlementaire du budget ainsi que la capacité d'analyse de son équipe.

*[Traduction]*

Je crois que la création du poste de directeur parlementaire du budget se fait à un moment opportun. La situation économique et financière du Canada est relativement bonne, selon de nombreux indicateurs macroéconomiques — croissance économique durable et continue, inflation faible, taux d'intérêt bas, taux de chômage faibles, équilibre budgétaire prévu, et un rapport dette-PIB

improved debt-to-GDP ratio. It can be argued that it is better to launch this role in a period of relative economic strength rather than weakness.

We are in a Parliament with a minority government. Political scientists, such as Professor Peter Russell, have noted that this situation encourages debate about budgetary choices, and negotiation and compromise on legislation.

As we look ahead, we can envisage many important and interesting debates. These include the current debates about the impact of a weaker U.S. economy on Canada's economy and fiscal situation, and the adjustment pressures in manufacturing related to a high dollar and high input prices.

[*Translation*]

They will also include important longer-term debates about raising the standard of living in Canada. We must ensure balanced income growth, address issues related to aging demographics, realign fiscal resources to new priorities in a balanced budget framework and ensure environmentally sustainable economic growth.

[*English*]

Building the capacity to support the mandate of the Parliamentary Budget Officer will take time. With the 2008 Budget and the estimates for 2008-09 before standing committees, the next key milestone in the normal budgetary cycle for the Parliamentary Budget Officer will be the 2008 economic and fiscal update in the autumn and the 2009 pre-budget consultations.

[*Translation*]

One can envisage a number of overlapping phases of development in the building process. First, a consultation phase with parliamentarians on priorities, needs and potential products, as well as consultations with departments and agencies on the way in which we will exchange information. Second, a team building phase in which the office will be staffed within the Library of Parliament to serve parliamentarians. Third, an implementation phase in which products and services are provided to parliamentarians.

In the context of establishing the role of the Parliamentary Budget Officer, a number of concerns have been raised publicly, including concerns about the independence of the advice and the size of the budget for the position. We must also decide whether or not the officer will provide independent forecasts.

grandement amélioré. On peut faire valoir qu'il est préférable de créer ce poste lorsque l'économie est relativement forte plutôt que faible.

Nous avons au Parlement un gouvernement minoritaire. Des experts en sciences politiques, comme le professeur Peter Russell, ont fait remarquer que cette situation favorise le débat sur les choix budgétaires ainsi que la négociation et les compromis dans les mesures législatives.

Dans l'avenir, nous pouvons prévoir la tenue de nombreux et importants débats. Des débats ont d'ailleurs déjà été entamés, notamment sur l'incidence qu'une économie américaine plus faible aurait sur l'économie canadienne et sur la situation financière du Canada, et également sur les pressions auxquelles fait face le secteur manufacturier, compte tenu de la force du dollar canadien et des coûts de production élevés.

[*Français*]

Il y aura aussi des débats importants à plus long terme sur l'augmentation du niveau de vie au Canada. Nous devons nous assurer que le revenu augmente en conséquence, que nous devons nous attaquer au problème démographique lié au vieillissement de la population, que nous devons mieux aligner les ressources financières sur les nouvelles priorités dans le cadre d'un équilibre budgétaire et sur le fait que nous devons nous assurer que la croissance économique se fait dans le respect d'un développement durable.

[*Traduction*]

Il faudra du temps pour développer les capacités nécessaires au soutien du mandat confié au directeur parlementaire du budget. Étant donné que le Budget 2008 a été déposé et que les comités permanents examinent actuellement le Budget des dépenses 2008-2009, pour le directeur parlementaire du budget, le prochain jalon clé dans un cycle budgétaire normal sera la mise à jour économique et financière pour 2008, l'automne prochain, suivie des consultations prébudgétaires pour 2009.

[*Français*]

Je prévois qu'il y aura un certain nombre de chevauchement dans le développement du processus de consultation. Premièrement, une étape de consultation des parlementaires par rapport aux priorités des besoins et aux résultats possibles ainsi que des consultations menées auprès des ministères et organismes sur la façon dont ils vont mettre en commun l'information. Deuxièmement, une étape de constitution d'une équipe au cours de laquelle seront recrutés des gens au sein de la Bibliothèque du Parlement pour travailler au service des parlementaires. Troisièmement, une étape de mise en œuvre au cours de laquelle des produits et services vont être fournis aux parlementaires.

Étant donné qu'il faut définir le rôle précis du directeur parlementaire du budget, certaines préoccupations ont été soulevées publiquement, notamment en ce qui a trait à l'impartialité des avis fournis et au budget qui sera consacré à cette fonction. Il faut aussi déterminer si le directeur parlementaire du budget fournira des prévisions indépendantes.

[English]

In this regard, I wish to note that the Parliamentary Budget Officer will maintain the tradition of the Library of Parliament in the provision of independent, non-partisan advice. I will utilize all the resources provided to it in the most effective manner possible, and that includes leveraging current resources in the library, in federal departments and agencies through the provision of information, and through external stakeholders interested in serving Canadians. I will work with the Department of Finance and private sector forecasters to ensure that there is satisfactory comprehension and oversight by parliamentarians on the economic and fiscal outlook, the related risks and the implications for fiscal planning and budgetary choices.

As I close, I want to thank you for giving me this opportunity to open a dialogue on the implementation of the role of the Parliamentary Budget Officer. As I noted earlier, the Parliament's power of the purse is a fundamental feature of democracy. It will be an honour and a privilege to support your efforts to ensure that the revenue and spending measures that are authorized by Parliament are fiscally sound, that they meet the needs of Canadians with available resources and that they are implemented effectively and efficiently. I look forward to hearing the views of honourable senators on their expectations for the office and how it can best support their activities.

**The Chair:** Thank you, Mr. Page. We appreciate your comments. You touched on many points that are of great interest to us.

**Senator Nancy Ruth:** Mr. Page, I join in welcoming you, and I look forward to working with you as you seize your mandate and build the capacity of your office. This is great. We have been waiting for a long time.

For today, I am interested in your intellectual framework, from where you might start and what you are thinking about for the future. The first part of your mandate includes providing independent, non-partisan, objective analysis concerning the state of the nation's finances and trends in the national economy. As you may know, I have a strong interest in gender analysis, and I am not alone among parliamentarians in this.

Starting with Marilyn Waring's seminal 1988 work, *If Women Counted: A New Feminine Economics*, there has been a growing critique of the standard assertion that macroeconomics is gender-blind and race-blind. Market-based productive activities are preferred over other productive activities that are fundamental to the quality of our lives. I am talking about such things as home care, child care, elder care, the environment, clean rivers, clean water. As I understand it, you are first and foremost reliant on government agencies and departments for data, presumably including microeconomic data. For many equality-seeking

[Traduction]

À cet égard, je tiens à souligner que le directeur parlementaire du budget poursuivra la tradition de la Bibliothèque du Parlement et fournira des avis indépendants et impartiaux. J'utiliserai toutes les ressources mises à ma disposition de la manière la plus efficace qui soit, en mettant à profit notamment les ressources actuellement consenties à la Bibliothèque et aux ministères et organismes fédéraux grâce à la fourniture d'information, et en ayant recours à des intervenants de l'extérieur intéressés à se mettre au service des Canadiens. Je travaillerai en collaboration avec les prévisionnistes du ministère des Finances et du secteur privé pour m'assurer que les parlementaires comprennent et surveillent bien la conjoncture économique et financière, les risques y afférents et les incidences en matière de planification financière et de choix budgétaires.

En guise de conclusion, je tiens à vous remercier de m'avoir donné cette occasion extraordinaire d'entamer le dialogue sur la mise en place du rôle du directeur parlementaire du budget. Comme je l'ai indiqué précédemment, le pouvoir de dépenser que détient le Parlement est une caractéristique essentielle de la démocratie. Ce sera pour moi un honneur et un privilège que de vous appuyer dans les efforts que vous déployez pour faire en sorte que les mesures que le Parlement adopte en ce qui a trait aux recettes et aux dépenses soient saines sur le plan financier, répondent aux besoins des Canadiens en fonction des ressources disponibles et soient mises en œuvre d'une manière efficace et efficiente. Honorables sénateurs, je suis impatient d'entendre vos attentes par rapport à ce nouveau poste et vos points de vue sur la façon dont je pourrai soutenir vos activités.

**Le président :** Merci, monsieur Page. Nous vous remercions pour vos observations. Vous avez abordé de nombreux éléments qui revêtent un intérêt considérable pour nous.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Monsieur Page, je tiens moi aussi à vous souhaiter la bienvenue et je me réjouis de travailler avec vous, à mesure que vous vous familiariserez avec votre mandat et renforcerez la capacité de votre bureau. C'est formidable. Nous vous attendons depuis longtemps.

Je m'intéresse particulièrement à votre cadre intellectuel. J'aimerais aujourd'hui que vous me disiez par où vous allez commencer et ce que vous envisagez pour l'avenir. Votre mandat consiste en partie à fournir des analyses objectives, indépendantes et impartiales sur la situation des finances du pays et les tendances de l'économie nationale. Comme vous le savez sans doute, l'analyse comparative entre les sexes est une question qui me tient particulièrement à cœur, tout comme à d'autres parlementaires.

Depuis que Marilyn Waring a publié, en 1988, son ouvrage précurseur intitulé *If Women Counted: A New Feminine Economics*, on critique de plus en plus l'affirmation selon laquelle la macroéconomie ne tient pas compte du sexe ni de la race. Des activités productives axées sur le marché sont privilégiées au détriment d'autres activités essentielles à notre qualité de vie. Je parle notamment des soins à domicile, de la garde d'enfants, des services aux aînés, de l'environnement, des rivières propres et de l'eau potable. D'après ce que je comprends, vous vous en remettez principalement aux

groups, “objective,” “independent” and “non-partisan” often means focused on the dominant norm or mainstream, and makes women’s work not count.

What does “objective” mean to you? How will you incorporate emerging critiques? How will you approach macroeconomic frameworks and data to ensure that Canada meets its equality obligations?

**Mr. Page:** I thank you for your welcome. It is appreciated. I cannot apologize for the time it has taken to put me here today, but I am glad I am here.

In terms of the intellectual framework in which we would approach the office and how this would relate to gender analysis, progress has been made in terms of gender analysis in recent years. We can thank you, senator, for much of that work and raising the level of attention to this issue. I know the Deputy Minister of Finance has met with the House of Commons Standing Committee on the Status of Women and has talked about this issue. Partly from the pressure from your office, much work has been done in recent years, particularly on the revenue side, looking at, from a gender-based analysis, what information can be put together.

It is fair to say that even finance officials will admit that much work still needs to happen. It is not there. We are at a point now where we are collecting information and trying to do analysis, but we are nowhere near doing gender-specific analysis, certainly not looking at it from a gender-equity framework.

As we move forward and try to develop the benchmarks, we will have to move beyond the revenue side. Finance has started to make progress on looking at the spending side as well.

Senator, you have raised the issue of data. We have to ensure we do not lose some of the data gains made in recent years. I am speaking specifically of the efforts Statistics Canada has made. They do a five-year study on women in Canada. They pull together much data from the various surveys. It would be a shame if for some reason the funding of those efforts was not continued. If we do not have those benchmarks, it will be hard to do the type of analysis you would like to do, which is gender-specific and gender-equity related.

In terms of the work and the vision of the Parliamentary Budget Officer, we will have an opportunity to broaden the perspective. Having worked on budget-related material in the past — and watching in some cases how Parliament was looking at it on an *ex post* basis — the more work we could do that is

organismes et ministères gouvernementaux pour obtenir des données, vraisemblablement microéconomiques. Pour beaucoup de groupes qui revendiquent l’égalité, « objectif », « indépendant » et « impartial » sont des notions qui signifient souvent « axées sur la norme dominante » ou qui correspondent à ce que pense la société en général, et cela exclut le travail des femmes.

Qu’est-ce que « objectif » signifie pour vous? Comment allez-vous tenir compte des critiques émergentes? De quelle façon aborderez-vous les données et les cadres macroéconomiques pour vous assurer que le Canada s’acquitte de ses obligations en matière d’égalité?

**M. Page :** Je vous remercie de votre accueil. Je vous en suis très reconnaissant. Toutefois, je ne peux pas m’excuser pour tout le temps que vous avez attendu, mais je suis certes content d’être ici aujourd’hui.

En ce qui a trait au cadre intellectuel dans lequel s’inscrira le bureau et à l’analyse comparative entre les sexes, sachez que des progrès ont été réalisés à cet égard au cours des dernières années. Nous pouvons vous remercier, sénateur, pour tout ce que vous avez fait pour attirer l’attention sur ce dossier particulier. Je sais que le sous-ministre des Finances a comparu devant le Comité permanent de la condition féminine pour discuter de cette question. Ces dernières années, en partie à cause de la pression exercée par votre bureau, on a accompli beaucoup de travail, particulièrement sur le plan des recettes, en examinant l’information pouvant être rassemblée dans l’optique d’une analyse comparative entre les sexes.

Même des représentants du ministère des Finances diraient qu’il reste encore beaucoup de travail à faire à ce chapitre. Nous sommes maintenant à un point où nous recueillons de l’information puis essayons de l’analyser, mais nous sommes encore loin d’une analyse sexospécifique et d’une perspective axée sur l’égalité des sexes.

À mesure que nous avançons et tentons d’établir les paramètres, nous devons aller au-delà des recettes. Le ministère des Finances a commencé à examiner l’aspect des dépenses.

Sénateur, vous avez soulevé la question des données. Nous devons nous assurer de ne pas perdre les données recueillies au cours des dernières années. Je parle précisément des efforts qu’a déployés Statistique Canada. Cet organisme mène actuellement une étude, qui s’échelonne sur cinq ans, sur les femmes au Canada. On compile un grand nombre de données à partir de divers sondages. Ce serait véritablement une honte si, pour quelques raisons que ce soit, le financement de ces efforts n’était pas maintenu. Si nous n’avons pas ces paramètres, il nous sera difficile d’effectuer le type d’analyse que vous envisagez, c’est-à-dire une analyse sexospécifique et axée sur l’équité entre les sexes.

Pour ce qui est du travail et de la vision du directeur parlementaire du budget, nous aurons une possibilité d’élargir la perspective. Ayant travaillé sur des budgets par le passé — et en sachant que dans certains cas, le Parlement mène des examens a posteriori —, plus nous intervenons tôt dans le processus, en nous

upfront, research-related and has a gender-based approach to it that is done in a pre-budget context, the more we could shape the budgetary processes.

In terms of approach, if we can do that we could actually make some progress. The government and the Department of Finance officials will be more sensitive to that, as opposed to doing these analyses on an *ex post* basis after the budget has been tabled.

We will have an opportunity to look at gender issues as well as other social and economic impacts of relative measures. We will be asked to do costing, and when we are, we should take a broader look at it as well. I am looking forward to working with you, senator, and this will be a priority. We will ensure that we have staff in our units who are capable of and trained to do this type of analysis.

**Senator Nancy Ruth:** How will you test whether your staff is capable of doing it?

**Mr. Page:** There is training available. We will ensure that we have analysts who have taken that type of training. There is a lot of literature, in part thanks to you, senator.

**Senator Nancy Ruth:** It is not thanks to me; it is thanks to dozens of women who have gone before from all parties.

I will give a couple of examples. I am a Conservative senator, and I support income splitting. However, it does not impact poor women, and according to the testimony from the Department of Finance — and I listened to the deputy minister this morning in front of the House of Commons committee — 40.4 per cent of women do not pay taxes and, therefore, cannot take advantage of any of these tax savings programs. They may well, in fact, be living in debt.

Programs such as RESPs have no impact on them, other than perhaps a negative impact. The economic model that you probably have been used to working with, both in the Department of Finance and in the PCO, may not be broad enough to deal with Canada's commitment to gender issues in the Charter, in the United Nations Convention on the Elimination of All forms of Discrimination against Women, CEDAW, or in the framework that was given in 1995.

To be frank, I am not very interested in the training that is given in government departments on gender-based analysis. It is not sufficient; it is not rigorous; it is not tested; and the impact is not evaluated. I would encourage all economists to become members of the International Association of Feminist Economics, IAFPE, so that at least they can utilize a website that will help them understand what women around the world are experiencing. For a developed nation, Canada is rather far behind.

You know my beef. I will come at you every time on this one. I want to see staff who are competent. There are competent people in Canada, and I would be happy to suggest names, if you

fondant sur des recherches et en adoptant une approche axée sur l'équité des sexes, dans un contexte prébudgétaire, mieux nous arriverons à façonner les processus budgétaires.

Si nous parvenons à adopter cette approche, nous réaliserons des progrès. Le gouvernement et le ministère des Finances y prêteront davantage attention, par rapport aux analyses qui sont réalisées une fois que le budget a été déposé.

Nous pourrions nous pencher sur des questions relatives à l'égalité des sexes de même que sur les autres impacts sociaux et économiques des mesures relatives. Nous serons appelés à évaluer les coûts, et tant qu'à y être, nous devrions examiner la question dans une perspective plus large. Je suis impatient de travailler avec vous, sénateur, et j'en ferai une priorité. Je vais m'assurer d'être entouré d'une équipe formée et en mesure de mener ce type d'analyse.

**Le sénateur Nancy Ruth :** De quelle façon?

**M. Page :** On offre de la formation. Nous verrons à ce que nos analystes aient suivi ce type de formation. Nous disposons de beaucoup de documentation, en partie grâce à vous, sénateur.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Ce n'est pas grâce à moi, mais bien grâce aux dizaines de femmes, de tous les partis, qui m'ont précédée.

Je vais vous donner quelques exemples. Je suis conservatrice, et je suis en faveur du fractionnement du revenu. Toutefois, cela n'est d'aucune aide pour les femmes pauvres, et selon ce qu'a dit le sous-ministre des Finances ce matin devant le Comité de la Chambre des communes, 40,4 p. 100 des femmes ne paient pas d'impôt et, par conséquent, ne tirent aucun avantage de ces programmes d'allègements fiscaux. Elles peuvent bien être endettées.

Des programmes comme les REEE n'ont aucun impact sur elles, sinon un impact négatif. Le modèle économique avec lequel vous avez probablement l'habitude de travailler, autant au ministère des Finances qu'au Bureau du Conseil privé, n'est peut-être pas suffisamment global pour permettre au Canada de respecter les engagements qu'il a pris à l'égard de l'égalité entre les sexes en vertu de la Charte, de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ou dans le cadre mis en place en 1995.

Honnêtement, la formation en matière d'analyse comparative entre les sexes qui s'offre au sein des ministères ne m'intéresse guère. Elle n'est pas assez rigoureuse et n'a pas fait l'objet d'une évaluation. De plus, on n'a pas mesuré les résultats obtenus. J'inciterais donc tous les économistes à adhérer à l'International Association of Feminist Economics (IAFFE) afin qu'ils puissent au moins avoir accès à un site Web qui les aidera à mieux comprendre les défis que doivent relever les femmes de partout dans le monde. Pour un pays développé, le Canada traîne loin derrière.

Je vais continuer à me battre et constamment remettre cette question sur le tapis. Je veux vous voir entouré d'une équipe compétente. Chose certaine, il y a des gens qualifiés au Canada, et

want suggestions. The chief librarian has suggested that there are all kinds of people wanting these jobs. I hope you test for this marker and their implementation of it.

The Library of Parliament speaks about non-partisan analysis. It is partisan from my perspective. It does not deal with the poverty of women. It is partisan, so those words have no meaning for me, and I doubt they do for the House of Commons Standing Committee on the Status of Women. Hire people who know.

I read your paper, but I want to hear you say it. Who do you formally report to; who do you informally relate to; and, in the case of your work with this committee, do you report to the chair or do you report to the committee?

**Mr. Page:** I formally report to the Library of Parliament and the Speakers of the House and the Senate. In the mandate set out in the Federal Accountability Act, a number of committees are specified, namely, the House of Commons Finance Committee, the Senate National Finance Committee and the House of Commons Public Accounts Committee. I have a formal relationship with those committees as well, as they request research. I have a formal responsibility as well when there are requests for costing to serve members and committees in both the House of Commons and the Senate. I relate formally to just about everyone on the Hill in some sense, and I hope to build strong relationships so that I have a better sense of the priorities and can develop products tailored to meet your needs.

**Senator Nancy Ruth:** I would like to hear you say that you report to the committee and not to the chair. We have other fish to fry here; this is not about you in this job. I just want to hear you say it.

**Mr. Page:** I report to the committee.

**Senator Nancy Ruth:** Thank you.

**The Chair:** He did not say, "Not to the chair," though.

**Senator Nancy Ruth:** The chair should not assume he is the committee.

**The Chair:** This chair would never assume that.

**Mr. Page:** I hope that I can bring to this discussion a strengthening of the relationship on the public service side as well as supporting the information analysis that we bring forward. If we could do that, we could leverage a lot of resources. I informally relate, as well, to some of my public service colleagues who I have left behind in previous jobs.

**Senator Nancy Ruth:** You need to know that part of my rage tonight comes from having listened to the Deputy Minister of Finance this morning.

Do better, please. Thank you.

**Senator Mitchell:** Congratulations, Mr. Page, on assuming your position. We, in the Senate, are very excited about it.

je serais ravie de vous proposer des noms, si vous le voulez bien. Le bibliothécaire en chef a indiqué qu'il y avait toutes sortes de gens qui postulaient à ces emplois. J'espère que vous vous fondez sur ce critère et l'appliquer.

La Bibliothèque du Parlement dit qu'elle fournit des analyses impartiales. Je ne suis pas d'accord puisqu'elle ne tient nullement compte de la pauvreté chez les femmes. Ces mots n'ont donc aucune signification pour moi, et je doute qu'ils en ont pour le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes. Embauche des gens qui s'y connaissent.

J'ai lu votre document, mais j'aimerais vous l'entendre dire. De qui relevez-vous officiellement? À qui êtes-vous rattaché? Et en ce qui concerne votre collaboration avec le comité, faites-vous affaire avec le président ou avec le comité?

**M. Page :** Je suis placé sous l'autorité de la Bibliothèque du Parlement et des Présidents de la Chambre et du Sénat. Plusieurs comités sont énoncés dans le mandat prévu dans la Loi fédérale sur la responsabilité, notamment le Comité sénatorial permanent des finances nationales, le Comité permanent des finances et le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes. Je suis également lié à ces comités étant donné qu'ils font appel à mes services de recherche. Je suis aussi chargé d'évaluer le coût des propositions, à la demande des députés et des sénateurs. Dans une certaine mesure, je suis rattaché à peu près tout le monde ici sur la Colline, et j'espère nouer de solides relations afin d'être mieux en mesure d'établir l'ordre de priorité et de concevoir des produits adaptés à vos besoins.

**Le sénateur Nancy Ruth :** J'aimerais vous entendre dire que vous relevez du comité et non pas du président. Nous avons d'autres chats à fouetter ici; cela ne tient pas à vous ni à la façon dont vous vous acquittez de votre tâche. J'aimerais simplement vous l'entendre dire.

**M. Page :** Je relève du comité.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Merci.

**Le président :** Il n'a toutefois pas dit qu'il ne relevait pas de la présidence.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Le président ne devrait pas supposer qu'il est le comité.

**Le président :** Il ne ferait jamais cela.

**M. Page :** J'espère pouvoir renforcer la relation du côté de la fonction publique et appuyer l'analyse de l'information. Nous pourrions ainsi mieux tirer profit de nos ressources. De façon non officielle, je relève également de certains de mes anciens collègues fonctionnaires que j'ai quittés.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Je dois dire que je suis en colère depuis que j'ai entendu le sous-ministre des Finances ce matin.

Faites mieux, je vous prie. Merci.

**Le sénateur Mitchell :** Félicitations, monsieur Page, pour votre nomination. Nous en sommes très heureux.

I second what Senator Nancy Ruth has said and the direction of her comments. I say that with great humility because I am a man, and I have not lived that type of issue in the way that she and other women live it. However, I do believe that it is the equality issue of many generations, and it remains that. It is a place where we can make break throughs because, without diminishing this, there is so much that can be done relatively easily that could have an impact simply as a result of people, such as Senator Nancy Ruth, talking about it and elevating it. I would like to reinforce what she said, and I am very impressed by her passion about that.

At what level are you in the bureaucracy? Are you the equivalent of an assistant deputy minister?

**Mr. Page:** Yes, that is correct.

**Senator Mitchell:** I did not think that private members' bills could have a cost attached to them, yet in your remarks you said that part of your mandate is to cost private members' bills. I thought that if bills involved expenditure they were, de facto, not eligible to be presented by a private member.

Am I missing something?

**Mr. Page:** As in the case of one private member's bills that has been much publicized and was ruled upon by the Speaker, if a measure reflects a reduction in revenues, there is a cost related to that. Similarly, on the expenditure side, if a measure reflects reduction in expenditure, there could be a cost related to that.

**Senator Mitchell:** Are both of those are eligible?

**Mr. Page:** Yes, they are both eligible.

**Senator Mitchell:** I do not know if I heard this correctly, but I thought you acknowledged a concern that was in part the reason for the implementation of the position of Parliamentary Budget Officer, that being the inability of the Department of Finance to accurately predict economic circumstances. With regard to three critical factors, such as oil prices, inflation and interest rates, could you give me a rough idea of how you might make better estimates of those three variables in overcoming predictive problems?

**Mr. Page:** With regard to the comment I made about forecasting errors, there were a couple of studies done — one in the early to mid-1990s — that looked at the Department of Finance forecasting errors of the 1980s. I was a member of the Department of Finance during that time and was one of those forecasters. There was another study done, commissioned by the Minister of Finance in the 2003-02 time frame, that looked at forecasting errors in the previous 10 years.

The former work was conducted by a former private sector chief economist, Tim O'Neill. It looked at the factors involved in the history of errors on the expenditure side and the revenue side and compared that work to private sector forecasts. My own assessment, based on that work, was that the Department of

Je suis d'accord avec le sénateur Nancy Ruth et j'abonde dans le même sens qu'elle. Je le dis en toute humilité, étant donné que je suis un homme et que je n'ai pas vécu la situation à laquelle elle et d'autres femmes sont confrontées. En revanche, c'est une question qui concerne de nombreuses générations. Nous sommes bien placés pour changer le cours des choses, et sans vouloir sous-estimer l'ampleur de la tâche, il est relativement facile pour nous d'avoir un impact, simplement en ayant des gens, comme le sénateur Nancy Ruth, qui attire l'attention sur cet enjeu. J'appuie ses propos, et je suis très impressionné par toute la passion qui l'anime dans ce dossier.

À quel niveau vous situez-vous? Êtes-vous l'équivalent d'un sous-ministre adjoint?

**M. Page :** Oui, c'est exact.

**Le sénateur Mitchell :** Je ne pensais pas que les projets de loi émanant des députés pouvaient occasionner des coûts, et pourtant, dans votre déclaration liminaire, vous avez indiqué que votre mandat consistait en partie à évaluer le coût de ces mesures législatives. Je croyais que les projets de loi émanant des députés qui entraînaient des dépenses n'étaient tout simplement pas admissibles.

Est-ce que je me trompe?

**M. Page :** Dans le cas d'un projet de loi émanant d'un député qui a été largement médiatisé et qui a fait l'objet d'une décision du Président, si une mesure reflète une réduction de nos recettes, il y a forcément des coûts rattachés à cela. La même chose pour ce qui est des dépenses, si une mesure entraîne une diminution de nos dépenses, cela impliquera des coûts.

**Le sénateur Mitchell :** Les deux sont donc admissibles?

**M. Page :** Oui, tout à fait.

**Le sénateur Mitchell :** Je ne sais pas si j'ai bien compris, mais je crois que vous avez indiqué qu'on a créé le poste de directeur parlementaire du budget car on se disait préoccupé par l'incapacité du ministère des Finances à fournir des prévisions budgétaires exactes. En ce qui a trait aux principales variables, telles que le prix du pétrole et les taux d'inflation et d'intérêt, pourriez-vous me donner un aperçu de la façon dont vous vous y prendriez pour faire des estimations plus justes?

**M. Page :** Quand j'ai parlé de l'ampleur des erreurs dans les prévisions budgétaires, sachez que quelques études ont été menées — dont une au début des années 1990 — sur les erreurs de prévisions commises par le ministère des Finances dans les années 1980. À l'époque, j'étais un de ces prévisionnistes au sein de ce ministère. On a réalisé une autre étude, mandatée par le ministère des Finances durant l'exercice 2002-2003, dans laquelle on s'est penché sur les erreurs de prévisions des 10 dernières années.

L'étude a été menée par un ancien économiste en chef du secteur privé, Tim O'Neill. L'étude portait sur les facteurs à l'origine des erreurs de prévisions au chapitre des dépenses et des recettes et comparait les prévisions du secteur public avec celles du secteur privé. D'après cette étude, en considérant ces prévisions

Finance did not look that bad when you took a broader view of these forecasting errors and made comparisons with the private sector. When you looked at size of revenues and expenditures and the volatility that takes place, those errors would tend to be in a plus or minus margin of 3 to 5 per cent during some periods of time when there is significant volatility.

As another piece of background, we have seen some forecasting errors in the past few years. Most of those errors were related to the revenue side. A lot of forecasters — not just the Department of Finance fiscal forecasters, but private sector forecasters — are having a hard time understanding the relationship, how incomes are moving with tax collections. We had much higher growth in tax collections relative to income, so we generated a lot more revenue, and that led to some higher than anticipated surpluses.

In terms of what I could add — would I have a better crystal ball and what would be my role in that context — I will take one quick step backwards. A number of changes have been made in how the Department of Finance works with private sector economists to do forecasts now. They survey private sector forecasts — they surveyed 20 of them — and take an average. They are no longer doing their own economic forecast, which I used to do, with limited success. They do their own fiscal forecasts and compare them with four other private sector forecasts, so they look at the range.

There was discussion in the media, as well as at previous committees, about whether we should be doing independent forecasts. Should I provide my own independent forecast on oil prices, inflation and interest rates?

There are different options. That may be one option; we can move toward independent forecasts. However, there is another option. Given all the work done now in terms of collecting information — where there are all the private sector forecasts — we could look at those ranges and the risks around them, the low and high ends: What does it mean for our fiscal outlook; would we be in a surplus position; if we took the low end of the economic forecast, would we be in a deficit position; what would that mean in terms of fiscal policy and budgetary choices as we move to pre-budget deliberations? If we do that analysis effectively, that could be value added.

That would be my preferred approach, at least over the short while. If there is more concern to do another independent forecast, if that is what senators and other members want, we could certainly look at that option. Right now, we are budgeted more for an option of doing our own risk analysis around those forecasts, looking at rules of thumb and what it means for budgetary choices.

**Senator Mitchell:** I would caution against reinventing the wheel. You will be overwhelmed by the amount of work — a few people trying to do the work of the Department of Finance. You have to get efficient with how you are doing it, unless there was an issue among the committee members with those forecasts.

dans une perspective plus large et en les comparant avec celles du secteur privé, je me suis rendu compte qu'elles n'étaient pas aussi catastrophiques qu'elles en avaient l'air. Compte tenu du montant des recettes et des dépenses dont il est question et du climat d'instabilité qui régnait, la marge d'erreur était de l'ordre de 3 à 5 p. 100 durant les périodes les plus instables.

Par ailleurs, nous avons également relevé des erreurs de prévisions au cours des quelques dernières années. La plupart d'entre elles concernaient l'aspect des recettes. Beaucoup de prévisionnistes — non seulement au ministère des Finances, mais aussi du secteur privé — ont beaucoup de mal à comprendre comment les recettes varient selon la perception des impôts. Étant donné que nous avons perçu plus d'impôts, nous avons généré beaucoup plus de recettes, et cela a donné lieu à des surplus beaucoup plus élevés que ce qui avait été prévu.

Quant à ce que je pourrais faire de plus dans mon rôle, je dois revenir un peu en arrière. Plusieurs changements ont été apportés à la façon dont le ministère des Finances travaille en collaboration avec le secteur privé au chapitre des prévisions. Il évalue désormais les prévisions du secteur privé — une vingtaine — et établit une moyenne. Le ministère ne fait plus sa propre prévision économique, ce que je faisais auparavant, avec très peu de succès. Il fonde ses prévisions financières sur quatre autres prévisions du secteur privé; il se compare avec la fourchette de prévisions.

Dans les médias ou lors de séances antérieures, on se demandait s'il ne serait pas préférable d'effectuer des prévisions indépendantes. Devrais-je faire ma propre prévision concernant le prix du pétrole et les taux d'inflation et d'intérêt?

Diverses options s'offrent à nous. Les prévisions indépendantes en sont une. Toutefois, il y a une autre option. Compte tenu de tout le travail qui est fait relativement à la collecte d'information — y compris toutes les prévisions du secteur privé —, nous pourrions nous pencher sur ces variations et les risques y afférents. Qu'est-ce que cela signifie du point de vue financier? Si nous nous appuyons sur les chiffres les plus bas ou les plus élevés, allons-nous nous retrouver en position de déficit ou de surplus? Quelles sont les incidences en matière de planification financière et de choix budgétaires dans le cadre des discussions prébudgétaires? Si nous menons cette analyse efficacement, cela pourrait être une valeur ajoutée.

C'est ce que je privilégierais comme option, du moins à court terme. Si les sénateurs et les autres députés préfèrent avoir des prévisions indépendantes, nous pourrions certainement envisager cette possibilité. À l'heure actuelle, notre budget prévoit que nous fassions notre propre analyse du risque en fonction de ces prévisions, en nous intéressant aux incidences en matière de choix budgétaires.

**Le sénateur Mitchell :** Je vous déconseille de réinventer la roue. Vous serez submergé par la charge de travail — une petite équipe qui essaie de refaire tout le travail du ministère des Finances. Vous devez faire preuve d'efficacité dans le cadre de vos fonctions, à moins que les membres de comités soulèvent une préoccupation relativement à ces prévisions.

I am sensitive about that issue because I come from Alberta — and am very proud of it. During the 1990s, the Conservative government purposely underestimated revenues. They construed that as a budgeting virtue. They said that they would be very conservative in their estimates of oil prices so that they would not risk having a deficit budget, and then they would come in with a surplus.

When the Liberals did that, Mr. Martin — who created one of the strongest economies in the Western world in decades — was vilified for purposely underestimating revenues so that he would pack his deficit. There it was. On the one hand, the Conservatives in Alberta were very happy to do it, it is a virtue; On the other hand, the Conservatives federally were saying of the Liberals, no way, it is disgusting.

I am very interested in figuring out how you will do that, but your answer was excellent.

Another question I have concerns gender equality. If gender equality is a 21st century equality issue — and it has been far too long — another huge issue of our times is the environment and the relationship, among many other things, of the environment to the economy, and to the ability of our economy to generate fiscal strength in a government.

This is a big question, and I do not know how I would answer it. However, I would be interested in getting some colour from you about how you feel about pricing environmental inputs in the economy. What do you think?

**Mr. Page:** That will be the 21st century issue. There is work taking place, obviously, at an international level; but, as well, there has been some real progress in provinces in our country. British Columbia is a leader right now in looking at carbon taxes. A couple of professors from Queen's University published a paper recently looking at excise taxes — what that means in terms of pricing emissions if you were to extend it more broadly in relation to taxation and revenues.

We could learn a lot on the issue of taxation and the environment from some of the work that is taking place now. That could be an important debate as we look forward, even as early as the 2009 Budget. From a research capacity, the issue of the environment and the economy, the environment and taxation, should be something at which the Parliamentary Budget Officer is looking.

**Senator Mitchell:** Given that there will be huge demands on your time, as I am sure senators and elected members of Parliament will be excited about having your type of resources, how will you prioritize between the Senate and the House of Commons?

**Mr. Page:** I will need help. This speaks to Senator Nancy Ruth's earlier question about the intellectual framework and the vision. It is a five-year appointment; one would hope that we can make progress on some substantive files over this period of time. The environment may be one, estimates could be another. There

Je suis sensible à cette question car je viens de l'Alberta — et j'en suis d'ailleurs très fier. Durant les années 1990, le gouvernement conservateur a intentionnellement sous-estimé les recettes. Il laissait croire que c'était une bonne chose à faire dans l'établissement du budget. Il avait indiqué qu'il serait très conservateur dans ses estimations du prix du pétrole pour ne pas risquer de se retrouver avec un budget déficitaire, mais il a plutôt terminé avec un surplus.

Lorsque ce fut le tour des libéraux, M. Martin — qui a bâti l'une des plus vigoureuses économies du monde occidental depuis des décennies — a été fortement critiqué pour avoir intentionnellement sous-estimé les recettes en vue de combler le déficit. D'un côté, les conservateurs d'Alberta étaient très heureux de cette façon de faire les choses; d'un autre côté, les conservateurs du fédéral le reprochaient aux libéraux.

Je suis très curieux de savoir ce que vous ferez à ce chapitre, mais votre réponse était excellente.

Mon autre question concerne l'égalité entre les sexes. Si la problématique hommes-femmes est l'enjeu d'égalité du XXI<sup>e</sup> siècle — et ce, depuis trop longtemps —, un autre enjeu d'actualité important serait la relation entre l'environnement et l'économie et la capacité de notre économie à générer une force financière dans un gouvernement.

C'est une question difficile, et j'ignore la réponse. Toutefois, j'aimerais que vous me disiez ce que vous pensez de fixer des prix pour les intrants environnementaux.

**M. Page :** C'est un enjeu du XXI<sup>e</sup> siècle. De toute évidence, il y a du travail qui se fait à l'échelle internationale, mais on a aussi remarqué certains progrès dans les provinces canadiennes. Par exemple, la Colombie-Britannique a introduit la première taxe sur le carbone. Quelques professeurs de l'Université Queen's ont publié récemment un document sur les taxes d'accise — sur ce que cela représente en termes de coûts des émissions si on appliquait cela de façon plus générale à la taxation et aux recettes.

Le travail qui se fait en ce moment pourrait nous en apprendre beaucoup sur la question de la taxation et de l'environnement. Cela pourrait constituer un important débat dans le futur, ne serait-ce que dans le budget 2009. En ce qui concerne la capacité en matière de recherche, la question de l'environnement et de l'économie, de l'environnement et de la taxation, devrait être une chose sur laquelle se penche le directeur parlementaire du budget.

**Le sénateur Mitchell :** Étant donné qu'on fera beaucoup appel à vos services — je suis sûr que les sénateurs et les députés seront très heureux de pouvoir compter sur vos ressources —, comment entendez-vous établir l'ordre de priorité pour ce qui est du Sénat et de la Chambre des communes?

**M. Page :** Je vais avoir besoin d'aide. Cela revient à la question du sénateur Nancy Ruth au sujet du cadre intellectuel et de la vision. Il s'agit d'un mandat de cinq ans; on espère pouvoir faire avancer certains dossiers importants au cours de cette période. L'environnement et le budget pourraient en faire partie. Il y a

are other issues. We would hope, as well, that we can build a professional department, a place where people want to come to work.

There are a few other organizations such as that in Canada; the library being one now. The Congressional Budget Office in the United States, from my contact with them, is another one where economists would love to work. They look for opportunities.

More broadly, we would hope that we would be able to work on some of these bigger issues so that we can shape the debate. Back to your earlier point, when you talked about private member's bills and how we allocate time, we would hope we would be able to attack some of these bigger issues — poverty, environmental and scrutiny of investments-related issues so that we are getting good stewardship of money — over a period of five years, but we raise the level of debate and give you the type of information that you need, both on the Senate side and on the House of Commons side. If we could do some of that, I would be very proud.

**Senator Mitchell:** Do you have a budget, for example, to spend some time with the budget officer in the U.S. to observe that?

**Mr. Page:** Do you mean resources within our budget that would allow us to visit those organizations? The Librarian of Parliament has already conducted a study looking at parliamentary budget officers in other countries. He has identified what are the best international practices. That work was done even before I was considering doing this job.

He has targeted the places that would be of interest: The U.S. is one; the U.K. has a small office; the Netherlands have offices; as do others in different parts of the world.

We have a baseline budget of \$2.7 million. In terms of rough allocation, we are thinking of a staff of about 15, and some money to procure services so that we can utilize private sector models. It also gives us a bit of a travel budget so that we can visit some of these places, and I can give back to you international best practices of the parliamentary budget officer role.

**Senator Nancy Ruth:** When you were talking about how you would design your office, it came to me what a wonderful opportunity to be starting from scratch. It is almost impossible to put new wine in old wine bottles, which is part of the frustration with women parliamentarians on this gender-based analysis. Here you start with a whole new shop, a new chance for choices that could model an economic analysis for the entire government that is not being done — or at least doing it differently. That is what is so exciting about your office for me. It is a whole new ball of wax.

**Mr. Page:** Thank you, senator.

d'autres questions. Nous souhaitons également bâtir une organisation professionnelle qui incitera les gens à venir y travailler.

Il y a quelques autres organisations du genre au Canada; la Bibliothèque est maintenant de ce nombre. Le Congressional Budget Office aux États-Unis, d'après ce qu'on m'a dit, est un autre bureau où les économistes veulent travailler en raison des possibilités qui leur sont offertes.

De façon plus générale, nous espérons pouvoir nous pencher sur certains des grands enjeux afin de donner une forme au débat. Pour revenir à ce que vous avez dit, quand vous avez parlé des projets de loi émanant des députés et de la façon dont nous attribuons du temps, nous souhaitons nous attaquer aux grands dossiers — la pauvreté, l'environnement et l'examen des questions liées aux investissements afin d'avoir une saine administration des fonds —, pendant cette période de cinq ans, tout en relevant le niveau des débats et en vous fournissant le type d'information dont vous avez besoin, autant du côté du Sénat que de la Chambre des communes. Si nous y parvenons, j'en serai très fier.

**Le sénateur Mitchell :** Disposez-vous d'un budget, par exemple, pour aller observer votre homologue aux États-Unis dans le cadre de ses fonctions?

**M. Page :** Vous me demandez si avons prévu des ressources pour aller visiter ces organisations? Le bibliothécaire du Parlement a déjà mené une étude sur les directeurs parlementaires du budget dans d'autres pays. Il a relevé des pratiques exemplaires à l'échelle internationale. Ce travail a été fait avant même que j'envisage d'occuper ce poste.

Certains endroits revêtent un intérêt particulier : les États-Unis; le Royaume-Uni, qui est doté d'un petit bureau; les Pays-Bas, qui en ont plusieurs, comme d'autres pays ailleurs dans le monde.

Nous disposons d'un budget de référence de 2,7 millions de dollars. Pour ce qui est de la répartition des fonds, nous entendons embaucher environ 15 personnes et retenir les services d'entreprises privées afin de nous inspirer de leurs modèles. Une partie du budget servira également à nos déplacements afin que nous puissions visiter certains de ces endroits puis vous revenir avec les meilleures pratiques internationales relativement au rôle du directeur parlementaire du budget.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Quand vous parliez de la conception de votre bureau, à mon avis, le fait que vous partiez de rien est une excellente chose. Il est presque impossible de verser du vin nouveau dans de vieilles bouteilles, ce qui est en partie à l'origine de la frustration des femmes parlementaires concernant cette analyse comparative entre les sexes. Vous avez la possibilité de partir de zéro et de faire des choix qui modèleront une analyse économique qui ne se fait pas encore dans l'ensemble du gouvernement — ou du moins, qui se fait différemment. C'est ce qui m'intéresse le plus dans la création de votre bureau. C'est une toute nouvelle sphère de compétence.

**M. Page :** Merci, sénateur.

**The Chair:** When you do, as you propose, independent analysis of other forecasts, do you anticipate that you would have a monthly newsletter to all parliamentarians — not just the chairs of the committees, as Senator Nancy Ruth indicated, but to all parliamentarians?

**Mr. Page:** Just with the nature of the economic information, the way it changes, there is so much research taking place on gender-based analysis, on the environment and taxation, these issues that could provoke ideas. At a Standing Joint Committee on the Library of Parliament, Senator Murray raised some other issues around budgetary planning, secrecy and pressures moving into a budget process. These pressures are based on existing factors. There is an opportunity to do monthly newsletters or quarterly newsletters on what is happening in the economy, both at a macro level and a regional level to highlight some of the research that could impact on the debate.

On the fiscal side, we have monthly fiscal monitors published by the Department of Finance that highlight quarterly whether their forecasts are on track. We can tailor products around that to give you a sense of where some of the risks could be and what it could mean for fiscal outcomes in the current year and downstream years.

I would welcome the opportunity to work with senators to tailor the appropriate products and get the right kind of regular products before you. It would be important to me, in particular during this period of consultation to which I referred, to work with you to ensure that we get the right regular products.

**The Chair:** As you have indicated, this is building, so we will have to do some experimentation. You also indicated that you will need some help and guidance in terms of priorities. I am sure that one area you will resource is the Standing Joint Committee on the Library of Parliament. One of our representatives from the Senate on that committee is Senator Murray, from Pakenham, Ontario.

**Senator Murray:** I will not repeat the comments I made last week when we heard these witnesses before the Standing Joint Committee on the Library of Parliament. Two comments occur to me tonight, and I would ask the witnesses to take them on board or respond as they see fit.

I will follow up briefly on something that Senator Nancy Ruth said, not specifically on gender analysis and gender equality, but her general comment on the inadequacy of macroeconomics, as we understand it, in analyzing and measuring the national welfare.

It must be more than 30 years — the early 1970s — since I first heard or read scholars and other commentators writing and speaking about the limitations of gross national product, GNP, or gross domestic product, GDP as an adequate measurement of a

**Le président :** Selon ce que vous dites, quand vous menez une analyse indépendante des autres prévisions, envisagez-vous de fournir un bulletin mensuel à tous les parlementaires — et non pas seulement au président des comités, comme le sénateur Nancy Ruth l'a indiqué, mais à tous les parlementaires?

**M. Page :** Compte tenu de la nature de l'information économique, de la façon dont elle évolue, il y a tellement de recherches qui sont menées sur l'analyse comparative entre les sexes, l'environnement, la taxation et toutes ces questions qui donnent matière à réflexion. Au Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement, le sénateur Murray a soulevé certaines préoccupations relativement à la planification et au caractère secret du processus budgétaire, de même qu'aux pressions connexes. Ces pressions sont fondées sur des facteurs existants. Vous avez la possibilité de produire des bulletins mensuels ou trimestriels sur la conjoncture économique, autant globale que régionale, qui mettront en évidence certaines recherches qui pourraient avoir une incidence sur le débat.

Sur le plan fiscal, nous avons les revues financières mensuelles publiées par le ministère des Finances qui précisent chaque trimestre si les prévisions du ministère sont sur la bonne voie. Nous pouvons adapter des produits en fonction de ces données pour vous donner une idée d'où peuvent se trouver les risques, et de ce que cela pourrait impliquer sur le plan des résultats financiers pour l'année en cours et les années à venir.

Je serai ravi de pouvoir travailler avec les sénateurs pour concevoir des produits adéquats et vous proposer les bons types de produits réguliers. Il serait important pour moi, en particulier durant cette période de consultation à laquelle j'ai fait allusion, de travailler avec vous pour faire en sorte que nous obtenions les produits ordinaires qui conviennent.

**Le président :** Comme vous l'avez indiqué, il s'agit de construction, alors nous devons faire un peu d'expérimentation. Vous avez également dit que vous aurez besoin d'aide et de conseils pour ce qui est d'établir les priorités. Je suis sûr que vous fournirez des ressources au Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement. L'un de nos représentants du Sénat à ce comité est le sénateur Murray, de Pakenham, en Ontario.

**Le sénateur Murray :** Je ne vais pas répéter les observations que j'ai formulées la semaine dernière lorsque nous avons entendu ces témoins au Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement. Deux remarques me viennent en tête ce soir; je demanderais aux témoins de les prendre en considération ou d'y réagir, s'ils le jugent utile.

Je vais revenir brièvement sur une affirmation du sénateur Nancy Ruth, non pas en ce qui a trait particulièrement à l'analyse comparative ou à l'égalité entre les sexes, mais à son commentaire d'ordre général à propos de l'insuffisance de la macroéconomie, d'après ce que nous comprenons, pour ce qui est d'analyser et de mesurer le bien-être national.

Cela doit faire plus de 30 ans — soit depuis le début des années 1970 — que j'ai pour la première fois entendu parler, ou lu les écrits d'universitaires et autres commentateurs au sujet des limites du produit national brut ou du produit intérieur brut en

nation's progress and all the areas it did not take into account, including some of the areas that Senator Nancy Ruth mentioned, such as the environment and child care and so forth.

I do not know how much real scientific progress has been made along those lines. When I was chair of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology a few years ago, the late Senator Peggy Butts and I and our colleagues on the committee took a pass at social cohesion. I do not pretend this work was in great depth, although we had good help with it from experts and witnesses. We were trying to get at — and I saw it documented only the other day — the fact that while there has been an enormous creation of wealth from globalization, technology and freer trade, the real income gains have been at the top, not at the bottom and not even at the middle.

Those facts should concern us. There is some science to this, and we can put it on a more scientific and measurable basis if we try. At least, you can help us to do so. Much attention, along the lines of Senator Nancy Ruth comments, ought to be given to that by Parliament because if we do not pay it attention, who will? The initiative will not be taken by some of Senator Nancy Ruth's tormentors in the government, or some of the people in the government that she is tormenting.

On an entirely different issue, this committee considers a great deal of proposed government legislation. Some of it is extraordinarily complex, such as the annual budget implementation bills. There are usually at least two omnibus budget bills, which can be quite complex. Typically, this Senate committee receives them late in December, before the Christmas break; or in June, before the summer break, with time-sensitive provisions in the bills. We are told that we must pass them or we will inflict great hardship on this or that community or this or that group of individuals in the country or on the financial management of the government.

Typically, we become preoccupied with and concentrate on one or two major provisions in the bills. Meanwhile, other important matters can slip through unnoticed, which is no accident. Our friends in the Department of Finance see an opportunity to slip something through that they would not get away with if it were out in front. They slip it through.

For the last budget implementation bill, we were preoccupied with the Atlantic accord, equalization and the resulting controversy involving the federal government and two of the Atlantic provinces. We spent a lot of time on it. We heard from premiers and expert witnesses. We debated it extensively, and the budget implementation bill eventually went through. What none of us here noticed, and what no one in the House of Commons noticed, was that the government slipped a little provision into

tant que moyens d'évaluer adéquatement les progrès d'une nation, parmi d'autres aspects dont ils ne tiennent pas compte, comme ceux cités par le sénateur Nancy Ruth : l'environnement, la garde des enfants, et cetera.

J'ignore à quel point on a fait de réels progrès scientifiques dans ce sens. Lorsque j'assumais la présidence du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, il y a quelques années, le regretté sénateur Peggy Butts, moi-même et nos collègues du comité nous sommes penchés sur la question de la cohésion sociale. Je ne prétends pas que ce travail a été très approfondi, mais nous avons obtenu de l'aide précieuse d'experts et de témoins. Nous tentions de mettre en lumière le fait — et j'ai vu de la documentation en ce sens l'autre jour — que bien qu'il y ait eu une énorme création de richesse grâce à la mondialisation, la technologie et la libéralisation des échanges commerciaux, les gains de revenus réels sont allés au sommet de l'échelle, non pas à la base, et même pas au milieu.

Ces faits devraient nous inquiéter. Ils s'appuient sur une certaine science, et nous pourrions essayer de les asseoir sur des bases plus scientifiques et mesurables. Au moins, vous pouvez nous aider à le faire. Comme l'a dit le sénateur Nancy Ruth, le Parlement devrait accorder beaucoup d'attention à cette question, car autrement, qui le fera? Ce ne sont pas certaines personnes au gouvernement qui tourmentent le sénateur Nancy Ruth qui en prendront l'initiative, pas plus que ceux du gouvernement qu'elle tourmente elle-même.

Dans un tout autre ordre d'idées, ce comité examine une quantité considérable de projets de loi. Certains sont extraordinairement complexes, comme les projets de loi d'exécution du budget annuel. Il y a habituellement au moins deux projets de loi omnibus, qui peuvent être très compliqués. D'ordinaire, notre comité sénatorial reçoit ces mesures législatives vers la fin décembre, avant le congé des Fêtes, ou encore en juin, avant les vacances d'été, avec certaines dispositions des projets de loi qui présentent une certaine urgence. On nous dit qu'il nous faut les adopter, faute de quoi, nous causerons de grandes difficultés à une communauté ou à une autre, à tel ou tel groupe d'individus au pays, ou encore à la gestion financière du gouvernement.

Normalement, nous devenons préoccupés par une ou deux dispositions majeures des projets de loi, sur lesquelles nous nous concentrons. Pendant ce temps, d'autres questions importantes peuvent se glisser en douce, et ce n'est pas accidentel. Nos amis du ministère des Finances y voient une occasion de faire passer des choses qui ne passeraient pas aussi facilement si elles étaient en évidence. Ils les font adopter en catimini.

Pour le dernier projet de loi de mise en œuvre du budget, nous étions préoccupés par l'Accord atlantique, la péréquation et la controverse qui en a résulté et qui impliquait le gouvernement fédéral et deux des provinces atlantiques. Nous y avons consacré beaucoup de temps. Nous avons entendu des premiers ministres et des témoins spécialistes. Nous en avons débattu en long et en large, et le projet de loi de mise en œuvre du budget a fini par être adopté. Ce que personne ici ni à la Chambre des communes

that bill — an amendment to the Financial Administration Act that wrote Parliament out of the borrowing process. For generations, governments that had to or wanted to borrow money came to Parliament with a borrowing bill. It was an occasion for a general debate on fiscal and economic management, and sometimes it was more than that. That was the process.

Today, there are no more borrowing bills. We voted ourselves out of the business, unwittingly. It was just one of those little things that the Department of Finance slipped into a bill — shame on us for not noticing it. We have no one but ourselves to blame. The Department of Finance will get away with as much as they can. They do not like Parliament, and they do not want to involve Parliament in what they consider their specialty.

Therefore, we need help to scrutinize complex proposed legislation, in particular omnibus bills, where, while our attention is diverted to some quite vital matter, other things slip through unnoticed.

A budget implementation bill is before the House of Commons. It will be before us in June. I looked at it tonight but could not see anything of note. Nothing leapt off the page to hit me between my two eyes, but I am sure something is in that bill that I did not notice and that a keener eye than mine would notice.

I leave that with you as being extremely important. I like to think that if you had been in your present position when Bill C-52, the budget implementation bill, went through, you would have flagged that for us, and we would have been on it.

**The Chair:** Mr. Page, do you wish to comment on those points? It is not necessary, but if you would like to do so, you are welcome.

**Mr. Page:** There are two large points — one, building on the work that you did on social cohesion and looking at broader indicators of well-being that go beyond the national accounts. You stimulated a great deal of the work that has been done in recent years, such as by Statistics Canada and looking at a broader definition of “well-being.” I know that work has been done at the Institute for Research on Public Policy, as a result, on these sorts of definitions.

I was recently at Human Resources and Social Development Canada. They are still working on these broader definitions as well. That would be another area we could report back to you as to where we are related to that work and how potentially we can bring that type of analysis into discussions around budgetary debate.

n'avait remarqué, c'est que le gouvernement avait intégré une petite disposition discrète dans ce projet de loi : un amendement à la Loi sur la gestion des finances publiques qui retirait le Parlement du processus d'emprunt. Pendant des générations, les gouvernements qui devaient, ou souhaitaient emprunter de l'argent s'adressaient au Parlement avec un projet de loi portant pouvoir d'emprunt. C'était l'occasion de débattre, de manière générale, de la gestion financière et économique, et parfois cela allait plus loin encore. C'était ainsi qu'on procédait.

Aujourd'hui, il n'y a plus de projets de loi sur le pouvoir d'emprunt. Nous avons voté pour nous retirer de cette procédure, malgré nous. Il s'agissait seulement d'une de ces petites dispositions que le ministère des Finances intègre en douce dans un projet de loi — honte à nous de ne pas l'avoir remarqué. Nous ne pouvons blâmer personne d'autre que nous-mêmes. Le ministère des Finances essaiera de s'en tirer du mieux qu'il peut. Dans ce ministère, on n'aime pas le Parlement, et on ne souhaite pas le faire participer à ce qu'on considère comme sa spécialité.

Par conséquent, nous avons besoin d'aide pour scruter les projets de loi complexes, en particulier les projets de loi omnibus où, lorsque notre attention est détournée par une question d'une importance vitale, d'autres dispositions peuvent se glisser à notre insu.

Un projet de loi de mise en œuvre du budget est actuellement devant la Chambre des communes. Nous en serons saisis en juin. J'y ai jeté un coup d'œil ce soir, mais je n'ai pu y relever quoi que ce soit qui vaille la peine d'être signalé. Rien ne m'a sauté aux yeux, mais je suis sûr que ce projet de loi contient quelque chose que je n'ai pas remarqué, et qu'un œil plus vif que le mien relèverait.

Je vous laisse y réfléchir en tant que question extrêmement importante. J'aime à penser que si vous aviez été en poste au moment où le projet de loi C-52, le projet de loi de mise en œuvre du budget, a été adopté, vous auriez soulevé la question pour nous, et nous y aurions réagi.

**Le président :** Monsieur Page, souhaitez-vous formuler des commentaires sur ces points? Ce n'est pas une nécessité, mais n'hésitez pas à le faire si vous le voulez.

**M. Page :** Il est question de deux grands éléments. Premièrement, il faut tirer profit du travail que vous avez effectué sur la cohésion sociale et examiner des indicateurs plus larges de bien-être, qui vont au-delà des comptes nationaux. Vous avez stimulé une bonne partie des travaux effectués ces récentes années, comme ceux de Statistique Canada, de même que pour ce qui est de considérer une définition élargie du terme « bien-être ». Je sais qu'à la suite de votre étude, des travaux ont été réalisés par l'Institut de recherche en politiques publiques sur ces types de définitions.

Récemment, je me trouvais à Ressources humaines et Développement social Canada, où l'on travaille toujours à ces définitions élargies également. Il s'agit d'un autre sujet sur lequel nous pourrions vous faire rapport, quant à la manière dont nous sommes reliés à ce travail et à la façon dont nous pourrions potentiellement intégrer ce genre d'analyses aux discussions entourant le débat budgétaire.

On your second important point about the kind of scrubbing that needs to take place on budget legislation because it is so big and complicated, we will not be able to duplicate the Department of Finance's resources in terms of the legal potential downstream issues. Therefore, I worry a bit about that. We will ensure we have people and will work with some of the legal resources now in the Library of Parliament in terms of scrubbing those potential downstream implications.

Senator Nancy Ruth had good advice today about ensuring that we have the appropriate capacity on our team to deal with broader issues, gender analysis issues, and ensuring we have the capacity on our team so that when we are looking at the legislation side, we are scrubbing these things. If we notice something out of the ordinary, we can bring it to your attention and have those discussions with the Department of Finance and the Privy Council Office officials as well; so, as they are brought forward, you get that information in a timely fashion.

[*Translation*]

**Senator De Bané:** Mr. Young, I hope that the recommendation made by this committee, chaired by Senator Day, that asked the Privy Council to raise the level of this position, was of assistance. You explained to us that it was very difficult because so few people have the skills for this kind of position, and that it was absolutely necessary to raise it to EX-4 level.

Political scientists tell us that, in a modern country, 80 per cent of legislation has an economic impact. I assume that, as Parliamentary Librarian, you are the one who allocates budgets to the various services.

If it is true that 80 per cent of legislation passed by a modern country has an economic impact, do you think that the service that Mr. Page will head will have the resources necessary to conduct the studies that they wish to conduct?

**Mr. Young:** Yes, but for us, budgets are established according to the demands of parliamentarians. If demand increases, I will ask for more resources through the Senate.

Of course, you are aware that there are already 35 economists working at the Library, two of whom are here this evening, and Mr. Page will also work with them. I think that the value added by the Parliamentary Budget Officer is very significant. He should not be doing the same thing as the researchers who are presently attached to this committee. At the moment, I see his budget as an interim one; we will look at it again as we become aware of the demand for his services.

That is why I asked the committee to put in place a process of consultation with you to define how this added value can be established.

Quant à votre deuxième point important au sujet du genre de rectification qui serait nécessaire en ce qui concerne les lois sur le budget, parce qu'elles sont vastes et compliquées, nous ne pourrions pas reproduire les ressources du ministère des Finances en ce qui a trait à l'examen des questions qui pourraient poser problème sur le plan juridique. Donc, cette question m'inquiète un peu. Nous nous assurerons d'avoir les effectifs nécessaires et de travailler avec certaines ressources juridiques actuellement à la Bibliothèque du Parlement en vue de rectifier ces conséquences potentielles en aval.

Le sénateur Nancy Ruth a donné un judicieux conseil aujourd'hui en disant qu'il fallait nous assurer d'avoir les capacités appropriées dans notre équipe pour traiter de questions plus larges, de questions liées à l'analyse comparative entre les sexes, et veiller à avoir une capacité qui nous permette de corriger ces dispositions posant problème lorsque nous examinons les mesures législatives. Si nous notons quelque chose qui sort de l'ordinaire, nous pourrions le porter à votre attention et en discuter avec les fonctionnaires du ministère des Finances et du Bureau du Conseil privé également. Alors, vous obtiendrez ces informations rapidement, à mesure qu'elles se présenteront.

[*Français*]

**Le sénateur De Bané :** J'espère, monsieur Young, que la recommandation de notre comité, présidé par le sénateur Day, demandant au Conseil privé de relever le niveau de ce poste, vous a aidé. Vous nous aviez expliqué comment c'était extrêmement difficile car très peu de gens ont les compétences pour occuper ce genre de poste et qu'il fallait absolument le relever au niveau EX-4.

Les politologues nous disent que, dans un pays moderne, 80 p. 100 des lois ont une incidence économique. Je présume que, en tant que directeur bibliothécaire de la Bibliothèque du Parlement, c'est vous qui allouez les budgets aux différentes directions.

Pensez-vous, si c'est vrai que 80 p. 100 des lois votées par les pays modernes ont une incidence économique, que la direction dont M. Page sera à la tête aura les ressources nécessaires pour mener les études qu'ils veulent faire?

**M. Young :** Oui, mais pour nous les ressources sont établies par les demandes des parlementaires. S'il y a une augmentation de la demande, je vais demander plus de ressources par le biais du Sénat.

Vous savez, bien sûr, qu'il y a déjà 35 économistes qui travaillent à la Bibliothèque; dont deux sont présents ici ce soir et M. Page travaillera également avec eux. Je pense que la valeur ajoutée du directeur parlementaire du budget est très importante. Il ne faut pas faire la même chose que les chercheurs, qui sont présentement rattachés au comité. Je vois présentement son budget comme étant un budget intérimaire, tout simplement; et nous verrons au fur et à mesure la demande pour ces services.

C'est pourquoi j'ai recommandé au comité de mettre en place un processus consultatif avec vous pour définir comment il peut établir cette valeur ajoutée.

I just want to make one small comment. It is true that Mr. Page is at EX-4 level, but that is a temporary solution. It is the level at which he has been placed, not the level of the position. The Privy Council Office has not reclassified the position itself; the classification is his personal one. We will have the same problem with his successor. But the Privy Council Office has done something about the matter.

[English]

The Privy Council Office has made an undertaking to review the classification, but the classification has not been changed for the post. We reached a compromise to bring in Mr. Page, and that has obviously been successful in the current instance, but it will not hold for a potential successor.

**Senator De Bané:** Mr. Page, since 1981 you have been working in the federal government, so you have in-depth knowledge of how the Government of Canada works, and obviously you must have a large network.

What intrigues me is that, as you know — and I am not talking about governments — departments and institutions do not like to be criticized. We used to have the Economic Council of Canada that had the most brilliant economists of this country; and at some point, some departments — the Department of Finance among others — could not stand the Economic Council of Canada anymore, and it was abolished.

I assume that when you take over that position and start asking for data from the different departments, they will cooperate with you; but the moment they start reading your critical assessment of their assumptions and analyses — not as much as you, but I have been involved with the institutions — I cannot see how you will have their cooperation for long. You are part of that senior bureaucracy. They do not like to be second-guessed by other people.

In other words, contrary to the Auditor General, who has 1,000 people working for him, who has the law and such that make him independent of the institutions and allow him to go anywhere to check whatever he wants and do his own report to Parliament, et cetera, here, in the beginning, everyone would like to cooperate with you. However, the moment you start criticizing them, I wonder if they will not shut the door.

**Mr. Page:** The issue of the provision of information and the issue of the transparency of my office are significant. As you know, there is a provision in the Parliament of Canada Act for departments to provide the information that I require to do my job. That will go some way in terms of encouraging the flow of information. Another factor that will encourage the flow of information is the confidence and the trust that the Parliamentary Budget Officer needs to build up over time. That will be enhanced if we develop products in a transparent fashion.

We may be asked to do costing proposals and look at potential research questions around the environment or taxation, or research questions around gender-based analysis on specific

Je veux simplement faire un petit commentaire. Il est vrai que M. Page est de niveau EX-4, mais c'est une solution temporaire. C'est son niveau de titularisation, et non le niveau du poste. Le Bureau du Conseil privé n'a pas effectué une reclassification du poste lui-même, c'est sa classification personnelle. Nous aurons le même problème avec son successeur. Mais le Bureau du Conseil privé a fait quelque chose à ce sujet.

[Traduction]

Le Bureau du Conseil privé a pris l'engagement de revoir la classification, mais celle-ci n'a pas changé pour ce qui est de ce poste. Nous en sommes arrivés à un compromis pour l'entrée en fonction de M. Page et, de toute évidence, cela a porté fruits en l'occurrence. Mais pour un successeur potentiel, cet arrangement ne tiendra plus.

**Le sénateur De Bané :** Monsieur Page, vous travaillez pour le fédéral depuis 1981; vous possédez donc une connaissance approfondie du fonctionnement du gouvernement du Canada, et vous devez certainement avoir un large réseau.

Ce qui m'intrigue, c'est que, comme vous le savez, les ministères et les institutions — et je ne parle pas des gouvernements — n'aiment pas être critiqués. Nous avons autrefois le Conseil économique du Canada, qui employait les plus brillants économistes de ce pays, et à un certain moment, certains ministères — dont celui des finances — ne pouvaient plus endurer le CEC, et il a été aboli.

Je présume qu'à votre entrée en fonction, lorsque vous commencerez à demander des données aux différents ministères, ils coopéreront avec vous. Mais dès qu'ils commenceront à lire vos évaluations critiques de leurs prévisions et analyses — j'ai déjà travaillé au sein des institutions, bien que pas autant que vous —, je ne vois pas comment vous pourriez obtenir leur collaboration très longtemps encore. Vous faites partie des hauts fonctionnaires. Et ils n'aiment pas être remis en question par d'autres personnes.

Autrement dit, contrairement au vérificateur général, pour lequel travaillent un millier de personnes, et que la loi et autres dispositions rendent indépendant des institutions et lui permettent d'aller où il veut pour vérifier ce qu'il veut, faire son propre rapport au Parlement, et cetera, ici, tout le monde voudra collaborer avec vous au début. Cependant, dès que vous commencerez à critiquer les institutions, je me demande si elles ne vous fermeront pas la porte.

**M. Page :** Dans mon bureau, les questions de la fourniture de l'information et de la transparence sont importantes. Comme vous le savez, la Loi sur le Parlement du Canada prévoit une disposition pour que les ministères communiquent l'information dont j'ai besoin pour effectuer mon travail. Cela permettra de favoriser la circulation d'information. L'autre facteur qui encouragera la communication d'information est la confiance que le directeur parlementaire du budget doit bâtir au fil du temps. Elle sera améliorée si nous mettons au point des produits dans la transparence.

On pourrait nous demander d'établir les coûts de certaines propositions et d'examiner des questions de recherche potentielles concernant l'environnement ou l'imposition, ou encore l'analyse

proposals and will provide our products in a very professional manner and look at different options, potentially including the options of the government. There are other options out there with a lot of good analysis still being conducted. We miss the Economic Council of Canada. Many of those good economists have moved. Some of them ended up at the Department of Finance when we eliminated the Economic Council of Canada, so we did not lose all their good capacity.

We could borrow a lot from the analysis done in universities, from some of the great think-tanks we have in the country, such as the C.D. Howe Institute, The Fraser Institute and others in Montreal and across the country. We could bring this analysis together and provide different options. We will do this in a transparent and professional manner.

If we build good relationships with the departments and they realize we will present their views in a proper fashion as well as present other views and options, I am hoping that that will help foster a good dialogue between myself and my colleagues in the public service.

**Senator Ringuette:** I am looking at your curriculum vitae, and it is quite impressive. We have an excellent person, with the capacity and the extent of your experience, to do this job.

Included in your experience are also many years in intergovernmental affairs and federal-provincial relations, et cetera. Two years ago, I put forth a motion in the Senate requesting that every government bill be accompanied by a regional impact study because of the specific mandate of the Senate to represent regions. That motion was passed — I admit it was not passed unanimously, but it was passed. It is a motion that I consider part of its mandate and, therefore, in regard to providing information to the Senate, it should be one of the items included.

How do you feel about providing the Senate and the members of this committee with regional impact studies on government bills? I imagine the bill of first priority would be the budget bill. How do you feel about that?

**Mr. Page:** Thank you for noting that I spent a number of years in federal-provincial relations. When I was looking for a change, after spending about 10 years in the Department of Finance — and there was a lot of discussion going on at the time, in the early 1990s, around the Charlottetown accord — many fiscal issues were being discussed around transfers, and I saw that as an opportunity to help serve my country in a different capacity.

I was envious of my brother, who is an RCMP officer on the West Coast. He had a strong sense of being part of an important institution for the country, and I was feeling perhaps if I worked

différenciée selon les sexes pour des propositions particulières, et nous fournirons nos produits d'une manière très professionnelle en considérant les différentes options, y compris peut-être celles du gouvernement. D'autres options existent, et beaucoup d'analyses de qualité sont encore effectuées. Le Conseil économique du Canada nous manque; beaucoup de bons économistes qui travaillaient sont partis. Certains d'entre eux se sont retrouvés au ministère des Finances lorsque nous avons éliminé le CEC; nous n'avons donc pas perdu la totalité de leurs capacités.

Nous pourrions emprunter beaucoup aux analyses faites dans les universités, à certains excellents groupes de réflexion que nous avons au pays, comme le C.D. Howe Institute et le Fraser Institute et autres organismes à Montréal et partout au pays. Nous pourrions rassembler ces analyses et proposer différentes options. Nous le ferons de manière transparente et professionnelle.

Si nous bâtissons de bonnes relations avec les ministères, et qu'ils se rendent compte que nous présenterons leurs points de vue de manière appropriée en même temps que nous faisons valoir d'autres perspectives et options, j'espère que cela contribuera à favoriser un bon dialogue entre mes collègues de la fonction publique et moi-même.

**Le sénateur Ringuette :** Je regarde votre curriculum vitae, qui est fort impressionnant. Nous trouvons en vous une excellente personne pour assumer ces fonctions, compte tenu de vos compétences et de votre degré d'expérience.

Vous comptez également parmi cette expérience de nombreuses années à travailler aux affaires intergouvernementales, aux relations fédérales-provinciales, et cetera. Il y a deux ans, j'ai présenté une motion au Sénat pour demander que tous les projets de loi émanant du gouvernement soient accompagnés d'une étude des impacts régionaux, en raison du mandat particulier du Sénat qui est de représenter les régions. Cette motion a été adoptée — j'admets que ce n'était pas à l'unanimité, mais elle l'a été. Selon moi, c'est une motion qui s'insère dans ce mandat et, par conséquent, cela devrait faire partie de l'information qu'on communique au Sénat.

Que pensez-vous de fournir au Sénat et aux membres de ce comité des études sur les impacts régionaux des projets de loi émanant du gouvernement? J'imagine que le projet de loi de première priorité serait celui sur le budget. Comment entrevoyez-vous cette tâche?

**M. Page :** Merci d'avoir souligné que j'ai passé un certain nombre d'années dans le domaine des relations fédérales-provinciales. Alors que j'étais à la recherche d'un changement, après 10 ans au ministère des Finances — et à l'époque, au début des années 1990, on discutait beaucoup de l'accord de Charlottetown —, on débattait de bien des questions d'ordre financier en ce qui a trait aux transferts, et j'ai vu cela comme une possibilité de servir mon pays dans un autre poste.

J'enviais mon frère, qui est agent de la GRC sur la côte Ouest. Il avait la forte conviction de faire partie d'une institution importante pour le pays, et pour ma part j'avais l'impression que

in that federal-provincial area, which is such an important part of our country, that some of that good feeling would be shared by me, and it was.

I have spent a fair bit of time looking at those questions, such as issues related to federal transfer, because fiscal federalism is such a big part of our country. I was also working for the government, which is a key part of the Prime Minister's mandate as well.

The Department of Finance, I have noticed, with respect to gender-based analysis, was much more of a recent phenomenon. Senator Nancy Ruth has noticed it in the Department of Finance, but they have come a long way, as well, with regional impact. They do that almost as a matter of course when they are putting together budgets. It may not always be shared the way it should be shared, but certainly internally, before Department of Finance analysts go into budget lock-ups. They are well-armed with statistics on how this expenditure measure will play out in this part of the country, and how this tax measure will potentially play out in another part of the country given different income levels and economic circumstances in regions and sectors.

We could do some good work. Also, not just in post-budgetary work, but leading up to the budget, during pre-budget deliberations; we could look at the economic and fiscal issues taking place in the province so that we have that information going into a budget.

We will be working with the Department of Finance officials, to ensure that you have access, as well, to information from the analysis that has been done, which is regional in nature or perhaps even sectoral in nature, when you are looking at budgetary bills.

**Senator Ringuette:** Mr. Page, you have already provided us with some information because when the people from the Department of Finance and the Treasury Board of Canada Secretariat appeared before this committee, I asked them whether they were completing regional economic impact studies, and their answer was, "no," and that the motion I put forth in the Senate was too costly. You are saying that it is being done and that as a result of your authority to receive information, you will be able to get this regional impact study, certainly on the budget, to the Senate.

I have been looking at the community bill recently, where there were no standards established. It was a total blunder of money, in my perspective, not respecting the economic situations of the different provinces and regions.

Will we be able to count on you and your support staff to provide us with a regional impact study in regard to the effect of a bill when a bill such as that comes before the Senate?

si je travaillais dans le domaine des relations fédérales-provinciales, qui constitue une partie si importante de notre pays, je partagerais ce sentiment satisfaisant, et cela a été le cas.

J'ai passé beaucoup de temps à examiner des questions comme celles relatives aux paiements de transfert du gouvernement fédéral, car le fédéralisme fiscal est une dimension très importante au Canada. Je travaillais également pour le gouvernement; cela constitue aussi un élément essentiel du mandat du premier ministre.

En ce qui a trait à l'analyse comparative entre les sexes au ministère des Finances, d'après ce que j'ai remarqué, c'était un phénomène plus récent. Le sénateur Nancy Ruth l'a constaté au sein de ce ministère. Mais dans cette institution, on a fait beaucoup de chemin également au chapitre des impacts régionaux. On effectue ces études pratiquement comme un processus allant de soi lorsqu'on élabore des budgets. L'information n'est peut-être pas toujours partagée comme elle le devrait, mais on le fait certainement à l'interne, avant que les analystes du ministère des Finances n'aillent à huis clos pour le budget. Ils sont bien armés de statistiques sur la manière dont une mesure de dépenses s'appliquera dans telle région du pays, ou dont une mesure fiscale se déroulera potentiellement dans telle autre région; ainsi que des niveaux de revenus et des circonstances économiques différentes selon les régions et les secteurs.

Nous pourrions faire du bon travail. Par ailleurs, non seulement pendant le travail postbudgétaire, mais aussi pendant celui qui mène au budget, de même qu'au cours des délibérations prébudgétaires, nous pourrions examiner les problèmes d'ordre économique et fiscal qui ont lieu dans une province afin de pouvoir intégrer ces renseignements dans un budget.

Nous collaborerons avec les fonctionnaires du ministère des Finances pour nous assurer que vous ayez également accès à des renseignements qui proviennent des analyses effectuées, et qui sont de nature régionale ou peut-être même sectorielle, lorsque vous examinerez des projets de loi budgétaires.

**Le sénateur Ringuette :** Monsieur Page, vous nous avez déjà fourni de l'information car, lorsque les représentants du ministère des Finances et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont comparu devant ce comité, je leur ai demandé s'ils effectuaient des études sur les impacts économiques régionaux, et ils ont répondu que non, et que la motion que j'avais présentée au Sénat était trop coûteuse. Or, vous dites que cela se fait, et que grâce à votre pouvoir d'obtenir de l'information, vous pourrez faire parvenir cette étude sur les impacts régionaux au Sénat en ce qui concerne le budget.

Dernièrement, j'ai examiné le projet de loi sur les collectivités, où l'on n'a établi aucune norme. Selon moi, cette mesure était un gâchis total sur le plan de l'argent, et ne respectait pas les situations économiques des diverses provinces et régions.

Pourrions-nous compter sur vous et votre personnel de soutien pour nous fournir une étude d'impact régional en ce qui a trait aux effets d'un projet de loi tel que celui-là lorsqu'il est présenté au Sénat?

**Mr. Page:** What I am hearing today is that there are issues with respect to regional impact studies. I believe you are suggesting that we go beyond the fiscal distribution of money that sometimes takes place in the budget, and we try to look at, if we are introducing new expenditure or revenue measures, what type of impact that might have on the economy in various regions.

You say that is a priority. Senator Nancy Ruth is saying a priority is gender-based analysis to the full extent that that is possible. Senator Murray has mentioned also as a priority that we need to ensure that as we look at budget legislation, we are scrubbing the legislation and looking for things that may not surface to someone focusing on one or two big issues.

This is what I am hearing today. If these are some of the big priorities from this Senate committee, then we will make it a priority as we establish our budget in the Parliamentary Budget Office to try to devote sufficient resources to them.

**Senator Ringuette:** Thank you very much. I really appreciate that.

**Senator Nancy Ruth:** Mr. Page, I have listened to you twice, and you have just said it again, that if gender-based analysis is a priority, then you would look into it. It is not that gender-based analysis is a priority; rather, it is that it is a fundamental aspect of an economic model. It is not something you do on an occasional bill; it is how you look at the world.

I need to know that you understand that that is how I look at the world and that you will consider looking at it that way as well. It is not about priorities at all. It is about mindset.

**Senator Di Nino:** I can see the wheels of Mr. Page's very functional brain turning. I think those 15 people will very soon turn into 150, but that is a problem you will have to deal with.

Mr. Page, I will first add my congratulations and best wishes. In the proper management of any enterprise, including the affairs of a nation, the budget process is one of the most important to achieve a successful conclusion to whatever are the objectives.

In that vein, I suggest we have similar roles — “we” being this committee — and similar responsibilities. On behalf of all of us, we look forward to working together with you to achieve those objectives. They will be challenging. You will probably find that by the time you come here for the third time you will be given enough mandates that my prediction of 150 people will probably not be high enough to cover all of them.

**M. Page :** Ce que j'entends aujourd'hui, c'est qu'il y a certains problèmes en ce qui a trait aux études des impacts régionaux. Je pense que vous proposez que nous allions au-delà de la distribution fiscale des fonds qui a parfois lieu dans un budget, et que nous tentions d'étudier, si nous mettons en place de nouvelles mesures des dépenses ou des revenus, le genre d'impact qu'elles pourraient avoir sur l'économie de diverses régions.

Vous dites qu'il s'agit d'une priorité. Le sénateur Nancy Ruth affirme que la priorité est d'effectuer le plus possible des analyses comparatives entre les sexes. Selon le sénateur Murray, nous devons nous assurer prioritairement que, tandis que nous examinons la législation sur le budget, nous passons au crible la loi et cherchons des éléments qui pourraient ne pas être évidents à première vue pour quelqu'un qui se concentre sur un ou deux questions majeures.

C'est ce que j'entends aujourd'hui. Si ce sont là quelques-unes des grandes priorités de ce comité sénatorial, nous ferons en sorte qu'il soit prioritaire, au moment d'établir notre budget au Bureau du directeur parlementaire du budget, de tâcher d'y consacrer suffisamment de ressources.

**Le sénateur Ringuette :** Merci beaucoup. Je vous en suis reconnaissant.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Monsieur Page, j'ai entendu deux fois votre témoignage; et vous venez de réitérer que si l'on fait de l'analyse entre les sexes une priorité, vous examinerez la question. Or, ce n'est pas que l'analyse différenciée entre les sexes soit une priorité : c'est plutôt une composante fondamentale d'un modèle économique. Ce n'est pas un exercice qu'on applique occasionnellement à un projet de loi; il s'agit de la manière dont on considère le monde.

Il faut que je sache que vous comprenez que c'est ainsi que je conçois le monde, et que c'est comme cela que vous envisagerez de le considérer également. Il n'est aucunement question de priorités. Il s'agit d'une mentalité.

**Le sénateur Di Nino :** Je peux voir les turbines du cerveau très fonctionnel de M. Page s'activer. Je pense que ces 15 personnes seront bientôt 150, mais c'est un problème avec lequel vous devrez composer.

Monsieur Page, j'aimerais d'abord ajouter mes félicitations et mes meilleurs vœux. Pour toute administration adéquate d'une entreprise, y compris les affaires d'une nation, le processus budgétaire est l'un des éléments les plus importants pour en arriver à une conclusion réussie, quels que soient les objectifs.

Dans le même ordre d'idées, je propose que nous ayons des rôles similaires — par « nous », j'entends ce comité — et des responsabilités semblables. De notre part à tous, je vous affirme que nous sommes impatients de collaborer avec vous pour atteindre ces objectifs. Ils représenteront des défis. Vous verrez probablement que d'ici à ce que vous reveniez ici pour la troisième fois, on vous aura confié une telle quantité de mandats que ma prédiction concernant les 150 personnes sera probablement une sous-évaluation.

Let me tackle something that Senator De Bané started to talk about, although not quite in that sense. I understand that the mandate that you have been given also contains exemptions on data that you will be able to access or request, such as under the Access to Information Act and others. Could you give us your thoughts on that? Will that be a problem for you?

**Mr. Page:** There is an enormous amount of information available for economists now — “now” meaning 2008 — versus when I started my career at the Department of Finance in 1981, where we did not have Internet websites, Bloomberg, Reuters or Excel spread sheets. It is amazing how much information we can access.

There has been significant growth in the academic and think-tank community that can contribute to policy debates. Also, we have one of the best statistical agencies in the world. Statistics Canada has been incredibly well-managed. There is a lot of information out there.

Having worked in budget environments and knowing the importance of cabinet confidences, I am hoping that I have a fair sense of where the line in the sand needs to be drawn in terms of how information will be shared between the Parliamentary Budget Officer and some of his colleagues in central agencies, such as Department of Finance, Treasury Board Secretariat and the Privy Council Office. I do not expect to get information unnecessarily, and that may include some of the different options put in front of ministers, prime ministers and finance ministers in terms of budgetary development. We will have to work with it.

It is hard for me to say how much that will infringe my ability to meet my mandate at this point. In terms of the provision of basic information and how it will flow, when we need to look at costing and research, just from early signals I have got from my public sector colleagues — and some of these are deputy ministers — some of them have gone out of their way to say they want to help.

I might be back at my third meeting with 150 people potentially with a different story in terms of information; but, at this point in time, I am hopeful. It is one of those stories where I will have to come back to you in six months to a year and let you know how it is developing and what the issues may be. It was a question put to me at the Standing Joint Committee of the Library of Parliament last week. The issue of information is a big concern. They wanted to hear back from me if I was finding it difficult to get information from departments.

**Senator Di Nino:** We do as well. Take that as a request on our part.

Does the legislation give you the power that you need to be able to demand information from the departments?

Permettez-moi de m'attaquer à une question dont le sénateur De Bané avait commencé à parler, quoique pas tout à fait dans le même sens. Je comprends que le mandat qu'on vous a confié contient également des exemptions relatives aux données que vous serez en mesure de demander, ou auxquelles vous pourrez accéder en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, entre autres. Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez? Est-ce que ce sera un problème pour vous?

**M. Page :** Une énorme quantité d'information est disponible pour les économistes maintenant — c'est-à-dire en 2008 — par rapport à l'époque où j'ai commencé ma carrière au ministère des Finances, en 1981, alors que nous n'avions ni sites Internet, ni Bloomberg et Reuters, ni tableur Excel. Il est incroyable de voir la quantité d'information à laquelle nous pouvons accéder.

Dans le milieu académique et au sein des groupes de réflexion, il y a eu une croissance importante susceptible de contribuer aux débats sur les politiques. Par ailleurs, nous avons l'un des meilleurs organismes statistiques au monde. Statistique Canada est incroyablement bien géré. Il y a une foule de renseignements.

Comme j'ai travaillé dans des milieux budgétaires et que je connais l'importance des documents confidentiels du Cabinet, j'espère avoir une bonne idée des limites qu'il faudra fixer pour ce qui est de la manière dont l'information sera échangée entre le directeur parlementaire du budget et certains de ses collègues des organismes centraux, comme le ministère des Finances, le Secrétaire du Conseil du Trésor et le Bureau du Conseil privé. Je ne m'attends pas à obtenir de l'information inutilement, et cela pourrait inclure certaines des diverses options présentées aux ministres, aux premiers ministres et aux ministres des Finances en matière d'élaboration du budget. Nous devons composer avec cette situation.

À ce stade-ci, il est difficile pour moi de dire à quel point cela réduira ma capacité d'honorer mon mandat. Pour ce qui est de la fourniture de renseignements de base et de la manière dont ils seront transmis lorsque nous aurons à examiner l'établissement des coûts et la recherche, à en croire les signaux que j'ai déjà reçus de mes collègues de la fonction publique — dont des sous-ministres — certains n'ont ménagé aucun effort pour m'assurer qu'ils souhaitaient apporter une aide.

Je pourrais être de retour à ma troisième séance, peut-être avec 150 personnes, et avec une toute autre histoire sur le plan de l'information; mais à ce stade-ci, je suis plein d'espoir. Il s'agit de l'un de ces cas où je devrai revenir devant vous dans six mois à un an pour vous laisser savoir comment la situation se développe et quels sont les problèmes possibles. C'est une question qu'on m'a posée lors de ma comparution devant le Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement, la semaine dernière. La question de l'information est une grande préoccupation. Les membres du comité voulaient que je les en informe si je trouvais difficile d'obtenir de l'information des ministères.

**Le sénateur Di Nino :** Nous le voulons également. Considérez cela comme une demande de notre part.

La loi vous confère-t-elle le pouvoir dont vous avez besoin pour être en mesure de demander des informations aux ministères?

**Mr. Page:** It says timely access to information necessary to carry out my mandate as specified. There are three big pillars in that mandate in terms of economic trends, national finances and the estimates. That mandate will have to be explored with deputy ministers and chief statisticians in government. That process will take place over the next number of months.

**Senator Di Nino:** How is your relationship with the Auditor General?

**Mr. Page:** I have had one brief telephone call with the Auditor General, very recently. I will meet her formally a little over a week from now. I have worked in the past with the staff of the Auditor General on various issues as an officer in the Privy Council Office and at the Treasury Board Secretariat. I was always very impressed with the professional standards.

I look forward to having the discussion with the Auditor General on how we will work together in terms of ensuring that there is good stewardship of public funds. It will be a collaborative and complementary discussion. There are aspects of our mandate that are quite different. We talked today about the forecasts. It is a very forward-looking discussion economically and fiscally. The Auditor General has done some extremely good work through her legislative performance and financial audits that have raised issues that need to be solved in various departments. We need the capacity at the Parliamentary Budget Office to take this information and bring it forward in the context of scrutiny around the estimates. These are the important issues, the big priority issues in the departments. I see that as very collaborative, and we can build on the good work she does.

**Senator Di Nino:** I believe you said that individual parliamentarians from both Houses will have access to your services, whenever that is required and appropriate. Is that correct?

**Mr. Page:** That is correct, sir.

**The Chair:** Senator Stratton has had all his questions asked by others.

On behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, let me thank both of you gentlemen for being here. Mr. Young, thank you very much for the work you are doing as Parliamentary Librarian and in helping to build this particular new aspect of the Parliamentary Library as it was going through its early stages. The Federal Accountability Act was passed on December 12, 2006. I know that even before that you were trying to determine the parameters of what should be done. We very much appreciate the work you are doing. Please take back the message to all of the analysts and others who work in the Library of Parliament of how much we rely on you to do the good job that we do here in the Senate committee.

**M. Page :** Elle stipule que l'accès à l'information en temps opportun est nécessaire pour l'accomplissement de mon mandat tel que précisé. Mon mandat repose sur trois grands piliers, c'est-à-dire les tendances économiques, les finances nationales et les prévisions budgétaires. Ce mandat devra être étudié avec des sous-ministres et des statisticiens en chef du gouvernement, et le processus se déroulera au cours des prochains mois.

**Le sénateur Di Nino :** Quelle est votre relation avec la vérificatrice générale?

**M. Page :** J'ai eu un bref entretien téléphonique avec la vérificatrice générale tout récemment. Je la rencontrerai de manière formelle dans un peu plus d'une semaine. Par le passé, à titre de fonctionnaire du Bureau du Conseil privé et du Secrétariat du Conseil du Trésor, j'ai déjà travaillé sur divers dossiers avec le personnel de la vérificatrice générale. J'ai toujours été fort impressionné par les normes professionnelles de ces gens.

Il me tarde d'avoir une discussion avec la vérificatrice générale quant à la manière dont nous collaborerons pour nous assurer qu'il y ait une gestion rigoureuse des fonds publics. Il s'agira d'une discussion sur la collaboration et la complémentarité. Certains aspects de nos mandats sont très différents. Aujourd'hui, nous avons parlé des prévisions. Il s'agit d'une discussion où l'on voit très loin dans l'avenir, tant sur le plan économique que financier. Et la vérificatrice générale a fait de l'excellent travail grâce à sa performance législative et à ses vérifications financières ayant soulevé des questions qui doivent être résolues dans divers ministères. Au bureau du directeur du budget parlementaire, il nous faut être en mesure de prendre cette information et de la communiquer dans le contexte d'un examen minutieux des budgets des dépenses. Voilà les grandes questions prioritaires dans les ministères. Je crois que notre relation sera celle d'une étroite collaboration, et nous pouvons nous inspirer du bon travail de la vérificatrice générale.

**Le sénateur Di Nino :** Je crois que vous avez dit que les parlementaires des deux Chambres auront accès à vos services, lorsque ce sera nécessaire et approprié. Est-ce exact?

**M. Page :** C'est exact, monsieur.

**Le président :** D'autres ont déjà posé toutes les questions que le sénateur Stratton voulait poser.

Au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, laissez-moi vous remercier tous les deux, messieurs, de votre comparution. Monsieur Young, merci beaucoup pour le travail que vous accomplissez en tant que bibliothécaire parlementaire, et pour votre aide dans la construction de cette nouvelle fonction particulière de la Bibliothèque du Parlement, à ses toutes premières étapes. La Loi fédérale sur la responsabilité a été adoptée le 12 décembre 2006. Je sais que même avant cela, vous tentiez de déterminer les paramètres de ce qu'il fallait faire. Nous apprécions grandement le travail que vous accomplissez. Veuillez passer le mot à tous les analystes et les autres personnes qui travaillent à la Bibliothèque du Parlement, en leur disant à quel point nous comptons sur vous pour pouvoir effectuer le bon travail que nous réalisons ici, dans ce comité sénatorial.

**Mr. Young:** Thank you.

**The Chair:** Mr. Page, we look forward to working with you. We have been looking forward to your arrival. I know it will take a while to build things up and determine priorities. Any time you feel you should discuss matters with this committee, we would be very pleased to hear from you. Let us know, and we will make time for you.

We welcome our next panel of witnesses, Michael Nelson, Registrar of Lobbyists; and Marc O'Sullivan, Acting Assistant Secretary to the Cabinet, Senior Personnel and Special Projects, Privy Council Office.

We thank you, Mr. Nelson, for being here to bring us up-to-date with respect to the change that will evolve the position of Registrar of Lobbyists into commissioner of lobbyists. We are interested to know the status of developments in that respect.

Mr. O'Sullivan will assist us with respect to the development and progress of the various statutory agents and changes to existing legislation and offices prior to Bill C-2 coming into effect.

We understand that Joe Wild, Executive Director, Strategic Policy, Corporate Priorities and Planning, who had primary responsibility in this area of the implementation of those various offices and agents, tried very hard to be with us this evening.

Mr. O'Sullivan, I would ask that you take back to him our appreciation of his efforts. The timing to get on with our report left us with less flexibility than we otherwise would have had. The good news is that Mr. Wild was here before Christmas to tell us where we were at that time. We have asked him in writing if there is any further progress that we are not aware of that he would communicate to us.

Gentlemen, if you would make any introductory remarks primarily around how matters are coming along with respect to the Registrar of Lobbyists evolving into the commissioner of lobbying and the appointments commission. Those two areas have not been examined yet.

**Michael Nelson, Registrar of Lobbyists, Office of the Registrar of Lobbyists:** I am delighted to be here and to bring honourable senators up to date from the perspective of the Office of the Registrar of Lobbyists. As you mentioned, the primary responsibility for the regulations, including those that will bring the proposed lobbying act into force, is with the Treasury Board of Canada Secretariat. It was important to me, although I am neither an independent agent of Parliament nor an independent officer of Parliament, which will be fixed by the proposed lobbying act, to be independent of the government during the making of these regulations. My office has provided operational advice to Mr. Wild and his staff, but we have not been part of the decision-making process on the regulations. I believe that if you give advice directly to ministers, then you

**M. Young :** Merci.

**Le président :** Monsieur Page, nous avons hâte de travailler avec vous. Nous attendions avec impatience votre arrivée. Je sais qu'il faudra un certain temps pour bâtir les choses et déterminer les priorités. Nous serons enchantés de vous recevoir chaque fois que vous jugerez nécessaire de discuter de certaines questions avec nous. Laissez-le-nous savoir, et nous vous réserverons du temps.

Nous souhaitons la bienvenue à notre prochain groupe de témoins, qui est composé de Michael Nelson, directeur des lobbyistes, et de Marc O'Sullivan, secrétaire adjoint par intérim au Cabinet du Secrétariat du personnel supérieur et des projets spéciaux, au Bureau du Conseil privé.

Nous vous remercions, monsieur Nelson, d'être ici pour nous donner une mise à jour sur les changements qui transformeront le poste de directeur des lobbyistes en celui de commissaire des lobbyistes. Nous sommes intéressés à connaître l'évolution de la situation à cet égard.

M. O'Sullivan nous éclairera sur les développements et les progrès concernant les divers postes de mandataires du Parlement créés en vertu de la loi, et les changements touchant les lois et bureaux en place avant l'entrée en vigueur du projet de loi C-2.

Nous comprenons que Joe Wild, directeur exécutif de la Politique stratégique, Priorités et planification ministérielles, qui avait une responsabilité première dans le dossier de l'implantation de ces divers bureaux et mandataires, a fait de son mieux pour être avec nous ce soir.

Monsieur O'Sullivan, j'aimerais que vous lui transmettiez de notre part notre reconnaissance envers ses efforts. Le temps que nous avons pour réaliser notre rapport nous a laissé une moins grande marge de manœuvre que ce que nous aurions eu autrement. La bonne nouvelle, c'est que M. Wild était ici avant Noël pour nous informer du stade d'avancement à ce moment-là. Nous lui avons demandé par écrit s'il pouvait nous faire part d'autres progrès que nous ignorions, le cas échéant.

Messieurs, si vous voulez bien, vous pouvez d'abord faire des remarques préliminaires sur le déroulement des choses en ce qui a trait à la transformation du poste du directeur des lobbyistes en celui de commissaire des lobbyistes, ainsi qu'à la commission des nominations. Ces deux domaines n'ont pas encore fait l'objet d'un examen.

**Michael Nelson, directeur des lobbyistes, Bureau du directeur des lobbyistes :** Je suis ravi d'être ici pour donner aux honorables sénateurs les dernières nouvelles concernant le Bureau du directeur des lobbyistes. Comme vous l'avez dit, en matière d'application des règlements, y compris ceux qui mettront en vigueur la nouvelle loi sur les lobbyistes, la première responsabilité incombe au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Il est important pour moi, bien que je ne sois ni un mandataire indépendant du Parlement, ni un haut fonctionnaire indépendant du Parlement — ce à quoi le projet de loi sur le lobbying remédiera — d'agir en toute autonomie par rapport au Parlement au cours de l'élaboration de ce règlement. Mon bureau a fourni des conseils d'ordre opérationnel à M. Wild et à son personnel, mais nous n'avons pas pris part au processus

need to be prepared to take advice directly from ministers. The independence of my office requires that I not take advice from ministers, so I did not give advice to ministers, but I gave advice to officials.

Nonetheless, I can give you an update from two perspectives. The regulations were gazetted in early January 2008 in the *Canada Gazette*, Part I. Once a number of representations are made to the government, they are considered in fairly short order. The first gazetting said that the proposed lobbying act would come into force on July 1. I anticipate that sometime between now and July 1, there will be a second gazetting. The regulations will be gazetted a second time and will confirm when the lobbying act is coming into force. I assume that will be on or around July 1. I must assume that date because I have work to do.

My office has been undertaking three different areas of work. The first area of preparation is getting the office and the registry ready. Over 99 per cent of the registrations in the Office of the Registrar of Lobbyists are done online. It is an incredible success from a government-online perspective and has been like that for many years. It is free when done online, whereas it costs if you do it on paper, and it is quicker. In order to implement some of the provisions of the proposed lobbying act, we have had to rebuild the online system for registration. It will be called, Lobbyist Registration Version 5. It is a rather significant evolution. When I first came to the office a number of years ago, in an era when you could Google everything online, we did not have an online search and registration capability that was up to what people would expect. It is not only lobbyists that use the online system but also the media. Every time you see an article in the paper claiming that so-and-so is registered to lobby for so-and-so, the writer of the article probably found it on our online registration. We have been upgrading that system.

The second area of preparation is getting information ready for lobbyists and public office-holders who will have new obligations, in respect of the act in particular. There are a number of new obligations. There is a five-year post-employment prohibition on lobbying for a new subgroup of public office holders called "designated public office holders." I can answer some questions around that if you wish. As well, there is a new requirement for lobbyists that communicate using certain types of communications with this subgroup to report to the commissioner of lobbying every month on certain aspects of the communications they have had.

I am reading from a list of implementation notices that we are considering putting out so that people will know their obligations before they come into force. You do not want people accidentally breaking the law. Currently, there are more

décisionnel en ce qui concerne le règlement. Je pense que si l'on conseille directement les ministres, on doit être prêt à recevoir directement leurs conseils en retour. Mais l'indépendance de mon bureau exige que je ne suive pas les avis des ministres; ainsi, je n'ai pas conseillé ces derniers, mais les fonctionnaires.

Néanmoins, je peux vous donner une mise à jour selon deux points de vue. Le règlement a été publié dans la partie I de la *Gazette du Canada* au début de janvier 2008; et une fois qu'un certain nombre de demandes ont été présentées au gouvernement, elles sont considérées en très peu de temps. Selon la première publication dans la *Gazette*, la nouvelle Loi sur le lobbying devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet. Je m'attends à ce que, d'ici-là, il y ait une seconde publication dans la *Gazette*. Ce règlement y sera publié pour une deuxième fois et confirmera la date d'entrée en vigueur de la Loi sur le lobbying. Je présume que cela aura lieu vers le 1<sup>er</sup> juillet. Je dois supposer que c'est bien à cette date, car j'ai du travail à faire.

Mon bureau s'est chargé de trois différentes sphères d'activité. Il faut premièrement préparer le Bureau et le Registre. Plus de 99 p. 100 des enregistrements au Bureau du directeur des lobbyistes se font en ligne. C'est une incroyable réussite du point de vue du cybergouvernement, et il en est ainsi depuis de nombreuses années. On peut s'enregistrer en ligne gratuitement, alors qu'il en coûte quelque chose par écrit. C'est également plus rapide. Afin d'appliquer certaines dispositions de la nouvelle Loi sur le lobbying, il nous faut reconstruire le système d'enregistrement en ligne. On l'appellera le système d'enregistrement des lobbyistes, version 5. Il s'agit d'une évolution assez importante. Lorsque je suis arrivé au Bureau, il y a quelques années, à une époque où on pouvait chercher n'importe quoi sur Internet à l'aide de Google, nous n'avions pas de capacité de recherche et d'enregistrement en ligne à la hauteur de ce à quoi les gens pouvaient s'attendre. Ce ne sont pas seulement les lobbyistes qui utilisent ce système en ligne, mais aussi les médias. Chaque fois que vous voyez un article dans les journaux où l'on déclare que telle ou telle personne est enregistrée en tant que lobbyiste pour untel, l'auteur a probablement trouvé cette information sur notre système d'enregistrement en ligne, que nous avons modernisé.

Le second domaine de préparation consiste à faire en sorte que l'information soit prête pour les lobbyistes et les titulaires de charge publique qui auront de nouvelles obligations, en particulier au regard de la loi. Il y a un certain nombre de nouvelles obligations, ainsi qu'une interdiction d'après-mandat de cinq ans visant les activités de lobbying pour un nouveau sous-groupe de titulaires de charge publique appelés « titulaires d'une charge publique désignée ». Je peux répondre à des questions là-dessus, si vous le souhaitez. Par ailleurs, il existe une nouvelle exigence, pour les lobbyistes qui échangent au moyen de certains types de communications avec ce sous-groupe, de faire rapport au commissaire aux lobbyistes tous les mois sur certains aspects des communications qu'ils ont eues.

Je vous lis une liste d'avis de mise en œuvre que nous envisageons de publier pour que les gens connaissent leurs obligations avant que ces règles n'entrent en vigueur. On ne souhaite pas que les gens enfreignent accidentellement la loi.

than 5,000 registrations. Many of these people are not the high-profile lobbyists that we might envision. The Lobbyist Registration Act includes associations, universities and so on. Many people who are not sophisticated Internet users are lobbyists. We want to ensure that no one accidentally breaks the law.

The third area of preparation is getting a briefing book ready for the proposed commissioner of lobbying in order that the office will be able to continue into the future. The proposed lobbying act very wisely continues all of the staff of the Registrar of Lobbyists as public servants. That was important to me personally and to the staff so that they can feel confident moving into the future. We have been able to build an excellent staff, and Parliament has given us funds to move into the future with that staff. We are getting people ready internally, and we are getting the system ready for lobbyists. That is where we stand.

**The Chair:** How many more staff do you anticipate that the commissioner of lobbying will require, and how much more money?

**Mr. Nelson:** We asked Parliament for about \$1 million more a year. We thought we would need three more investigators, three more staff internally to process registrations and a lawyer. We may make some internal adjustments to those staff. For example, a new provision under the act, for this five-year lobbying ban, allows the commissioner of lobbying to give exemptions under certain conditions to some designated public office holders so that they will be able to lobby in some cases. In order to give an exemption, something close to an investigation will have to be done. If someone says that they should be able to lobby, we will have to look at what type of jobs that individual has had in order to be able to make a good determination of what type of an exemption, if any, should be made. We may well make one of the investigators an exemption officer.

It is also somewhat lumpy work. We do not know when the exemptions will come in, so perhaps we could have one person doing audits, which we could stand down if something urgent comes in, have that person do the urgent work and then move back to audit. A bit of load balancing is required, if you will.

**Marc O'Sullivan, Acting Assistant Secretary to the Cabinet, Senior Personnel and Special Projects, Privy Council Office:** I will not go over material I went over in my previous appearance in December. I will, rather, go to those elements that were still underway when I appeared with Joe Wild in December and quickly cover where we stand now on those developments.

**The Chair:** You have many new challenges.

**Mr. O'Sullivan:** Yes, of course.

Actuellement, il y a plus de 5 000 enregistrements. Un grand nombre de ces personnes ne sont pas ces lobbyists fortement médiatisés auxquels on peut songer. La Loi sur l'enregistrement des lobbyists vise les associations, les universités, et cetera. Bien des lobbyists ne sont pas des internautes avertis. Nous voulons nous assurer que personne n'enfreindra la loi par accident.

La troisième tâche consiste à préparer un manuel d'information à l'intention du nouveau commissaire aux lobbyists afin que le bureau puisse être maintenu dans l'avenir. La nouvelle Loi sur le lobbying maintient très judicieusement les postes du personnel du Bureau du directeur des lobbyists en tant que fonctionnaires. C'était important pour moi, ainsi que pour le personnel, afin de regarder vers l'avenir avec confiance. Nous avons pu mettre sur pied une excellente équipe, et le Parlement nous a donné des fonds pour poursuivre nos activités avec ces employés. Nous préparons le personnel à l'interne, tout comme le système pour les lobbyists. Voilà où nous en sommes.

**Le président :** De combien d'employés prévoyez-vous que le commissaire aux lobbyists aura besoin? Et de combien d'argent supplémentaire?

**M. Nelson :** Nous avons demandé autour d'un million de dollars de plus par année au Parlement. Nous avons évalué qu'il nous fallait trois enquêteurs additionnels, trois employés de plus à l'interne pour traiter les enregistrements et un avocat. Nous pourrions faire certains ajustements à l'interne relativement à ce personnel. Par exemple, en ce qui a trait à cette interdiction de cinq ans pour les activités de lobbying, une nouvelle disposition de la loi permet au commissaire aux lobbyists d'accorder des exemptions, sous certaines conditions, à certains titulaires de charge publique désignée pour leur permettre dans certains cas de mener des activités de lobbying. Pour qu'on accorde une exemption, il faudra effectuer quelque chose qui se rapproche beaucoup d'une enquête. Si une personne affirme qu'elle devrait pouvoir faire des activités de lobbying, nous aurons à examiner le genre d'emplois que cette personne a occupés pour être capables de bien déterminer quels types d'exemptions, s'il y a lieu, devraient s'appliquer. Nous pourrions très bien faire de l'un des enquêteurs un agent des exemptions.

Ce n'est pas évident. Nous ne savons pas quand il y aura des exemptions, donc il pourrait y avoir une personne chargée des vérifications, qui pourrait les laisser en suspens s'il arrive une urgence. La personne pourrait alors faire le travail urgent en premier, puis reprendre sa vérification. Il faudra trouver le moyen d'équilibrer la charge de travail, si l'on veut.

**Marc O'Sullivan, secrétaire adjoint au Cabinet par intérim, Personnel supérieur et Projets spéciaux, Bureau du Conseil privé :** Je ne vous représenterai pas les documents que je vous ai présentés la dernière fois, en décembre. À la place, je vais mettre l'accent sur les activités qui avaient toujours cours quand j'ai comparu avec Joe Wild en décembre et vous donner un bref aperçu de l'état de la situation.

**Le président :** Vous avez beaucoup de nouveaux défis à relever.

**M. O'Sullivan :** Oui, bien sûr.

First, the government announced the nominee for the Director of Public Prosecutions on February 18. It is Brian Saunders, who had been the Acting Director of Public Prosecutions. That was announced pursuant to the procedure set out in the legislation. Mr. Saunders was slated to appear before the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights, but that appearance was delayed due to pending procedural issues, and he has still not been able to testify.

**The Chair:** That is why he was still acting when he was here.

**Mr. O'Sullivan:** Yes, that is correct. We have to have the approval of that parliamentary committee in order to complete the appointment in the permanent position. We are keeping our fingers crossed in hopes of finalizing that.

**The Chair:** If the Senate committee were also authorized to do that, it could have been all done by now.

**Mr. O'Sullivan:** The wording in the legislation on that was a bit vague. It talked about a committee established by Parliament rather than clearly identifying the committee.

The appointment of the Parliamentary Budget Officer is fait accompli. Mr. Page was here earlier. That was a process set out under the act. It was run by the Library of Parliament and led to the recommendation and eventual appointment of Mr. Page to that position.

Since Mr. Nelson is here, I will talk about the commissioner of lobbying. We are running a selection process for that position. The advertisement appeared in mid-January. It is our goal to have that process wrapped up in time for the regulations to be finalized, and the coming into force of the act is contemplated for July. Our goal is to have everything tidied up and ready to go at the same time.

**The Chair:** Has that competition now closed?

**Mr. O'Sullivan:** Yes, it has closed. Applications are in, and the selection committee is now reviewing them.

**The Chair:** Thank you.

**Mr. O'Sullivan:** Again, approval of both Houses is required on that. There is a procedure set out in the act for parliamentary approval of the appointments. We have to get that done before the end of June.

The last item is the public appointments commission. As I mentioned in December, there was an attempt to establish the commission previously by order-in-council. That did not come to fruition because the chairperson who was nominated was not recommended by the parliamentary committee that reviewed his nomination and the commission was stood down at that point. The members who were appointed all resigned.

In the meantime, the government, in proceeding with the public appointments, has been proceeding, in key appointments to heads of agencies and chairpersons of boards, with an open and transparent process. We have launched more than 100 appointments since February of 2006. We have a skeleton staff at the Public Appointments Commission Secretariat who

Premièrement, le gouvernement a annoncé le 18 février qui serait directeur des poursuites pénales. Il s'agit de Brian Saunders, qui assurait déjà l'intérim. Le gouvernement en a fait l'annonce conformément à la procédure prescrite par la loi. M. Saunders a été appelé à comparaître devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes, mais sa comparution a été reportée en raison de poursuites en cours, et il n'a toujours pas pu témoigner.

**Le président :** C'est la raison pour laquelle il était toujours intérimaire au moment où il est venu ici.

**M. O'Sullivan :** C'est juste. Il nous faut l'approbation de ce comité parlementaire pour terminer la nomination au poste permanent. Nous espérons pouvoir terminer le tout bientôt.

**Le président :** Si le comité sénatorial était lui aussi autorisé à le faire, tout pourrait être déjà terminé.

**M. O'Sullivan :** Le libellé de la loi est un peu vague à ce sujet. Il y est question d'un comité établi par le Parlement plutôt que d'un comité clairement désigné.

La nomination du directeur parlementaire du budget est un fait accompli. M. Page a déjà comparu ici. C'était la procédure prévue dans la loi. C'est la Bibliothèque du Parlement qui a assumé le leadership, a fait ses recommandations et a conclu la nomination de M. Page à ce poste.

Comme M. Nelson est ici, je vais parler du directeur des lobbyistes. Nous sommes en train de mener un processus de sélection pour ce poste. L'annonce a paru à la mi-janvier. Nous avons pour but de terminer le processus avant que le règlement ne soit fin prêt, et la loi devrait entrer en vigueur en juillet. Nous espérons que tout soit fin prêt en même temps.

**Le président :** Le concours est-il clos?

**M. O'Sullivan :** Oui. Nous avons reçu les candidatures, et le comité de sélection est en train de les examiner.

**Le président :** Merci.

**M. O'Sullivan :** Encore une fois, cette nomination requiert l'approbation des deux Chambres. Ce sont les règles prévues par la loi pour l'approbation parlementaire des nominations. Tout doit être terminé d'ici la fin juin.

Le dernier élément, c'est la Commission des nominations publiques. Comme je l'ai mentionné en décembre, on a déjà essayé d'établir la commission par décret. Cette démarche n'a pas porté fruit parce que la personne nommée à la présidence n'avait pas été recommandée par le comité parlementaire qui a examiné sa candidature et depuis, la commission est restée sur la glace. Les membres qui avaient été nommés ont tous démissionné.

Entre-temps, le gouvernement poursuit ses nominations publiques. Il a fait des nominations clés de chefs d'organismes et de présidents de conseils, de manière ouverte et transparente. Nous avons entrepris plus de 100 nominations depuis février 2006. Le personnel réduit qu'il reste au Secrétariat de la Commission des nominations publiques prépare le terrain en

have been preparing the ground for the eventual implementation of the public appointments commission. They have all the preparatory work done in terms of draft codes of conduct and draft procedures that could be followed in conformity with the legislation. Our goal is to have that ready to proceed with rapidly. However, in the meantime it is important to note that we have not waited for the establishment of the commission to move to a more transparent system for announcing positions and holding selection committees. Clear selection criteria have been established and announced in the *Canada Gazette* and on the Government of Canada appointments website in order to attract highly qualified candidates for these important positions.

Having worked hard at this for the past two years, we have made much progress in running these processes, attracting qualified candidates and being able to assert with confidence that appointees to these positions are well-qualified for their positions.

**The Chair:** Are you speaking of order-in-council appointments?

**Mr. O'Sullivan:** Yes, that is correct.

**The Chair:** How many order-in-council appointments would have been made since this legislation received Royal Proclamation on December 12, 2006?

**Mr. O'Sullivan:** I do not have the exact numbers, but this government is proceeding on the basis of approximately 700 appointments per year.

**The Chair:** How are the commissioners of the public appointments commission appointed? Is it through a competition or through order-in-council without a competition?

**Mr. O'Sullivan:** That is a decision that the government will have to take. One option is to run an open selection process, which has logic to it because of the nature of the task to be undertaken by the commissioners.

**The Chair:** That commission you keep referring to existed before there was any legislation. We are interested in what has happened since the creation of the Federal Accountability Act by Bill C-2. Where are we with respect to the public appointments commission now? Is there a process to have these commissioners appointed? If so, has it started?

**Mr. O'Sullivan:** No, we have not launched a selection process for the commissioners. We have been focusing on preparing the terrain for the establishment of the commission, but the decision has not yet been made to appoint the commissioners and get the commission up and running.

**The Chair:** Is there anything in writing that indicates that the government has decided not to proceed with this commission?

**Mr. O'Sullivan:** No, there is not.

**The Chair:** From whom are you waiting to hear?

**Mr. O'Sullivan:** The decision to establish the commission will be a cabinet decision, a Governor-in-Council decision, and we do not yet have a cabinet decision to proceed with the appointment.

vue de la création de la Commission des nominations publiques. Il a fait tout le travail préparatoire possible selon la loi, dont l'élaboration d'ébauches de codes de conduite et de règles de procédure. Notre objectif est que tous ces documents soient prêts pour être adoptés rapidement. Cependant, dans l'intervalle, il faut souligner que nous n'avons pas attendu l'établissement de la commission pour adopter une formule plus transparente pour annoncer les postes et tenir des comités de sélection. Nous avons établi des critères de sélection clairs et les avons annoncés dans la *Gazette du Canada*, ainsi que sur le site Web des nominations du gouvernement du Canada afin d'attirer des candidats hautement qualifiés.

Nous avons consacré beaucoup d'énergie à ce dossier depuis deux ans et nous nous sommes beaucoup aguerris dans la conduite des processus de sélection afin d'attirer des candidats qualifiés et de pouvoir affirmer avec certitude que les candidats à ces postes sont compétents.

**Le président :** Parlez-vous des nominations par décret?

**M. O'Sullivan :** Oui.

**Le président :** Combien avez-vous fait de nominations par décret depuis que la loi a reçu la sanction royale le 12 décembre 2006?

**M. O'Sullivan :** Je n'ai pas de chiffres exacts, mais ce gouvernement effectue environ 700 nominations par année.

**Le président :** Comment les commissaires des nominations publiques sont-ils nommés? Est-ce à l'issue d'un concours ou par décret sans concours?

**M. O'Sullivan :** Il revient au gouvernement d'en décider. L'une des options est de mener un processus de sélection ouvert, ce qui est logique en raison de la nature de la tâche qui sera confiée aux commissaires.

**Le président :** La commission que vous ne cessez de mentionner existait déjà avant l'adoption de la loi. Nous aimerions savoir ce qui s'est passé depuis la création de la Loi fédérale sur la responsabilité par le projet de loi C-2. Où en sommes-nous en ce qui concerne la Commission des nominations publiques? Y a-t-il des démarches en cours pour nommer les commissaires? Dans l'affirmative, le processus est-il enclenché?

**M. O'Sullivan :** Non, nous n'avons pas encore lancé le processus de sélection des commissaires. Nous nous sommes concentrés sur la préparation du terrain pour l'établissement de la commission, mais nous n'avons pas encore décidé de nommer les commissaires et de faire démarrer la commission.

**Le président :** Y a-t-il quelque chose par écrit qui indique que le gouvernement a décidé de ne pas établir cette commission?

**M. O'Sullivan :** Non, rien.

**Le président :** De qui attendez-vous des nouvelles?

**M. O'Sullivan :** La décision d'établir la commission doit être prise par le Cabinet, par le gouverneur en conseil, et le Cabinet n'a pas encore décidé d'entreprendre les démarches. Vous m'avez

You asked whether there is something in writing saying not to proceed; there is not. We have the instruction to maintain a bare-bones secretariat and be in a position to have a commission up and running quickly.

I do not think we would have received that instruction if there was no intention of creating a commission down the road. It is a matter of when, not if.

**The Chair:** We appreciate you touching on those points for us.

**Senator Ringuette:** Mr. O'Sullivan, I have one main question for you. Maybe it is a naive question, but I am supposing that the people at Privy Council Office do talk with the people at Treasury Board very often. I saw you listening to our witness, Mr. Page, who is the new Parliamentary Budget Officer. This committee had recommended that the position be classified as deputy minister, but that has not yet occurred.

In your future conversation with the people at Treasury Board, could you restate the recommendation of this committee? Hopefully, it would be the recommendation of PCO too, but I know you cannot talk about that; or maybe you can — can you?

[Translation]

**Mr. O'Sullivan:** I would be happy to answer that question. First, I do not know if my colleagues at the Treasury Board Secretariat would like to admit that they have discussions with us.

I would like to make a clarification on the classification of the position. That was a difficult question for us because, on the one hand, Mr. Young told us how important it was to have a position with quite a senior classification so as to be able to attract experienced, qualified and seasoned economists. We were aware of the Senate committee's recommendations.

At the same time, we were faced with the reality that is set out in the Parliament of Canada Act, which establishes that the Parliamentary Librarian has control and supervision of the Library and of its entire staff. The way in which Mr. Page's position is established places him under the Parliamentary Librarian.

We had difficulty with classifying Mr. Page's position at a level equal to or higher than that of the person who controls and supervises his work. The difficulty was that Mr. Young's position is classified as level GC-6 — Governor in Council 6 — and Mr. Page's as GCQ-5 — "Q" for "quasi-judicial", the nature of the position meaning that he needs a certain degree of independence, which is implicit in the classification "Governor in Council, quasi-judicial". But we asked ourselves how we were going to place him at the same level as his boss. We therefore placed him at level 5, one level lower.

We are also aware of the frustration that this causes as a result, because of the salary available for, and the difficulty in recruiting, such a person.

**Senator Ringuette:** And the responsibilities.

demandé s'il y avait quelque chose par écrit pour nous dire de ne pas aller de l'avant; il n'y a rien. Nous avons pour consigne de conserver un secrétariat minimal et d'être prêts à faire démarrer la commission rapidement.

Je ne crois pas que nous aurions reçu cette consigne s'il n'y avait aucune intention de créer une commission un moment donné. La question n'est pas si elle sera créée mais quand.

**Le président :** Nous vous remercions de nous le mentionner.

**Le sénateur Ringuette :** Monsieur O'Sullivan, j'ai une question principale à vous poser. Elle est peut-être naïve, mais je suppose que les gens du Bureau du Conseil privé parlent souvent à ceux du Conseil du Trésor. J'ai vu que vous aviez écouté notre témoin, M. Page, qui est le nouveau directeur parlementaire du budget. Notre comité a recommandé que ce poste soit élevé au niveau de sous-ministre, mais l'on n'a pas encore accédé à notre demande.

Lorsque vous reparlerez aux gens du Conseil du Trésor, pourriez-vous leur rappeler cette recommandation du comité? J'espère que le BCP le recommande aussi, mais je sais que vous ne pouvez pas en parler, à moins que vous le puissiez... Le pouvez-vous?

[Français]

**M. O'Sullivan :** Je serais heureux de répondre à cette question. Premièrement, je ne sais pas si mes collègues au Secrétariat du Conseil du Trésor voudraient admettre qu'ils discutent avec nous.

J'aimerais apporter une précision sur la question de la classification du poste. Cela a été une question épineuse parce que, d'une part, nous étions informés par M. Young de l'importance d'avoir un poste classé à un niveau assez senior pour pouvoir attirer des économistes d'expérience, qualifiés et aguerris. Nous étions au courant des recommandations du comité du Sénat.

En même temps, nous étions confrontés à la réalité telle qu'elle est démontrée dans la Loi sur le Parlement, qui établit que le bibliothécaire parlementaire a le contrôle et la supervision de la Bibliothèque et de tout son personnel. Et la façon dont le poste de M. Page est établi le place sous l'égide du bibliothécaire du Parlement.

Nous avons un problème à classer le poste de M. Page à un niveau égal ou supérieur à celui de la personne qui a le contrôle et la supervision de son travail. La difficulté était que le poste de M. Young étant classé au niveau GC-6 — « gouverneur en conseil 6 » —, et celui de M. Page GCQ-5 — « Q » pour « quasi judiciaire », la nature du poste faisait en sorte qu'on devait lui accorder une certaine indépendance, qui est accrue avec la classification « gouverneur en conseil quasi judiciaire ». Mais on se demandait comment le mettre au même niveau que son patron. On l'a donc mis au niveau 5, un niveau plus bas.

Nous sommes également conscients de la frustration en termes de ce que cela donne comme résultats, du salaire disponible pour la personne et la difficulté de recrutement.

**Le sénateur Ringuette :** Et des responsabilités.

**Mr. O'Sullivan:** The responsibilities are considerable, but there is still a problem when we ask ourselves whether the person who is legally his boss, that is, the person who controls and supervises his work, can be at the same level, or even a lower one. That is where our difficulty lay.

**Senator Ringuette:** Perhaps the Librarian's position will have to be reclassified.

**Mr. O'Sullivan:** Yes, that is upward reclassification; it is an inflationary force because there is not only the Librarian's position, but there are also legal counsel positions, clerks, deputy clerks, a whole complex of positions. Mr. Young and his colleagues would perhaps be happy to see the escalation in levels, but, from our side, it is our job to prevent those kinds of inflationary trends in job classification.

We recognize the importance of the position, the scope of the functions, the expectations of parliamentarians, and that is why we came to an agreement with Mr. Page that gives us six months to see the reality and scope of the position. As I listen to you this evening, I already have the impression that your committee has high expectations. We will take that into consideration and review the classification of the position.

We found a specific solution for Mr. Page that allowed him to accept and move forward with the position, but we will review the situation in six months according to the reality and the scope of the position. There was discussion about 50 or 150 employees; that would have an impact on the classification of the position. We will make adjustments when the time comes.

[English]

**Senator Ringuette:** My second question is for Mr. Nelson. You are on the fifth edition of the online registry. You mentioned that you are now in the process of receiving the monthly reporting. Perhaps not, but you are in preparation for that. Will it be online?

Will people be able to submit their monthly report online, and will there be some transparency? I do not know the names of the lobbyist firms, but if a given lobbyist firm submits its report, will I have access to see it online? Is there that degree of transparency?

**Mr. Nelson:** The big answer is, yes, and, yes. The first "yes" is right now, if we take Hill & Knowlton Canada or one of the other lobbying firms, if you wanted to see all the lobbying they are registered for or that the lobbyists that belong to that firm are registered for, you could go online right now and find that. With respect to monthly reports, it will be exactly the same.

The requirement in the law is that any lobbyist who has been in contact with one of these designated public office holders — essentially assistant deputy ministers and up, and ministers and their staff — anyone who has communicated in a certain prescribed-in-regulations type of communications, which right now looks as though it is oral, arranged meetings, will have to

**M. O'Sullivan :** Ce sont des responsabilités majeures, mais c'est toujours le problème de se demander si la personne qui, selon la loi, est son patron, c'est-à-dire celui qui a le contrôle et la supervision de son travail, peut être à un niveau égal ou même inférieur. Et c'est là où on a eu de la difficulté.

**Le sénateur Ringuette :** Peut-être qu'il faut reclassifier le poste de bibliothécaire?

**M. O'Sullivan :** Oui, c'est de la reclassification vers le haut, c'est une force inflationniste, parce qu'il y a le poste de bibliothécaire, mais aussi les postes de conseillers juridiques, greffier, sous-greffier, il y a l'ensemble des postes. M. Young et ses collègues seraient peut-être contents de voir cette escalade des grades de chaque poste mais de notre côté, on doit essayer de prévenir de telles tendances inflationnistes dans la classification des postes.

On reconnaît l'importance du poste, l'étendue de ses fonctions, les attentes des parlementaires à l'égard de ces fonctions, et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes entendus avec M. Page que l'on permettrait une période de six mois pour voir la réalité et l'étendue du rôle. D'ailleurs, en vous écoutant ce soir, j'ai déjà l'impression que votre comité a des attentes élevées. On va en tenir compte et revoir la classification du poste.

Nous sommes arrivés à une solution spécifique à M. Page, qui lui a permis d'accepter le poste et de continuer, mais on va revoir la situation dans six mois, à la lumière de la réalité et à la lumière de l'étendue de son poste. On parlait de 50 ou de 150 employés, cela a une conséquence sur la classification du poste. On ajustera le tir, à ce moment-là.

[Traduction]

**Le sénateur Ringuette :** Ma deuxième question s'adresse à M. Nelson. Vous en êtes à la cinquième édition du registre en ligne. Vous avez mentionné que vous étiez en train de recevoir les rapports mensuels. Peut-être pas, mais vous vous préparez à le faire. Seront-ils diffusés en ligne?

Est-ce que les gens pourront soumettre leur rapport mensuel en ligne et y aura-t-il de la transparence? Je ne connais pas les noms des cabinets de lobbyistes, mais si un lobbyiste soumet son rapport, est-ce que j'y aurai accès en ligne? La transparence sera-t-elle à ce point?

**M. Nelson :** La grande réponse à cette question c'est oui et oui. Le premier « oui » c'est que dès maintenant, si l'on prend Hill & Knowlton Canada ou un autre cabinet de lobbying et qu'on veut connaître toute la liste d'activités pour lesquelles elle est enregistrée ou vérifier si des lobbyistes qui travaillent pour ce cabinet sont enregistrés, on peut déjà trouver l'information en ligne. Pour les rapports mensuels, ce sera exactement la même chose.

Selon la loi, tout lobbyiste qui est entré en contact avec l'un de ces titulaires d'une charge publique désignée (essentiellement les sous-ministres adjoints et leurs supérieurs, les ministres et leur personnel), quiconque a eu des communications ciblées par le Règlement, même s'il s'agit de communications orales ou de réunions organisées, sera tenu de présenter un rapport au

report to the commissioner of lobbying, by the 15th of every month, all of those prescribed communications that have happened in the previous month.

That will happen. We expect that will be quite a volume and is one of the reasons we have had to redesign the registry because it just was not designed for that. It first came into life in 1996. It was not that well-documented. We have had to redesign everything. That is why the answer is yes, and yes.

My desire in designing this has been that people will be able to slice and dice this registry the same way they can Google things online.

**Senator Ringuette:** That is very commendable.

My other question is, for instance, if I look at Hill & Knowlton Canada, one of the monthly reports, and there is an issue or a meeting that I know occurred and is not there, what do I do? Is there a complaint mechanism for Canadians in all this?

**Mr. Nelson:** Absolutely, there is. In a sense, it exists now. The current law, and it is the same in the proposed lobbying act, does not restrict anyone from complaining to me about anything.

**Senator Ringuette:** People can complain to you?

**Mr. Nelson:** Yes, to me, the Registrar of Lobbyists. We look into matters.

In your example, there are two ways of getting at that. One way is that if you are aware of a meeting, you could certainly report it to the commissioner of lobbying. That can be done by anyone; Mr. O'Sullivan could report it to the commissioner of lobbying. There is another important aspect about this law. The commissioner is empowered to go back to these designated public office holders, who are named by the lobbyist as having met with them, and ask, "Did you meet with this guy? He says you met with him. In fact, he says you met with him four times about this subject on these dates. Is that right?"

That designated public office holder must report back within 30 days to the commissioner to report whether or not it is true and what really happened, at which point the commissioner would go after the lobbyist to tell them something is up.

**Senator Ringuette:** We have to be practical and think that there might be an omission or two on a monthly report.

In that aggregate of officials, does that include the Privy Council Office and the Prime Minister's Office, PMO? What happens if Mr. O'Sullivan is being lobbied by someone?

**Mr. Nelson:** Mr. O'Sullivan would be included, yes. The group included in public office holders under the Lobbyist Registration Act and the proposed lobbying is huge. That group consists of every honourable senator, every member of Parliament, every member of the Canadian Forces, every member of the RCMP. It is me; it is all of my staff; it is all of us. Designated public officeholders is this smaller subgroup, but the act defines them as

commissaire au lobbying au plus tard le 15<sup>e</sup> jour de chaque mois sur toutes les communications visées par le Règlement qu'il a eu au cours du dernier mois.

C'est ce qui s'en vient. Nous nous attendons à des données assez volumineuses, et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons dû moderniser notre registre parce qu'il n'avait pas été conçu pour cela. Il est né en 1996. Il n'était pas très bien documenté. Nous avons dû tout refaire. C'est pourquoi ma réponse est oui et oui.

J'ai voulu concevoir un registre que les gens pourraient découper en tranches et fouiller tout comme ils peuvent chercher des informations sur Google.

**Le sénateur Ringuette :** C'est très louable.

Mon autre question, c'est que si je prends Hill & Knowlton Canada, par exemple, un de ses rapports mensuels et que je suis au courant d'une réunion qui a eu lieu mais qui n'est pas mentionnée, qu'est-ce que je fais? Y a-t-il un mécanisme de plainte pour les Canadiens quelque part?

**M. Nelson :** Tout à fait. D'un certain sens, il existe déjà. La loi actuelle, et c'est la même chose dans le projet de loi sur le lobbying, n'empêche personne de se plaindre à moi.

**Le sénateur Ringuette :** Les gens peuvent se plaindre à vous?

**M. Nelson :** Oui, à moi, le directeur des lobbyistes. Nous examinons les cas problèmes.

Dans votre exemple, il y a deux façons d'obtenir l'information. D'abord, si vous savez qu'il y a eu une réunion, vous pourriez certainement la signaler au commissaire au lobbying. N'importe qui peut le faire; M. O'Sullivan pourrait la signaler au commissaire au lobbying. Il y a un autre aspect important à cette loi. Le commissaire a le pouvoir de demander des comptes aux titulaires d'une charge publique désignée que le lobbyiste affirme avoir rencontrés et de leur demander : « Avez-vous rencontré cet homme? Il affirme vous avoir rencontré. En fait, il affirme vous avoir rencontré à quatre reprises sur tel sujet à telles dates. Est-ce vrai? »

Le titulaire de charge publique en question doit répondre au commissaire dans les 30 jours afin de déterminer la véracité des faits, et le commissaire ira ensuite dire au lobbyiste ce qui se passe.

**Le sénateur Ringuette :** Il faut faire preuve de sens pratique et tenir compte du fait qu'il pourrait y avoir une omission ou deux dans un rapport mensuel.

Ce groupe de fonctionnaires comprend-il le Bureau du Conseil privé et le Cabinet du premier ministre? Qu'arrive-t-il si quelqu'un exerce des pressions sur M. O'Sullivan?

**M. Nelson :** M. O'Sullivan serait inclus, oui. Le groupe des titulaires de charge publique visés par la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et le projet de loi sur le lobbying est énorme. Ce groupe se compose de tous les honorables sénateurs, de tous les députés, de tous les membres des Forces canadiennes, de tous les membres de la GRC. C'est moi; c'est tout mon personnel; c'est nous tous ici présents. Les titulaires d'une charge publique

assistant deputy ministers and officials of comparable rank, and the commissioner will have to determine what comparable rank means.

For example, Mr. O'Sullivan is an assistant secretary. I do not know, but he is probably an EX-4, as is an ADM. The commissioner will be able to say that that is comparable rank and that, yes, he would be a designated public office holder. In the diversity of the public service, I have been an ADM for quite a while. I have been called a vice-president, a registrar, a number of titles. The commissioner will have to sort out what comparable rank means.

It does not exclude departments or agencies; it says if you are of comparable rank. It is the PCO, Treasury Board Secretariat, Health Canada and National Defence. It is quite a large number of people. My thinking is that there are at least 1,000 people, and maybe more, in this designated public office holder group.

**Senator Ringuette:** I would think so. There are 250,000 public service employees. There are 308 members of Parliament and normally 105 senators.

**Mr. Nelson:** We are looking at some volume there, senator. It is only these designated public office holders, and only when it is oral and arranged meetings. I see what happens in the registry just when people check-in every six months as to what they are doing. The difference under this new legislation is that we will be able to see the pace of the lobbying activity. Instead of checking-in once every six months, we will see if someone is heavily lobbying these designated public office holders. Let us say that you are really into an issue, seeing assistant deputy ministers and deputies. People will be able to see on a month-to-month basis that they were talking to the ADM of Finance over at Health Canada that month, and the next week they were in with the deputy minister.

**Senator Ringuette:** They will have to stipulate the issue. If I want to search an issue on your site as to who has been lobbying who, I will be able to?

**Mr. Nelson:** Yes, you will.

**Senator Nancy Ruth:** What will the registry actually tell us? If your answer is partly slice and dice, do you want to add more to what you have already said?

**Mr. Nelson:** I would turn it around in answering and say that it will tell you what you ask it. The asking capability is what I am working on.

**Senator Nancy Ruth:** However, it will not tell me who met who in a bar or on an elevator, which is where some instances happen.

**Mr. Nelson:** It might. It may not tell you they met in a bar, but if a lobbyist is registered to lobby Health Canada on something — the lobbying right now requires the lobbyist to

désignée forment un petit sous-groupe de personne que la loi définit comme des sous-ministres adjoints et des personnes de rang équivalent, mais le commissaire devra déterminer ce que signifie « rang équivalent ».

Par exemple, M. O'Sullivan est secrétaire adjoint. Je ne sais pas, mais il est probablement EX-4 ou ADM. Le commissaire sera en mesure de dire s'il s'agit d'un rang équivalent et qu'il fait partie des titulaires d'une charge publique désignée. Dans la diversité de la fonction publique, j'ai longtemps été ADM. J'ai porté le titre de vice-président, de directeur et toutes sortes d'autres titres. Le commissaire devra déterminer ce que signifie « rang équivalent ».

Les ministères ou organismes ne sont pas exclus de la liste; il suffit d'avoir un poste de rang équivalent. C'est le BCP, le Secrétariat du Conseil du Trésor, Santé Canada et la Défense nationale. C'est beaucoup de monde. Je serais porté à croire qu'il y a au moins 1 000 personnes et peut-être plus, qui sont titulaires d'une charge publique désignée.

**Le sénateur Ringuette :** Je le croirais aussi. Il y a 250 000 employés dans la fonction publique. Il y a 308 députés et normalement 105 sénateurs.

**M. Nelson :** C'est assez volumineux, madame le sénateur. Ce groupe comprend seulement les titulaires d'une charge publique désignée et seulement quand ils tiennent des réunions orales et organisées. Je vois ce qui se passe dans le registre seulement quand les gens enregistrent leurs activités tous les six mois. La différence avec cette nouvelle loi, c'est que nous pourrions voir le rythme des activités de lobbying. Plutôt que de recevoir des rapports tous les six mois, nous verrons si une personne exerce intensément des pressions sur tel titulaire d'une charge publique désignée. Supposons qu'il y ait un gros problème, qu'on voie les noms de sous-ministres et de sous-ministres adjoints. On pourra suivre mois par mois si le lobbyiste a parlé au SMA des finances à Santé Canada pendant le mois et que la semaine d'après, il a rencontré le sous-ministre.

**Le sénateur Ringuette :** Ils vont devoir préciser l'enjeu. Si je veux chercher quelque chose sur votre site pour savoir qui a fait des pressions sur qui, vais-je pouvoir le faire?

**M. Nelson :** Oui.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Que le registre nous dira-t-il vraiment? Si vous me répondez en partie qu'on peut le diviser et le fouiller, voulez-vous ajouter quelque chose à ce que vous avez déjà dit?

**M. Nelson :** Je vais formuler ma réponse autrement. Il vous dira ce que vous lui demandez. Je suis justement en train de travailler à l'outil de recherche.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Cependant, il ne me dira pas qui a rencontré qui dans un bar ou dans un ascenseur, comme cela arrive parfois.

**M. Nelson :** Peut-être. Il ne vous dira peut-être pas que les personnes se sont rencontrées dans un bar, mais si le lobbyiste est enregistré pour exercer des pressions sur Santé Canada,

say what types of communication they will have, including informal communication — maybe the whole intent is to meet informally.

**Senator Nancy Ruth:** There is no requirement for the ADM to post that he or she met so-and-so in an elevator about X?

**Mr. Nelson:** No, that is not the requirement.

**Senator Nancy Ruth:** It is one-sided on that?

**Mr. Nelson:** Yes, that is correct.

**Senator Nancy Ruth:** That is one of the factors it does not tell us. Are there other factors that this registry will not tell us in which we might be interested?

**Mr. Nelson:** To contrast, the Americans have traditionally been much more interested in money than we have. Our legislation does not speak to money — and it has been in front of Parliament and parliamentarians a few times. Generally speaking, parliamentarians have, so far, said that they are not as interested in that as much as they are in other factors. It does not tell you how much the lobbyist is getting paid. Every once in a while we will see an article in the *American Press* about how much lobbyists in general have spent on lobbying. In fact, there are some commercials on TV right now to that extent.

Our registry does not speak to money. However, it speaks to money in one way; in particular, the new legislation forbids the payment of contingency fees. You will no longer be able to enter into a lobbying undertaking by saying, “If I get this policy passed, you pay me; if I do not, you do not have to pay me.” That will be outlawed from now on.

**Senator Nancy Ruth:** This tracks the lobbyist, the person, and their firm is a sidebar to that person, is that correct?

**Mr. Nelson:** It tracks the lobbyist, their client and any other interests, such as if the client is a subsidiary of someone or if the client has been getting government funding. We currently ask whether their client has been getting government funding, particularly for associations and people such as that. It is always an interesting question.

**Senator Nancy Ruth:** This is a hypothetical question around issue rather than person. If I want to know how many people had lobbied Monte Solberg on expanding parenting leave in Canada in the last five months, could I do that?

**Mr. Nelson:** Right now you would not be able to do that. The current Lobbyist Registration Act does not require you to say that you will lobby Monte Solberg or any particular member of Parliament. It would say what department; it might say which members of Parliament. You might choose to disclose that, but there is no requirement to disclose exactly.

par exemple, la loi l’oblige actuellement à déclarer ses communications, y compris les communications informelles, et peut-être que l’intention est de rencontrer les gens de façon informelle.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Le SMA n’est pas tenu de divulguer qu’il a rencontré telle et telle personne dans un ascenseur et qu’il a parlé de telle chose?

**M. Nelson :** Non, ce n’est pas obligatoire.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Cela ne fonctionne que d’un côté?

**M. Nelson :** Oui.

**Le sénateur Nancy Ruth :** C’est l’un des facteurs sur lequel nous ne savons rien. Y a-t-il d’autres facteurs qui pourraient nous intéresser et sur lesquels ce registre ne nous renseigne pas?

**M. Nelson :** Par comparaison, les Américains s’intéressent toujours beaucoup plus à l’argent que nous. Notre loi ne parle pas d’argent, et la question a été soumise au Parlement et aux parlementaires à quelques reprises. En règle générale, les parlementaires affirment jusqu’ici ne pas s’intéresser autant à ce facteur qu’à d’autres. Le registre ne nous renseigne pas sur le salaire versé au lobbyiste. De temps en temps, il y a un article dans *American Press* sur ce que les lobbyistes en général dépensent en lobbying. En fait, il y a des commerciaux à la télévision en ce moment à ce sujet.

Notre registre ne parle pas d’argent. Il en parle quand même d’une façon; la nouvelle loi interdit en particulier le versement d’honoraires en fonction des résultats. On ne pourra plus entrer dans le bureau d’un lobbyiste en lui disant : « Si cette politique est adoptée, vous me payez; si je ne réussis pas à la faire adopter, vous n’avez pas besoin de me payer. » À partir de maintenant, ce sera illégal.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Cela nous permettra de savoir que tel lobbyiste, telle personne et tel cabinet sont proches de telle personne, n’est-ce pas?

**M. Nelson :** Il permet de faire un suivi sur le lobbyiste, ses clients et d’autres éléments, comme si le client est une filiale d’une autre organisation ou si le client reçoit du financement gouvernemental. Nous demandons actuellement si les clients reçoivent du financement gouvernemental, particulièrement en ce qui concerne les associations et les personnes du genre. C’est toujours une question intéressante.

**Le sénateur Nancy Ruth :** J’aurais une question à poser sur un enjeu plutôt qu’une personne. Si je veux savoir combien de personnes ont fait du lobbying auprès de Monte Solberg depuis cinq mois afin qu’il augmente les congés parentaux au Canada, est-ce que c’est possible?

**M. Nelson :** Pour le moment, vous ne le pourriez pas. Actuellement, la Loi sur l’enregistrement des lobbyistes n’oblige pas un lobbyiste à déclarer qu’il a exercé des pressions sur Monte Solberg ou un autre député. Il faut dire quel ministère; on peut dire quel député. On peut choisir de ne pas divulguer l’information, parce qu’il n’y a pas d’obligation précise de la divulguer.

**Senator Nancy Ruth:** The lobbyist does not have to say who they are lobbying?

**Mr. Nelson:** Currently, no they do not.

**Senator Nancy Ruth:** By “currently,” do you mean this may change?

**Mr. Nelson:** Yes, under the proposed lobbying act, it would be a requirement if the person is a designated public office holder. This is the subgroup I am talking about. If the person that you are lobbying is a designated public office holder and you are having an arranged meeting with them, sitting down and talking to them, you have to state the person’s name. That is really a big step forward. You have to actually say that you are meeting with such-and-such a minister, if that person is a designated public office holder. Senators, just to clarify a distinction, will not be designated public office holders. If an individual was meeting with yourself, then they would not need to name you.

**Senator Nancy Ruth:** What happens if I get an email from a non-governmental organization, NGO, that says: “Will you please speak to the Canadian International Development Agency minister about increasing their commitment to Burmese refugees on the Thai border because the price of rice has gone up 80 per cent”?

That is lobbying at some level, but I do not know whether this NGO is registered.

**Mr. Nelson:** The NGO might not have to be registered. The act allows for a few things. If they are all volunteers, they will never have to register because the current act and the proposed lobbying act both require payment to have occurred. The organization has to have paid employees. That is one trigger. The total lobbying effort of the organization has to be 20 per cent of one person’s time if one person was doing it.

If you had 20 employees and they are each lobbying for 1 per cent of their time, that would be a total lobbying effort of the whole organization of 20 per cent. It is a lot easier if you have a vice-president of government relations for Texaco, for example, because it is clear that they will be spending 20 per cent of their time, or maybe they should not even be getting paid.

It gets dicier. That is important for the education component of the commissioner because this act is arcane. I will be the first to admit that even the Lobbyist Registration Act, for a short act, has twists and turns. It is Parliament meeting the diversity of the world. As soon as the diversity of the world meets a piece of legislation, you get all manner of situations that Parliament never thought of in the first place.

The commissioner of lobbying has an explicit outreach and communication mandate to try to make this a little more understandable so that public office holders are not asking themselves exactly the question you are asking: Should I feel

**Le sénateur Nancy Ruth :** Le lobbyiste n’est pas tenu de dire sur qui il exerce des pressions?

**M. Nelson :** Non, pas pour le moment.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Quand vous dites « pas pour le moment », voulez-vous dire que ce pourrait changer?

**M. Nelson :** Oui, en vertu du projet de loi sur le lobbying, ce serait obligatoire si la personne est titulaire d’une charge publique désignée. C’est le sous-groupe dont je parlais. Si l’on exerce des pressions sur un titulaire d’une charge publique désignée et qu’on organise une réunion avec lui, qu’on prend le temps de s’asseoir pour lui parler, il faut donner le nom de la personne. C’est vraiment un grand pas en avant. Il faut déclarer qu’on va rencontrer tel ou tel ministre, si cette personne est titulaire d’une charge publique désignée. Pour faire la distinction, les sénateurs ne seront pas considérés comme des titulaires d’une charge publique désignée. Si une personne vous rencontre, elle n’aura pas besoin de vous nommer.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Qu’arrivera-t-il si je reçois un courriel d’un organisme à but non lucratif, un ONG, qui me demande de bien vouloir parler avec le ministre de l’Agence canadienne de développement international afin qu’il augmente sa contribution aux réfugiés birmanes sur la frontière thaïe parce que le prix du riz a bondi de 80 p. 100?

C’est du lobbying dans une certaine mesure, mais je ne sais pas si cet ONG est enregistré.

**M. Nelson :** Les ONG n’auront peut-être pas besoin de s’enregistrer. La loi autorise certaines choses. S’il se compose exclusivement de bénévoles, il n’aura jamais besoin de s’enregistrer parce que la loi actuelle comme la loi proposée sur le lobbying prescrivent qu’il doit y avoir un paiement. L’organisation doit payer des employés. C’est un critère d’application. Dans leur ensemble, les pressions exercées par l’organisation doivent représenter 20 p. 100 du temps d’une personne si c’est une personne en particulier qui fait du lobbying.

Si vous avez 20 employés et qu’ils font tous du lobbying 1 p. 100 de leur temps, ce sera un lobbying de 20 p. 100 pour toute l’organisation. C’est beaucoup plus facile dans le cas du vice-président des relations gouvernementales de Texaco, par exemple, parce qu’il est clair qu’il va consacrer 20 p. 100 de son temps à cette activité, ou peut-être ne devrait-il jamais se faire payer.

Ça devient plus hasardeux. Le commissaire devra être bien informé, parce que cette loi est obscure. Je serai le premier à admettre que même la Loi sur l’enregistrement des lobbyistes, pour une loi si courte, comprend bien des échappatoires. C’est le Parlement qui rencontre la diversité du monde. Dès qu’un projet de loi porte sur la diversité du monde, il y a toutes sortes de situations auxquelles les parlementaires n’ont pas pensé au départ.

Le commissaire au lobbying a un mandat explicite de sensibilisation et de communication afin de rendre les règles un peu plus compréhensibles pour que les titulaires de charge publique ne se posent pas exactement la question que vous

uneasy about this? I do not know. Maybe I am talking to an unregistered lobbyist.

Helping parliamentarians and public office holders understand the law is a better dollar spent than going after and investigating someone because they might have broken the law.

**Senator Nancy Ruth:** I am working through understanding it. I will use another example: A number of individuals with wealth have holding companies that hold the wealth. The Department of Finance Canada is trying to find a way for private foundations to receive shares from these holding companies and get the benefit of capital gains exemption. It is passing it on to another generation without paying the taxman on the way. It is an idea of which I am not too fond, but I know it is happening out there.

These individuals are bumping into ministers of finance or deputies or whatever, here, there, and everywhere, at party meetings and Chamber of Commerce committees. It just comes up. I do not know whether they are organized enough to have hired a lobbyist, but I know they have fingers in pies, and the Department of Finance Canada is looking at it.

Can I find out who is doing what to mount a counter-lobby against a move I think is unhealthy for this country?

**Mr. Nelson:** Are they a coalition?

**Senator Nancy Ruth:** I do not know that.

**Mr. Nelson:** That is difficult to know, because the law does require that if there is a coalition and the coalition hires someone, registration must happen. You have brought up one of the difficulties of the act, namely, that it is difficult to know without doing an investigation whether or not someone has to register. This is why, as an office, if someone described the situation you described and asks whether they have to register, we would tell them that it would be up to them. We would show them the law, and inform them that if someone complains or we think they should be registered, then we will go after them.

There are many instances where people really are just one-off lobbying, they are not being paid, and Parliament in its wisdom has said that is allowed.

**Senator Nancy Ruth:** That happens every Friday in every M.P.'s office.

**Mr. Nelson:** This act has some principles at the beginning that say that this is legitimate. You just have to say who you are lobbying. It has to be transparent. Lobbying is legitimate as long as it is transparent.

**Senator Nancy Ruth:** What does it not tell us, besides the money issue? Was there anything else you would say about it, in the examples you have given?

**Mr. Nelson:** Let me tell you something that maybe you did not think it told you. This is not quite the answer to your question. It does tell you if the person was a previous public office holder and

posez : est-ce que je devrais me sentir mal à l'aise à cet égard? Je ne sais pas. Peut-être suis-je en train de parler à un lobbyiste non enregistré.

Il est plus judicieux, financièrement, d'aider les parlementaires et les titulaires de charge publique à comprendre la loi plutôt que de poursuivre les gens et de mener des enquêtes parce qu'ils ont peut-être contrevenu à la loi.

**Le sénateur Nancy Ruth :** J'essaie de la comprendre. Je vais utiliser un autre exemple : un certain nombre de personnes bien nanties ont des sociétés de portefeuilles où se trouve leur avoir. Le ministère des Finances du Canada essaie de trouver un moyen pour que les fondations privées reçoivent leur part de ces sociétés de portefeuilles et qu'elles jouissent d'une exemption sur les gains en capitaux. Cela équivaut à refiler le tout à une autre génération sans payer d'impôts en passant. C'est une idée qui ne me plaît pas trop, mais je sais que c'est quelque chose qui arrive.

Ces personnes croisent les ministres des Finances, les sous-ministres et autres hauts placés ici et là et partout, dans les réunions de partis et les comités de la Chambre de commerce. Ce n'est pas prévu. Je ne sais pas s'ils sont assez organisés pour embaucher un lobbyiste, mais je sais qu'ils sont partout et que le ministère des Finances du Canada se penche sur leurs agissements.

Puis-je savoir qui fait quoi pour organiser un blocus contre telle décision d'une manière que je n'estime pas saine pour le pays?

**M. Nelson :** Est-ce qu'il s'agit d'une coalition?

**Le sénateur Nancy Ruth :** Je ne sais pas.

**M. Nelson :** C'est difficile à savoir, parce que selon la loi, s'il y a une coalition et qu'elle embauche quelqu'un, le règlement s'applique. Vous mettez en relief l'une des difficultés de la loi, sauf qu'il est difficile de savoir sans mener enquête si telle personne doit s'enregistrer. C'est pourquoi si une personne pose la question à notre bureau et qu'elle décrit la situation que vous venez de décrire, puis qu'elle nous demande si elle doit s'enregistrer, nous allons lui dire que c'est à elle d'en décider. Nous lui montrerions la loi et l'informerions que si quelqu'un se plaint ou si nous croyons qu'elle devrait être enregistrée, nous allons la poursuivre.

Il y a beaucoup de cas où les gens n'exercent des pressions que de temps en temps et où ils ne sont pas payés, et le Parlement a déterminé dans sa sagesse que c'était permis.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Cela arrive tous les vendredis dans tous les bureaux de députés.

**M. Nelson :** Il y a des principes énoncés au début de la loi qui précisent que c'est légitime. Il faut seulement déclarer sur qui on exerce des pressions, du lobbying. Ce doit être transparent. Le lobbying est légitime dans la mesure où il est transparent.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Qu'y a-t-il d'autre que le registre ne nous dit pas à part les questions d'argent? Y a-t-il autre chose à dire dans l'exemple que vous nous avez donné?

**M. Nelson :** Il y a une chose que vous ne croyiez peut-être pas pouvoir savoir. Ce n'est pas tout à fait la réponse à votre question. Le registre indique si la personne a déjà été titulaire

what previous public offices they held, which is a little-known fact about the registry. If someone is a former deputy, a former MP or even a former staffer somewhere, all of those public offices are already held.

**Senator Nancy Ruth:** Does it say whether you have gone to jail or not in the past?

**Mr. Nelson:** It does not.

**Senator Nancy Ruth:** Does it indicate whether you have been bankrupt?

**Mr. Nelson:** No, it does not tell you that; you are absolutely right. I am not as good at saying what is not in there. That is a great question.

**Senator Mitchell:** This is probably an obvious question, but I want to get it straight. You mentioned that the vice-president of government relations for a firm would probably easily reach the 20 per cent threshold and have to declare. If the president of that firm is brought in at the last meeting to make a presentation, for example, will she have to be registered as a lobbyist or would she escape that particular threshold?

**Mr. Nelson:** The answer is yes, she would have to be registered. To make the distinction here, the most senior person in a corporation or organization is responsible for registering all of the other people doing lobbying within. She might not have been registered, but if she lobbies for even 1 per cent of her time, or if any of her direct reports do, if they have already triggered the 20 per cent and they are a registered firm, that individual, the president, would have to register, as would the vice-president of corporate services.

**Senator Mitchell:** Let us say that it is not a lobby firm but an oil company.

**Mr. Nelson:** Yes, they have to register if they are communicating with the government on any one of the following subjects — and I like to think of them as changing the state of play: changing legislation, a regulation, a program; getting a contract, although getting a contract is for consultant lobbyists; or getting a grant contribution or other financial benefit. If they are lobbying as an energy organization, such as an oil company — and you can imagine the type of policy issues they might be interested in — and communicating with respect to those issues, that is lobbying.

**Senator Mitchell:** You mentioned that contingencies cannot be charged for achieving some policy change or presumably getting a grant.

**Mr. Nelson:** That is under the proposed new act.

**Senator Mitchell:** That is based upon a lobby effort, which, it seems to me, implies that you actually meet with one of these designated public officials.

d'une charge publique et de quelle, un fait peu connu sur le registre. Si quelqu'un a déjà été sous-ministre, député ou même membre du personnel quelque part, nous avons la liste de tous les titulaires.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Si la personne a déjà été emprisonnée, est-ce que c'est écrit?

**M. Nelson :** Non.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Est-il écrit si la personne a déjà fait faillite?

**M. Nelson :** Non, ce n'est pas écrit; vous absolument raison. Je ne suis pas aussi bon que vous pour vous dire ce qui n'est pas là. C'est une excellente question.

**Le sénateur Mitchell :** C'est probablement une question évidente, mais je tiens à ce que ce soit bien clair. Vous avez mentionné que le vice-président des relations gouvernementales d'une entreprise atteindrait probablement facilement le seuil de 20 p. 100 et devrait déclarer ses activités. Si la présidente de la même entreprise participe à la dernière réunion afin d'y présenter un exposé, par exemple, devra-t-elle s'enregistrer en tant que lobbyiste ou échappera-t-elle à ce seuil?

**M. Nelson :** La réponse est oui, elle devra s'enregistrer. Il faut faire la distinction, la personne la plus haut placée dans une entreprise ou une organisation a la responsabilité d'enregistrer toutes les personnes au sein de son entreprise qui font du lobbying. Elle ne s'est peut-être pas enregistrée, mais si elle exerce des pressions ne serait-ce que 1 p. 100 de son temps ou que toute personne qui relève directement d'elle en exerce et que le seuil de 20 p. 100 est déjà atteint, dans la mesure où il s'agit d'un cabinet enregistré, la personne, la présidente, devra s'enregistrer elle aussi, tout comme le vice-président des services généraux de l'entreprise.

**Le sénateur Mitchell :** Supposons que ce ne soit pas une société de lobbying, mais une pétrolière.

**M. Nelson :** Oui, elle doit s'enregistrer si elle communique avec le gouvernement sur les sujets suivants, qui à mon avis, changent l'état des choses : les modifications législatives, les règlements, un programme; l'octroi d'un contrat, même si ce contrat est réservé aux lobbyistes consultants; ou l'octroi d'une subvention, d'une contribution ou d'un autre avantage financier. Si l'entreprise exerce des pressions à titre d'organisme du secteur de l'énergie, comme une société pétrolière, et qu'elle communique avec le gouvernement sur différentes questions politiques qu'on peut imaginer et qui tombent dans cette catégorie, c'est du lobbying.

**Le sénateur Mitchell :** Vous avez mentionné qu'on ne pouvait pas facturer d'honoraires en fonction des résultats pour avoir réussi à faire changer une politique ou peut-être obtenir une subvention.

**M. Nelson :** C'est ce que la nouvelle loi propose.

**Le sénateur Mitchell :** Cela se fonde sur les efforts de lobbying, ce qui semble sous-entendre à mon avis qu'on rencontre le titulaire d'une des charges publiques désignées.

Let us say that you have a firm that simply fills out application forms, does it properly, has a good record of achievement on behalf of clients and grants, are they able to charge a contingency fee if they do not actually meet with the designated public officer?

**Mr. Nelson:** The contingency-fee ban is on consultant lobbyists. If a company uses its own workforce to hound the Minister of Industry for months to get a grant or a contribution, that is lobbying. However, if they give their staff a performance bonus, for example, for doing that, that is not considered the contingency fee. If they hire an outside consultant to do the lobbying for them, then that individual is not allowed to charge a contingency fee.

**Senator Mitchell:** However, the operative variable there is to do the lobbying, which means they have to meet with someone. If they did not meet with anyone, or met with a director general and not an assistant deputy minister or above, and got it because it is a lower echelon, would they be able to charge a contingency fee?

**Mr. Nelson:** They would not. There are two parts to your question. If they never met with anyone and never arranged any meetings, it is not lobbying. If all they did was give strategic advice and say, "I think you should be meeting so-and-so; I cannot go into the meeting; I cannot make the phone call for you, but this is what you should be doing," then they can charge a contingency fee because they are not registered; so they are not lobbying.

**The Chair:** I want to be sure that you feel that with the new legislation that is currently being implemented to create the commissioner of lobbying that there will be sufficient independence to do the job required.

To go back, my recollection is that that was one of the motivating factors for the new legislation under Bill C-2, the Federal Accountability Act. It was deemed there was not enough independence in the Office of the Registrar of Lobbyists to achieve the hoped-for results.

Are you satisfied now that, as this unfolds, there will be sufficient independence?

**Mr. Nelson:** First, I would say that I, personally, am not independent the same way the commissioner will be. I have been incredibly independent. I have not had so much as a BlackBerry PIN from any minister for whom I have worked, and I have worked for four ministers in two different governments. None of the staff have called me, and there have been some tempting moments; you can see them in the press. No one has so much as asked what is happening over here. It has been wonderful. I am proud, as a public servant, that that has happened.

Supposons qu'une entreprise remplisse simplement des formulaires de demande, qu'elle le fasse bien, qu'elle ait un bon bilan pour obtenir des subventions à ses clients, pourra-t-elle facturer des honoraires en fonction des résultats si son personnel ne rencontre pas le titulaire de la charge publique désignée?

**M. Nelson :** Cette interdiction s'applique aux lobbyistes consultants. Si une entreprise utilise son propre personnel afin d'exercer des pressions sur le ministre de l'Industrie pendant des mois afin d'obtenir une subvention ou une contribution, c'est du lobbying. Cependant, si elle donne à son personnel une prime au rendement, par exemple, pour ses bons résultats, ce ne sera pas considéré comme des honoraires en fonction des résultats. Par contre, si l'entreprise embauche un consultant extérieur afin de faire du lobbying pour elle, cette personne ne pourra pas facturer d'honoraires en fonction des résultats.

**Le sénateur Mitchell :** Cependant, le facteur d'application dans le contexte du lobbying, c'est qu'il faut que le lobbyiste rencontre quelqu'un. S'il ne rencontre personne ou qu'il ne rencontre pas le directeur général, ni le sous-ministre adjoint ni leurs supérieurs, qu'il parvienne à ses fins à des échelons inférieurs, pourra-t-il facturer des honoraires en fonction des résultats?

**M. Nelson :** Il ne le pourrait pas. Votre question comporte deux parties. Si la personne n'a rencontré personne et qu'elle n'a organisé aucune réunion, ce n'est pas du lobbying. Si elle n'a fait que prodiguer des conseils stratégiques et dire : « Je pense que vous devriez rencontrer telle ou telle personne; je ne peux pas participer à la réunion; je ne peux pas faire d'appel pour vous, mais c'est ce que vous devriez faire », alors la personne pourra facturer des honoraires en fonction des résultats parce qu'elle ne sera pas enregistrée et ce ne sera pas considéré comme du lobbying.

**Le président :** Je voudrais être sûr qu'à votre avis, la nouvelle loi qu'on est en train de mettre en vigueur pour créer le poste de commissaire au lobbying lui conférera suffisamment d'indépendance pour faire son travail.

Si je me rappelle bien, c'est l'un des facteurs qui a motivé la nouvelle loi en vertu du projet de loi C-2, Loi fédérale sur la responsabilité. On jugeait que le Bureau du directeur des lobbyistes n'avait pas suffisamment d'indépendance pour parvenir aux résultats escomptés.

Au fur et à mesure que les choses avancent, avez-vous confiance qu'il y aura suffisamment d'indépendance?

**M. Nelson :** Je dois dire d'emblée que personnellement, je ne suis pas indépendant de la même façon que le commissaire le sera. J'ai incroyablement d'indépendance. Je n'ai jamais réussi à obtenir plus qu'un numéro d'identification de BlackBerry quand je travaillais pour des ministres, et j'ai travaillé pour quatre ministres dans deux gouvernements différents. Le personnel ne m'a jamais appelé, même s'il y a eu des moments de tentation dont on a entendu parler dans les médias. Personne n'est jamais allé plus loin que de demander ce qui se passait ici. C'est merveilleux. Je suis fier, en tant que fonctionnaire, de ce qui s'est passé.

The commissioner of lobbying will have that automatically. There is a bit of an aura around lobbying that — even though they were acting honourably — not one politician so much as called me. I believe the commissioner of lobbying will be very independent and has the resources to do his or her job.

**The Chair:** To whom will the commissioner of lobbying report?

**Mr. Nelson:** There is no organizational chart in the act. The lobbying act will provide for the tabling of various reports to Parliament.

To make a distinction, right now I table my reports through Minister Toews, for example. I tabled four investigation reports through him. He has been remarkably good, as have ministers before him in that they pass through, no questions asked. The commissioner of lobbying tables them directly — I believe — to the Speaker. It is not through a minister, in any event. That is an annual report, and any investigation reports done.

I believe, as I have said to other committees, when I meet with Parliament at one of these committees, it is like meeting with my boss. It is the only chance I get to talk to my boss. I am assuming the commissioner may have a similar attitude toward committees.

**The Chair:** The committees typically look for other indicia to ensure independence, such as the commissioner having the authority and the ability to file reports separate from the annual report, whenever he or she feels that something should be reported to Parliament.

**Mr. Nelson:** That is in the act.

**The Chair:** The other is the appointment. Is it for a term certain and you only can be removed for cause, or is it at the pleasure of the Governor-in-Council?

**Mr. O'Sullivan:** The position has the maximum independence and protection that a position could have in that it is a good-behaviour position. The tenure is during good behaviour, for a fixed term of seven years, which is quite a long term. Typical terms for Governor-in-Council appointments are more often three to five years. Just for a belt and suspenders, the person in the position may be removed only for cause by the Governor-in-Council at any time on address of the Senate and House of Commons. It has that additional protection. It is not the Governor-in-Council alone; it is the Governor-in-Council having to go through Parliament to remove that person.

**The Chair:** That is a high degree of protection so that the commissioner can do the job expected of him or her.

In terms of salary, is that determined by a committee or a group? The budget for the department or the commission is another area of pressure once it is created. The salary of the individual is always an area where pressure can be brought to bear

Le commissaire au lobbying aura automatiquement ce statut. Il y a comme une aura autour du lobbying, même si les lobbyistes agissent honorablement, et jamais un politicien n'est allé jusqu'à m'appeler. Je pense que le commissaire au lobbying va être très indépendant et qu'il a les ressources qu'il faut pour faire son travail.

**Le président :** De qui le commissaire au lobbying relèvera-t-il?

**M. Nelson :** Il n'y a pas d'organigramme dans la loi. La Loi sur le lobbying dictera les exigences de rapport au Parlement.

Pour faire une distinction, en ce moment, je présente mes rapports au ministre Toews, par exemple. J'ai soumis quatre rapports d'enquête par son intermédiaire. Il a été remarquablement bon, tout comme ses prédécesseurs, parce que mes rapports ont été adoptés sans question. Le commissaire au lobbying soumettra directement ses rapports au Président de la Chambre, si je ne me trompe pas. Quoi qu'il en soit, il ne passera pas par un ministre. Il déposera un rapport annuel et tous ses rapports d'enquête.

Je pense, comme je l'ai dit devant d'autres comités, que quand je rencontre les représentants du Parlement devant les comités, c'est comme si je rencontrais mon patron. C'est ma seule chance de parler à mon patron. Je présume que le commissaire aura une attitude semblable à l'égard des comités.

**Le président :** Les comités cherchent habituellement d'autres indices pour assurer l'indépendance, comme le fait que le commissaire ait le pouvoir de soumettre des rapports séparément de son rapport annuel dès qu'il a le sentiment qu'il y a lieu de faire rapport au Parlement.

**M. Nelson :** C'est ce que prévoit la loi.

**Le président :** Il y a aussi sa nomination. Son mandat est d'une durée fixe, sauf révocation motivée, à moins que ce ne soit selon le bon vouloir du gouverneur en conseil?

**M. O'Sullivan :** Ce poste se caractérise par le maximum d'indépendance et de protection possibles, parce que c'est un poste de bon comportement. Le mandat dure tant que la personne se comporte bien, à titre inamovible pour un mandat de sept ans, ce qui est assez long. Habituellement, les nominations du gouverneur en conseil ne dépassent pas de trois à cinq ans. Par précaution, la personne ne peut être révoquée de son poste que pour une raison motivée par le gouverneur en conseil sur adresse du Sénat et de la Chambre des communes. Le commissaire jouit de cette protection supplémentaire. Ce n'est pas seulement le gouverneur en conseil qui décide; le gouverneur en conseil doit s'adresser au Parlement pour destituer la personne.

**Le président :** C'est un haut degré de protection pour que le commissaire puisse faire le travail qu'on attend de lui.

Pour ce qui est de son salaire, sera-t-il déterminé par un comité ou un groupe? Le budget du ministère ou du commissariat sera un autre objet de pression dès sa création. Le salaire de la personne sera toujours susceptible de faire l'objet de pressions si un

if a particular government in the future might not be happy with what is happening. They can starve you to death, basically, with no funds. What type of assurance do we have that there is independence in that regard?

**Mr. Nelson:** To speak to the budget, the budget of the organization is about \$4.5 million a year. The full-time equivalent, FTE, count is 28. The advertised salary of the position had a top end of \$181,000. That is not much different than I make right now, and there is another \$1 million in the budget. Looking at it like this, it says that there is room for the commissioner's salary.

**The Chair:** Who made the decision on the budget and the number of full-time equivalents, and can it be changed?

**Mr. Nelson:** Parliament made that decision. It was made through the Main Estimates, the Reports on Plans and Priorities, RPPs, and that sort of process. In the same way that parliamentary committees can, every year, change that, parliamentary committees could choose.

**The Chair:** Then is it Treasury Board that makes that decision and puts it to Parliament?

**Mr. Nelson:** I am not telling you anything you do not know, but Treasury Board submissions provide the minister responsible with the authority to ask Parliament for certain amounts of money. This is when we need to have some Treasury Board officials here. It would be very transparent if there was a reduction in the budget because it would have to go before Parliament.

That is the most I can illuminate that subject, that it would be a very transparent reduction if there was ever a reduction in that budget.

**The Chair:** Transparency would be helpful.

Mr. O'Sullivan, can you help us any more in that regard?

**Mr. O'Sullivan:** The position is paid remuneration set by the Governor-in-Council. Basically, when you have that level of protection offered to a position, the remuneration reflects the senior level of the position. Any government would be ill-advised to stave off a commissioner of lobbying by reducing their level in mid-stream. It would be constructive dismissal and seen as being contrary to the good-behaviour, removable-for-cause-only protection under the act.

**The Chair:** I agree with you. In terms of the overall budget for the office, with all of the individuals, that comes through Treasury Board. Is there any protection there? I remember when we met with the Auditor General there was some concern about that in terms of independence.

**Mr. O'Sullivan:** I am afraid that is outside of my domain. I would not want to comment on that.

**The Chair:** I appreciate that. I know you both came on very short notice, but I thought we would try some of the questions. Actually, we have done very well in dealing with many of our concerns.

gouvernement n'est pas heureux de la situation à l'avenir. Il peut couper les vivres, en gros, couper les fonds. Quelles sont nos garanties qu'il y aura de l'indépendance à cet égard?

**M. Nelson :** Au sujet du budget, celui de l'organisation est d'environ 4,5 millions de dollars par année. Il prévoit 28 équivalents temps plein (ETP). Le salaire affiché pour le poste plafonne à 181 000 \$. Ce n'est pas très différent du salaire que je touche en ce moment, et il reste encore un million de dollars dans le budget. Si l'on regarde les choses sous cet angle, il semble y avoir de la place pour le salaire du commissaire.

**Le président :** Qui a décidé du budget et du nombre d'équivalents temps plein? Ces paramètres pourront-ils changer?

**M. Nelson :** C'est le Parlement qui a pris cette décision. Elle a été prise dans le cadre du Budget principal des dépenses et des rapports sur les plans et priorités, entre autres. Les comités parlementaires peuvent choisir de revoir ces paramètres chaque année, donc ils en auront le choix.

**Le président :** Alors est-ce le Conseil du Trésor qui prend cette décision et la soumet au Parlement?

**M. Nelson :** Je ne vous apprendrai rien, mais les présentations au Conseil du Trésor donnent au ministre responsable le pouvoir de demander au Parlement certaines sommes d'argent. C'est là où nous avons besoin des fonctionnaires du Conseil du Trésor. Ce serait très transparent si ce budget était réduit, parce que la proposition devrait être soumise au Parlement.

C'est tout ce que je peux vous dire sur le sujet, si ce budget était réduit, il le serait de manière très transparente.

**Le président :** La transparence serait utile.

Monsieur O'Sullivan, pouvez-vous nous éclairer davantage?

**M. O'Sullivan :** Ce poste fait l'objet d'une rémunération déterminée par le gouverneur en conseil. En gros, quand un poste jouit d'une protection si élevée, la rémunération témoigne du haut niveau hiérarchique du poste. Un gouvernement serait bien malavisé de couper les vivres au commissaire au lobbying en cours de route. Cela équivaldrait à congédier la personne et serait jugé contraire au bon comportement, à la protection de la loi qui prévoit que le commissaire ne pourra être destitué que pour des raisons motivées.

**Le président :** Je suis d'accord avec vous. Pour ce qui est du budget général du bureau, le budget de tout le personnel viendra du Conseil du Trésor. Y a-t-il de la protection à ce chapitre? Je me rappelle que quand nous avons rencontré la vérificatrice générale, c'était un sujet d'inquiétude pour son indépendance.

**M. O'Sullivan :** Je crains que ce soit hors de mon champ de compétence. Je ne voudrais pas m'exprimer à ce sujet.

**Le président :** Je comprends. Je sais que vous vous êtes déplacés tous les deux à très court préavis, mais j'ai pensé essayer de poser quelques questions. En fait, nous avons très bien réussi à aborder beaucoup de vos préoccupations.

We thank you both for being here. In terms of the commission of lobbying, we look forward to the regulations being approved and the commissioner being put in place sometime around July 1 of this year. Hopefully that will happen, and that we will have some good news to celebrate in that regard. It has been a long time. The bill has been around for about 18 months; it received Royal Assent about 17 or 18 months ago now. We are anxious that all of the promises that were in that bill two years ago come to fruition as quickly as possible.

Thank you both very much for being here. This meeting is adjourned.

The committee adjourned.

Je vous remercie tous les deux d'être venus ici aujourd'hui. Nous avons hâte que le règlement sur le commissariat au lobbying soit approuvé et que le commissaire entre en poste autour du 1<sup>er</sup> juillet prochain. J'espère que tout se déroulera comme prévu et que nous aurons de bonnes nouvelles à célébrer. Il y a longtemps que nous l'attendions. Ce projet de loi suit son cours depuis environ 18 mois, il a reçu la sanction royale il y a environ 17 ou 18 mois. Nous avons hâte que toutes les promesses qu'il comportait il y a deux ans portent fruit.

Je vous remercie tous les deux infiniment d'être venus ici. La réunion est terminée.

La séance est levée.

---





*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

---

APPEARING

**Tuesday, April 15, 2008**

The Honourable Michael Fortier, P.C., Minister of Public Works  
and Government Services.

WITNESSES

**Tuesday, April 15, 2008**

*Public Works and Government Services Canada:*

François Guimont, Deputy Minister;

Ian McLeod, Counsel, Legal Services Branch.

**Wednesday, April 16, 2008**

*Library of Parliament:*

Kevin Page, Parliamentary Budget Officer;

William R. Young, Parliamentary Librarian.

*Privy Council Office:*

Marc O'Sullivan, Acting Assistant Secretary to the Cabinet, Senior  
Personnel and Special Projects.

*Office of the Registrar of Lobbyists:*

Michael Nelson, Registrar of Lobbyists.

COMPARAÎT

**Le mardi 15 avril 2008**

L'honorable Michael Fortier, C.P., ministre des Travaux publics et  
des Services gouvernementaux.

TÉMOINS

**Le mardi 15 avril 2008**

*Travaux publics et Services gouvernementaux Canada :*

François Guimont, sous-ministre;

Ian McLeod, avocat, Direction générale des services juridiques.

**Le mercredi 16 avril 2008**

*Bibliothèque du Parlement :*

Kevin Page, directeur parlementaire du budget;

William R. Young, bibliothécaire parlementaire.

*Bureau du Conseil Privé :*

Marc O'Sullivan, secrétaire adjoint au Cabinet par intérim,  
Personnel supérieur et Projets spéciaux.

*Bureau du directeur des lobbyistes :*

Michael Nelson, directeur des lobbyistes.